



Rapport annuel d'activité

20
25

sietrem.fr

info@sietrem.fr - 01 60 07 09 19



SOMMAIRE

PARTIE 1 : Présentation du SIETREM	5
1. Présentation générale du SIETREM	5
1.1. Situation géographique.....	5
1.2. Composition du SIETREM	6
2. Compétences, composition et fonctionnement du SIETREM.....	6
2.1. Compétences exercées par le SIETREM.....	6
2.2. Composition et fonctionnement.....	6
2.3. Le bureau	7
2.4. Le personnel du SIETREM	8
PARTIE 2 : Prévention des déchets	12
1. Les faits marquants de 2025	13
2. Le compostage.....	13
2.1. Le compostage individuel.....	13
2.2. Le compostage partagé de proximité	14
2.3. Bilan du compostage en 2025.....	17
3. Zoom sur les campagnes de caractérisations.....	19
4. Les perspectives	20
PARTIE 3 : Organisation générale du service public de collecte et de traitement des déchets	21
1. La pré-collecte : la conteneurisation	21
1.1. Description de la conteneurisation.....	21
1.2. Le parc de bacs en 2025.....	21
1.3. L'état du parc de bacs en 2025.....	22
1.4. Les bornes d'apport volontaire.....	24
1.5. Les événements marquants de l'année 2025.....	26
2. La collecte.....	27
2.1. Description du service de collecte	27
2.2. Les tonnages des flux collectés	28
2.3. L'évolution des tonnages collectés	29
2.4. Les performances de collecte.....	30
2.5. Bilan global et tendances des tonnages et performances pour l'année 2025.....	32
2.6. L'impact environnemental et les risques associés aux collectes	33
2.7. Les événements marquants de l'année 2025.....	33
3. Les déchetteries.....	35
3.1. Description des déchetteries.....	35

3.2.	<i>Fréquentation des déchetteries</i>	36
3.3.	<i>Les flux collectés en déchetteries</i>	37
3.4.	<i>Les évènements marquants de l'année 2025</i>	39
4.	<i>Le traitement</i>	41
4.1.	<i>Synthèse des filières de traitement sur le territoire</i>	41
4.2.	<i>Les modes de traitement</i>	42
4.3.	<i>L'unité de valorisation énergétique</i>	45
4.4.	<i>Le centre de tri et de valorisation vers les filières de recyclage</i>	51
5.	<i>Le suivi des indicateurs nationaux et régionaux</i>	57
5.1	<i>Les objectifs nationaux</i>	57
5.2	<i>Les objectifs régionaux</i>	57
PARTIE 4 : Coût du service public		58
1.	<i>Les principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat</i>	58
2.	<i>Les indicateurs économiques</i>	58
2.1.	<i>Les indicateurs économiques de l'année</i>	58
2.2.	<i>La structure du coût</i>	60
PARTIE 5 : Communication		65
1.	<i>Le plan de communication et ses objectifs</i>	65
1.1	<i>Les principaux supports distribués aux habitants en 2025</i>	65
1.2	<i>Les objets promotionnels distribués en 2025</i>	66
1.3	<i>Les nouveautés ou faits marquants de 2025</i>	67
2.	<i>La gestion de l'Info sietrem</i>	67
3.	<i>La participation aux manifestations</i>	68
4.	<i>Les animations réalisées auprès du public scolaire et des centres de loisirs</i>	72
4.1.	<i>Les animations scolaires</i>	72
4.2.	<i>Les animations en centre de loisirs</i>	72
4.3.	<i>Les visites de l'Unité de Valorisation Energétique</i>	72
4.4.	<i>Les visites du centre de tri</i>	72
5.	<i>Les actions de sensibilisation</i>	73
5.1.	<i>Les actions en porte-à-porte</i>	73
5.2.	<i>Les actions dans les mairies</i>	73
5.3.	<i>Les actions dans les locaux propreté</i>	73
PARTIE 6 : Mesures de protection de l'environnement de l'Unité de Valorisation Energétique		74
1.	<i>Les rejets atmosphériques</i>	74
1.1.	<i>Mesures en continu</i>	74
1.2.	<i>Mesures ponctuelles semestrielles</i>	75
1.3.	<i>Mesures sur les dioxines et furanes</i>	75

1.4.	<i>Bilan sur les rejets atmosphériques</i>	75
2.	Les rejets solides.....	75
2.1.	<i>Les résidus de l'UVE</i>	75
2.2.	<i>Résultats des analyses sur les mâchefers</i>	76
2.3.	<i>Résultats des analyses sur les cendres volantes</i>	77
2.4.	<i>Bilan sur les sous-produits</i>	77
3.	Les rejets liquides.....	77
3.1.	<i>Mesures en continu sur les rejets aqueux</i>	77
3.2.	<i>Mesures à la sortie du bac réseau « eaux propres »</i>	78
3.3.	<i>Bilan sur les rejets aqueux</i>	79
4.	Surveillance de l'impact au voisinage de l'UVE.....	79
	PARTIE 7 : Concertation et gouvernance	83
	PARTIE 8 : Annexes	84
1.	Annexe 1 : Répartition de la population	84

PARTIE 1 : PRESENTATION DU SIETREM

1. PRESENTATION GENERALE DU SIETREM

1.1. Situation géographique

Situé au Nord du département de la Seine-et-Marne, à l'Est de la petite couronne parisienne, et limitrophe du Val de Marne et de la Seine-Saint-Denis, le SIETREM s'étend sur une superficie de 172 km².

Ce territoire couvre à la fois des secteurs urbanisés mais aussi des secteurs plus ruraux avec 5 communes de moins de 800 habitants.

Les communes du territoire du SIETREM ont un taux d'habitat vertical d'environ 60 %.

LE TERRITOIRE DU SIETREM ET SES EQUIPEMENTS



1.2. Composition du SIETREM

Le SIETREM couvre au 1^{er} janvier 2025, 31 communes dont 29 de Seine-et-Marne et 2 communes de Seine-Saint-Denis membres de l'établissement public n°9 Grand Paris Grand Est. En Seine-et-Marne, 10 communes sont regroupées dans la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne, 19 communes sont regroupées dans la communauté d'agglomération Marne-et-Gondoire. Ces 2 EPCI et l'EPT ont délégué la compétence de la collecte et du traitement des déchets ménagers au SIETREM.

La population totale du territoire en 2025 est de 315 589 habitants (voir détail à l'annexe 1), en augmentation de 1,49 % par rapport à l'année 2024.

2. COMPETENCES, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU SIETREM

2.1. Compétences exercées par le SIETREM

Le SIETREM exerce les compétences de prévention, collecte, traitement et valorisation de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés de son territoire. Il élabore le programme local de prévention des déchets.

À ce titre, il assure :

- La prévention,
- La pré-collecte des déchets ménagers (dotation et maintenance des bacs et colonnes d'apport volontaire),
- La collecte sélective (emballages, papiers et verre),
- La collecte :
 - Des déchets verts,
 - Des encombrants,
 - Des déchets des marchés,
 - Des déchets communaux,
 - Des cartons,
 - Des déchets alimentaires
- La collecte des déchets ménagers résiduels,
- La gestion et l'exploitation du réseau des cinq déchetteries et de trois déchetteries mobiles,
- La valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels par incinération et la production d'énergie (électricité et chaleur urbaine),
- La valorisation matière de la collecte sélective (après tri) et du verre,
- La valorisation organique.

2.2. Composition et fonctionnement

Le SIETREM est administré, en 2025, par un comité syndical composé de 58 membres titulaires. La représentation au sein du Comité Syndical est fixée pour chaque commune membre en fonction de sa population. Chaque commune est représentée par :

- Un délégué jusqu'à 3 500 habitants,
- Deux délégués de 3 501 à 15 000 habitants,
- Trois délégués de 15 001 à 40 000 habitants,
- Quatre au-delà de 40 000 habitants.

2.3. Le bureau

Le bureau syndical est composé du Président et de 12 Vice-présidents.

Composition du bureau syndical

 Président du SIETREM Christian ROBACHE Vice-Président du Département de Seine-et-Marne Maire de Montévrain			
 1er Vice-président chargé de la communication et des actions de pédagogie Benoît BREYSSE Adjoint au Maire de Chelles	 2e Vice-président chargé du tri des emballages et du recyclage Christian PLUMARD Adjoint au Maire de St-Thibault-des-Vignes	 3e Vice-président chargé des finances et du personnel Xavier VANDERBISE Maire de Courtry	 4e Vice-président chargé de l'innovation et de la prospective Hien Toan PHAN Adjoint au Maire de Collégien
 5e Vice-président chargé de la prévention et des recycleries Lionel MARTINEZ Conseiller municipal de Lognes	 6e Vice-président chargé des collectes Édouard LEROY Conseiller municipal de Bussy-St-Georges	 7e Vice-présidente chargée de la représentation dans les différents organismes associés Pascale NATALE Conseillère municipale de Noisiel	 8e Vice-présidente chargée des déchetteries et dépôts sauvages Laurence AUDIBERT Adjointe au Maire de Pomponne
 9e Vice-président chargé des services aux artisans, aux commerçants et aux entreprises Alain LEGRAND Conseiller municipal délégué de Vaires-sur-Marne	 10e Vice-président chargé de la filière biodéchets et méthanisation Eric SCHLEGEL Maire de Gournay-sur-Marne	 11e Vice-président chargé de l'Unité de Valorisation Énergétique et du réseau de chaleur Jacques POTTIER Adjoint au Maire de Dampmart	 12e Vice-présidente chargée des services aux collectivités Michèle HURTADO Adjointe au Maire de Champs-sur-Marne

- **Christian ROBACHE** - Président
- **Benoît BREYSSE** - 1^{er} Vice-président - Chargé de la communication et des actions de pédagogie
- **Christian PLUMARD** - 2^{ème} Vice-président - Chargé du tri des emballages et du recyclage
- **Xavier VANDERBISE** - 3^{ème} Vice-président - Chargé des finances et du personnel
- **Hien Toan PHAN** - 4^{ème} Vice-président - Chargé de l'innovation et de la prospective
- **Lionel MARTINEZ** - 5^{ème} Vice-président - Chargé de la prévention et des recycleries

- **Edouard LEROY - 6^{ème} Vice-président** - Chargé des collectes
- **Pascale NATALE - 7^{ème} Vice-présidente** - Chargée de la représentation dans les différents organismes associés
- **Laurence AUDIBERT - 8^{ème} Vice-présidente** - Chargée des déchetteries et des dépôts sauvages
- **Alain LEGRAND - 9^{ème} Vice-président** - Chargé des services aux artisans, aux commerçants et aux entreprises
- **Éric SCHLEGEL - 10^{ème} Vice-président** - Chargé de la filière biodéchets et méthanisation
- **Jacques POTTIER - 11^{ème} Vice-président** - Chargé de l'Unité de Valorisation Energétique et du réseau de chaleur
- **Michèle HURTADO - 12^{ème} Vice-présidente** - Chargée des services aux collectivités

2.4. Le personnel du SIETREM

	Direction Générale		Direction des ressources et des moyens		Direction de la communication		Direction des services techniques		TOTAL H/F		TOTAL
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Cat A	1			2		1		2	1	5	6
Cat B				2	1	1	2	1	3	4	7
Cat C				3	2	6	5	2	7	11	18
TOTAL	1			7	3	8	7	5	11	20	31

Faits marquants 2025 :

Avantages sociaux - Evolution de la participation de l'employeur au financement des titres-restaurant

Depuis 2002, les agents du SIETREM ont la possibilité de pouvoir bénéficier de titres-restaurant pour chaque jour travaillé, avec une prise en charge de l'employeur à hauteur de 50 % de la valeur faciale.

Dans un contexte économique marqué par une inflation persistante affectant notamment les dépenses alimentaires et énergétiques, le SIETREM a souhaité renforcer le soutien apporté à ses agents en matière de pouvoir d'achat.

Aussi, par délibération du Comité Syndical du 17/06/2025, le SIETREM a décidé d'augmenter la participation de l'employeur au financement des titres-restaurant à hauteur de 60 % de leur valeur faciale, dans la limite du plafond d'exonération des cotisations sociales.

Il a été également décidé la création d'une quatrième valeur faciale de 12 €, mise à disposition des agents, en complément des titres existants de 6 €, 8,50 € et 10 €.

Recours à l'apprentissage

Le contrat d'apprentissage constitue aujourd'hui un levier reconnu d'accès à l'emploi, en permettant à un jeune de moins de 29 ans (ou à un travailleur reconnu handicapé sans limite d'âge) de préparer un diplôme ou un titre professionnel, dans le cadre d'une formation alternée entre un centre de formation et une administration.

Les collectivités territoriales et les établissements publics peuvent recourir à l'apprentissage dans tous les secteurs d'activité.

Souhaitant participer activement à cette dynamique, le SIETREM a délibéré le 17/06/2025, afin d'une part, de pouvoir recourir au contrat d'apprentissage et d'autre part, de fixer les modalités de sa mise en œuvre au sein de ses services et plus particulièrement dans les domaines suivants :

- Direction de la Communication
- Direction des Ressources et Moyens et notamment pour les ressources humaines ou la gestion administrative
- Direction Technique et notamment la prévention sur la gestion des déchets et la gestion des biodéchets.

Ainsi, le SIETREM a accueilli un apprenti, début septembre 2025, pour une durée de 2 ans.

Il est rattaché à la Direction des Services Techniques afin d'être formé sur l'amélioration de la qualité du tri des déchets.

Organisation des services :

L'organigramme du SIETREM repose sur 3 directions, placées sous la responsabilité de la Direction Générale :

- Direction des Services Techniques
- Direction de la Communication
- Direction des Ressources et Moyens

Chaque Direction est pourvue d'un cadre supérieur et d'une ou plusieurs équipes permettant de couvrir l'ensemble des missions du SIETREM.



Pour l'année 2025, les actions de formation se sont tenues soit en présentiel, soit en distanciel ou en « mixte » (présentiel + distanciel).

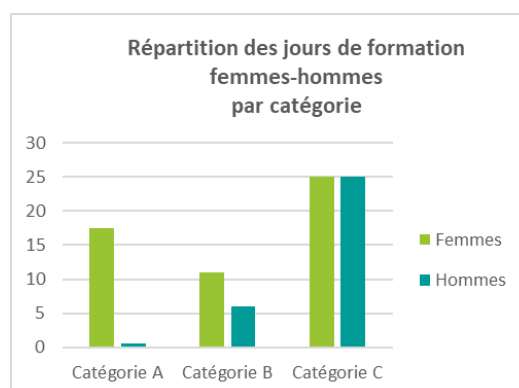
En 2025, les agents du SIETREM ont bénéficié de 85 jours de formation : 21 % pour la catégorie A, 20 % pour la catégorie B et 59 % pour la catégorie C.

Le nombre moyen de jours de formation par agent concerné, représente un peu plus de 3 jours.

Nombre de jours de formation par catégorie

	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	17,5	0,5	18
Catégorie B	11	6	17
Catégorie C	25	25	50
Total	53,5	31,5	85

Extrait du rapport égalité Femmes-Hommes 2025



Nombre d'agents ayant bénéficié d'une formation

	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Catégorie A	5	1	6	83%	17%
Catégorie B	4	2	6	67%	33%
Catégorie C	7	7	14	50%	50%
Total	16	10	26	62%	38%

Extrait du rapport égalité Femmes-Hommes 2025

En dehors des formations individuelles, le SIETREM a organisé pour ses agents :

- Des ateliers de prévention, animés par le Centre de Gestion, sur trois thématiques :
 - ✓ les risques professionnels,
 - ✓ les gestes qui sauvent,
 - ✓ la nutrition.
- Un atelier de sensibilisation sur les conduites addictives et les produits psychotropes et leurs impacts en situation professionnelle, organisé par un intervenant externe de l'Association Entraid'Addict.

PARTIE 2 : PREVENTION DES DECHETS

Depuis 2009, le SIETREM s'est engagé dans une politique de prévention.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2021/2026, adopté par délibération du Comité Syndical le 12 octobre 2021, a été établi d'après les objectifs de la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), avec les orientations du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC).

Il fixe 3 objectifs globaux :

- 1- La réduction de 15% du poids annuel de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)* par habitant en 2026 par rapport à 2010. En 2010, la quantité des DMA était de 483 kg/hab.

Le SIETREM se fixe donc un objectif de réduction de l'ordre de 72 kg/hab. par rapport à 2010, pour atteindre un niveau de 411 kg/hab. en 2026, soit une réduction de 4,5 kg par an.

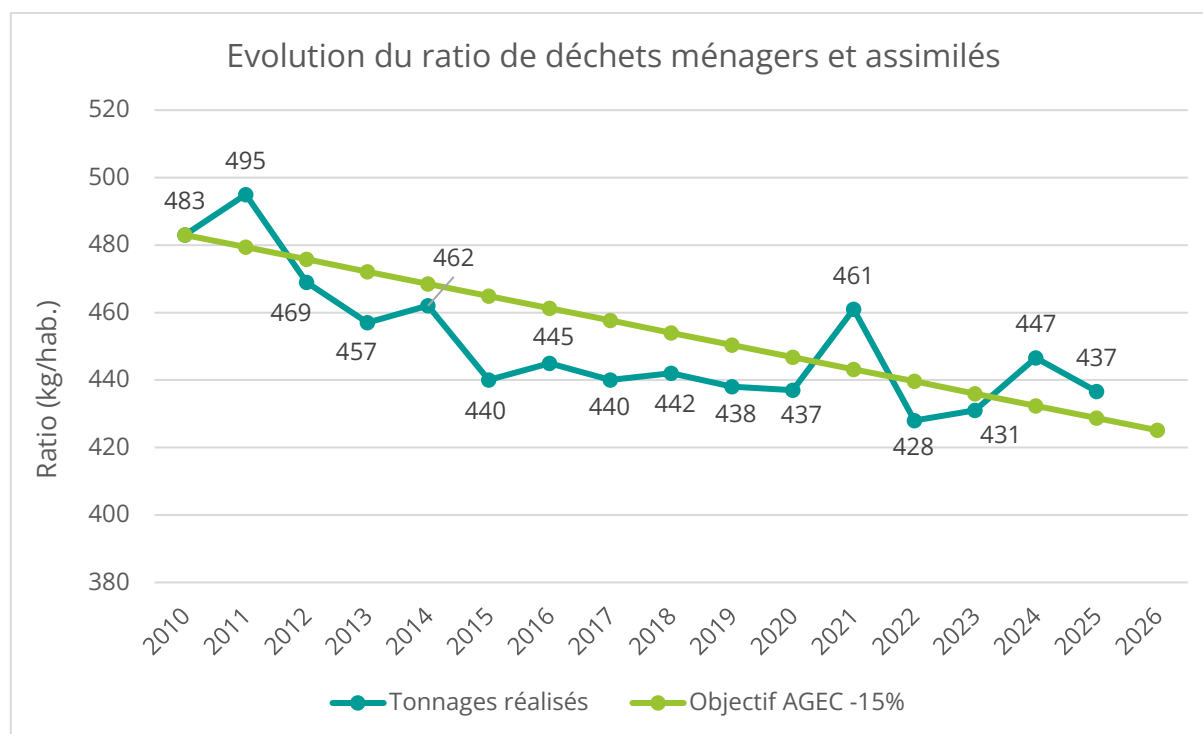
- 2- L'accompagnement de la population au réemploi et à la préparation en vue de la réutilisation avec un objectif de -5% des Déchets Ménagers et Assimilés.

- 3- La proposition de mise en œuvre d'actions de réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration collective (objectif AGEC : -50% d'ici 2025 par rapport à 2015).

* Les DMA incluent : les déchets ménagers résiduels, les emballages et papiers, les cartons, le verre, les déchets des déchetteries, les encombrants et les déchets verts collectés en porte-à-porte et les biodéchets.

Evolution des ratios de DMA et objectifs à atteindre

En 2025, les DMA représentent 437 kg/hab. soit une réduction de 10 kg/hab. entre 2024 et 2025.



L'objectif attendu par la loi AGEC était a minima de 428,7 kg/hab en 2025.

En 2025, après 2 ans d'augmentation, les tonnages de DMA par habitant ont diminué et se rapprochent de l'objectif fixé par la loi AGECS sans toutefois l'atteindre.

1. Les faits marquants de 2025

- Récupération du textile : le nombre de bornes d'apport volontaire est de 99 sur le territoire du SIETREM, en augmentation de 4 bornes par rapport à 2024.
 - 701 tonnes de textiles d'habillement, linge de maison et de chaussures ont été collectées, triées, réemployées ou recyclées soit une diminution de 3,3% par rapport à 2024.
 - Ce chiffre représente 2,26 kg par habitant. La moyenne nationale se situe à 4,27 kg/habitant (Re-fashion 2024) et la moyenne en Ile-de-France se situe à 2,27 kg/habitant (Rapport d'évaluation du PRPGD d'Ile-de-France - 2024).
- La mise en place d'un caisson de réemploi sur la déchetterie de Saint-Thibault-des-Vignes a permis à la Recyclerie de Bussy de récupérer 400 kg de vaisselle et 186 kg de jouets entre septembre et décembre 2025.
- Le taux de boîtes aux lettres équipées d'autocollant Stop pub (vu lors de la sensibilisation en porte-à-porte) s'élève à 21,95%. Pour information, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets fixe un objectif d'équipement de 35% en 2031.
- Déploiement du tri à la source des biodéchets : 31 aires de compostage installées majoritairement du compostage de quartier.
- Création en interne d'un jeu *Apprentis éco-héros* pour les enfants de CE2. Ce jeu d'apprentissage des gestes éco-responsables au quotidien aborde 4 thématiques de la prévention des déchets : le gaspillage alimentaire, le jardinage au naturel, le zéro déchet et la consommation responsable.

2. LE COMPOSTAGE

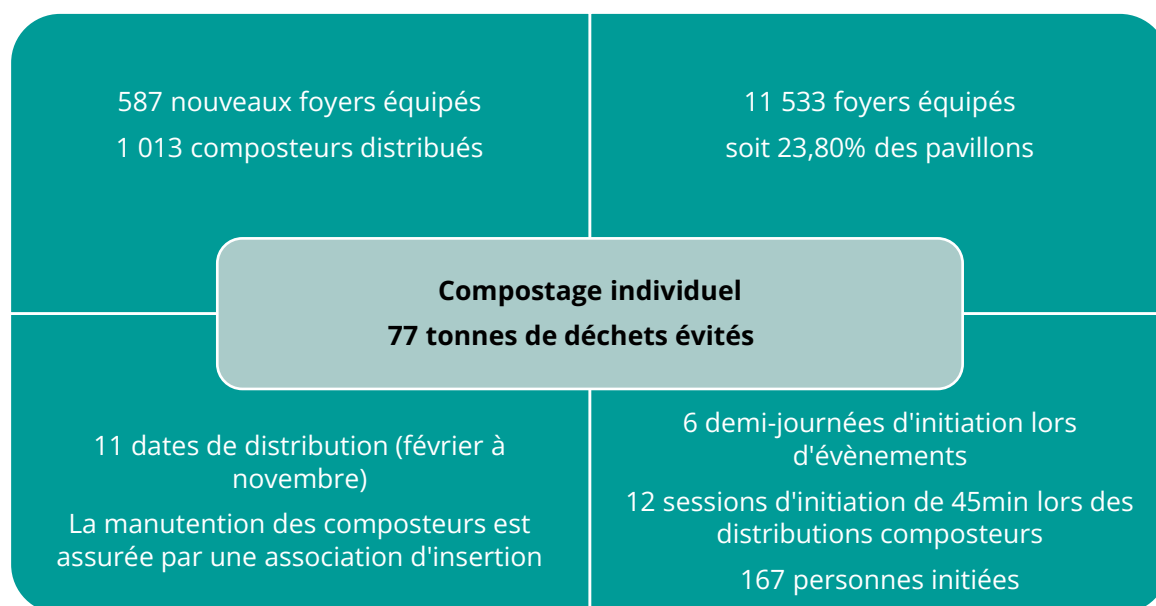
2.1. Le compostage individuel

La distribution de composteurs débutée en 2008 se poursuit.

Des initiations au compostage ont été proposées aux habitants durant des événements : Tous au compost, Alim'ton agglo et lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets. Elles ont duré 1h30 et étaient composées de 2 parties :

- Une partie théorique en salle avec un guide composteur du SIETREM. Une présentation est réalisée à partir d'un diaporama avec des explications sur ce que l'on peut déposer et ce qui n'est pas recommandé, le processus de décomposition et les bienfaits du compostage.
- Une partie pratique de démonstration au jardin du SIETREM assurée par Laurent Lafaille de La voie du jardinier. L'utilisation du compost au jardin, son importance pour la fertilité du sol et le jardinage au naturel sont développés dans cette partie.

Des initiations de 45 min ont également été proposées lors des retraits de composteurs.

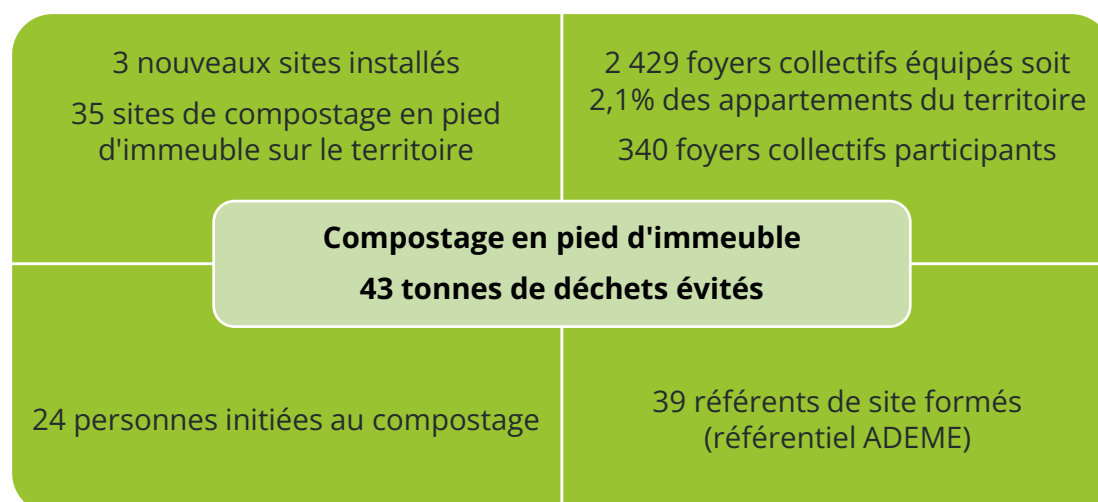


Depuis 2008, sur l'ensemble du territoire, date de la mise en œuvre des distributions de composteurs :

- 17 019 composteurs ont été vendus,
- 11 533 foyers ont été équipés en habitat individuel,
- 27 917 habitants de zone pavillonnaire sont équipés (base Insee janvier 2025),
- 23,80 % de foyers pavillonnaires sont équipés,
- 2 737 tonnes de déchets ménagers résiduels ont ainsi été évitées.

2.2. Le compostage partagé de proximité

En pied d'immeuble

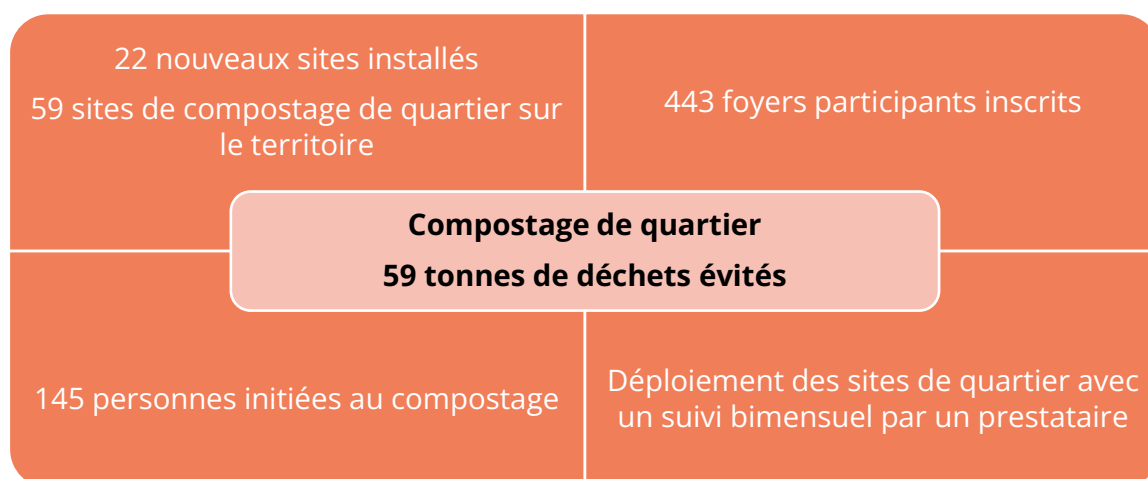


Pour chaque site, la méthodologie est la suivante :

1. Diagnostic du site et choix de l'emplacement en concertation avec les référents,
2. Validation de l'installation par le bailleur, l'Assemblée Générale (ou ratification par la suite),

3. Mise en place de 3 composteurs : un de 800 litres (pour les apports) et deux de 600 litres (un pour la mise en maturation et le second pour le stockage des déchets bruns structurants),
4. Fourniture d'un croc à main pour le mélange de surface, d'une petite pelle pour le broyat ainsi qu'une griffe et une pelle,
5. Affichage de supports de communication sur les composteurs,
6. Fourniture pour les foyers volontaires de bioseaux pour transporter les biodéchets,
7. Initiation sur site des habitants volontaires,
8. Formation des référents (ambassadeurs de l'action qui assurent l'interface entre les habitants et le SIETREM) par un organisme agréé,
9. Signature par l'habitant d'une charte, puis remise d'un guide du compostage et d'un sachet de graines.
10. Accompagnement des référents et suivi des sites trimestriellement la 1^{ère} année dans le but de rendre les habitants autonomes, puis une visite est réalisée annuellement.

De quartier

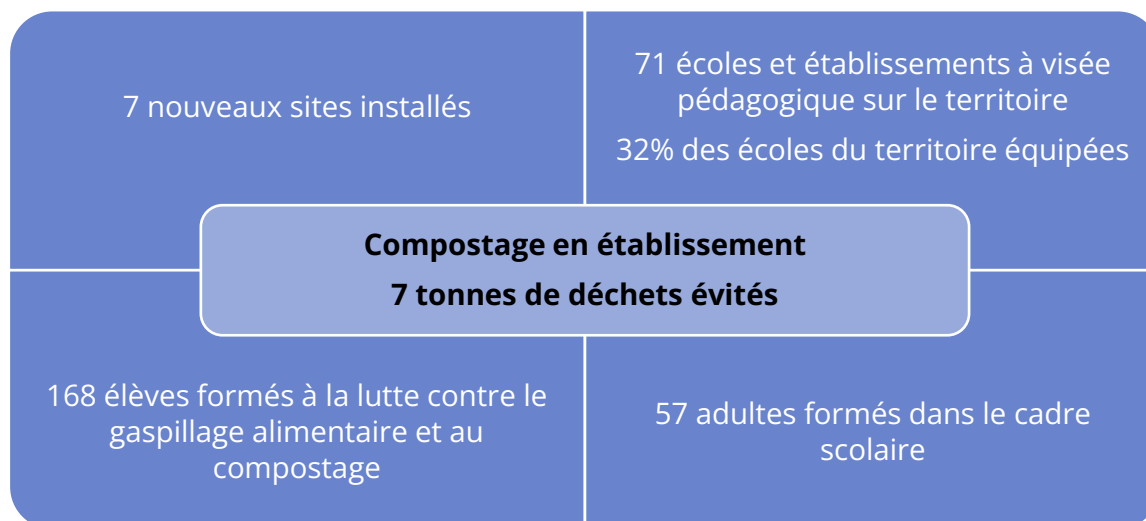


Accélération du déploiement des sites de compostage partagé de quartier sur les communes volontaires d'après la méthodologie suivante :

- Les sites potentiels proposés par la collectivité sont étudiés en concertation avec le SIETREM,
- La commune s'engage à :
 - o Communiquer sur le processus ainsi que sur la date de mise en fonctionnement retenue.
 - o Fournir le broyat nécessaire pour ses sites.
- Le SIETREM se charge de :
 - o Mettre en place 3 composteurs de 800 litres (un pour les apports, un pour la mise en maturation et un pour le stockage des déchets bruns structurants),
 - o Fournir un croc à main pour le mélange de surface et une petite pelle pour le broyat,
 - o Poser l'affichage des supports de communication sur les composteurs,
 - o Fournir aux foyers volontaires des bioseaux pour transporter les biodéchets,
 - o Fournir un guide du compostage et un sachet de graines à chaque participant.
- Un prestataire assure :

- L'initiation sur site des habitants volontaires,
- Un suivi bimensuel des sites.
- L'habitant :
 - S'inscrit sur le site internet du SIETREM en indiquant le n° du site où il va composter,
 - S'engage à respecter les consignes qui lui sont données.

Le compostage en établissement (scolaires, EHPAD, associations)



Comme pour le compostage en pied d'immeuble et de quartier, le SIETREM prend en charge l'ensemble des coûts sous réserve que les déchets de restauration scolaire soient déposés dans le composteur et qu'un jardin de démonstration soit créé pour l'utilisation future du compost.

Pour chaque site, la méthodologie est la suivante :

1. Diagnostic des pratiques de la restauration scolaire (self ou service à table, emplacement du pain, tri des déchets, volume des assiettes...) et propositions de pistes d'amélioration pour réduire le gaspillage alimentaire,
2. Evaluation des quantités de déchets pouvant être compostées,
3. Diagnostic du site et choix de l'emplacement en concertation avec les référents,
4. Mise en place avec les éco-délégués de 3 composteurs de 400 litres,
5. Affichage de supports de communication sur les composteurs,
6. Fourniture d'une fourche, d'une griffe à main et d'une petite pelle à broyat,
7. Initiation au gaspillage alimentaire et au compostage en salle pour les éco-délégués, animateurs, enseignants et personnels de restauration référents,
8. Accompagnement des référents et suivi des sites trimestriellement la 1ère année dans le but de rendre chaque établissement autonome, puis une visite annuelle est organisée.

Carte des sites de compostage partagé de proximité



2.3. Bilan du compostage en 2025

- 20 animations grand public ont permis de sensibiliser 879 personnes.
- 1 041 personnes ont participé à des jeux où le thème du compostage était abordé soit 4 fois plus qu'en 2024.
- 13 962 foyers (pavillonnaires et collectifs en résidence) sont équipés de composteurs, soit 33 669 habitants.
- 32 sites ont été installés, pour atteindre un total de 167 aires de compostage en activité.
- 1 607 tonnes de déchets ménagers résiduels ont ainsi été évitées.

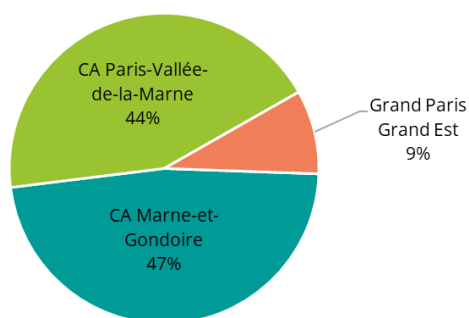
2.3.1. *Compostage individuel*

Taux de foyers individuels équipés par commune en 2025

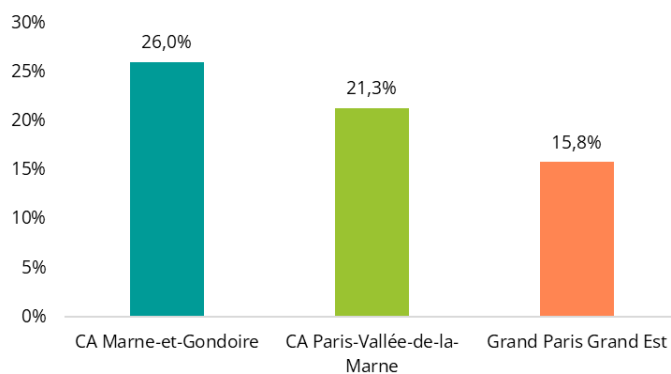
COMMUNE	TAUX DE FOYERS INDIVIDUELS EQUIPES
BUSSY-SAINT-MARTIN	35,4%
GUERMANTES	31,9%
CARNETIN	31,5%
GOVERNES	31,4%
THORIGNY-SUR-MARNE	31,2%
LAGNY-SUR-MARNE	28,1%
POMPONNE	28,1%
FERRIERES-EN-BRIE	27,5%
SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES	27,4%
CHANTELOUP-EN-BRIE	27,1%
TORCY	26,8%
DAMP MART	25,4%
VAIRES-SUR-MARNE	24,9%
CHALIFERT	24,8%
BUSSY-SAINT-GEORGES	24,6%
EMERAINVILLE	24,1%

COMMUNE	TAUX DE FOYERS INDIVIDUELS EQUIPES
CONCHES-SUR-GONDOIRE	23,6%
CROISSY-BEAUBOURG	23,4%
MONTEVRAIN	23,4%
BROU-SUR-CHANTEREINE	22,4%
LESCHEs	22,2%
COLLEGIEN	21,7%
GOURNAY-SUR-MARNE	21,4%
CHAMPS-SUR-MARNE	21,3%
LOGNES	20,1%
NOISIEL	19,1%
CHELLES	17,0%
JABLINES	15,4%
COURTRY	14,1%
JOSSIGNY	13,3%
MONTFERMEIL	10,2%
MOYENNE	23,8%

Répartition des composteurs individuels par collectivité

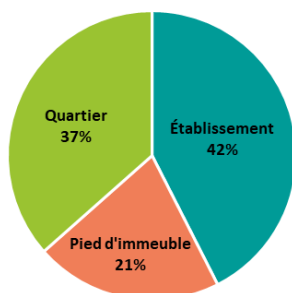


Taux d'équipement des foyers individuels par collectivité

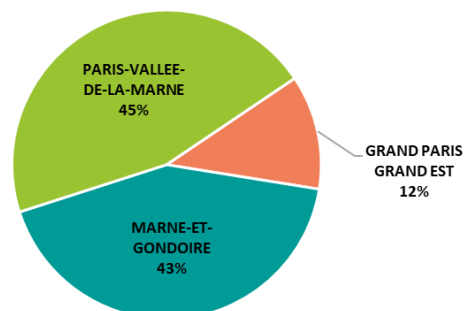


2.3.2. Compostage collectif

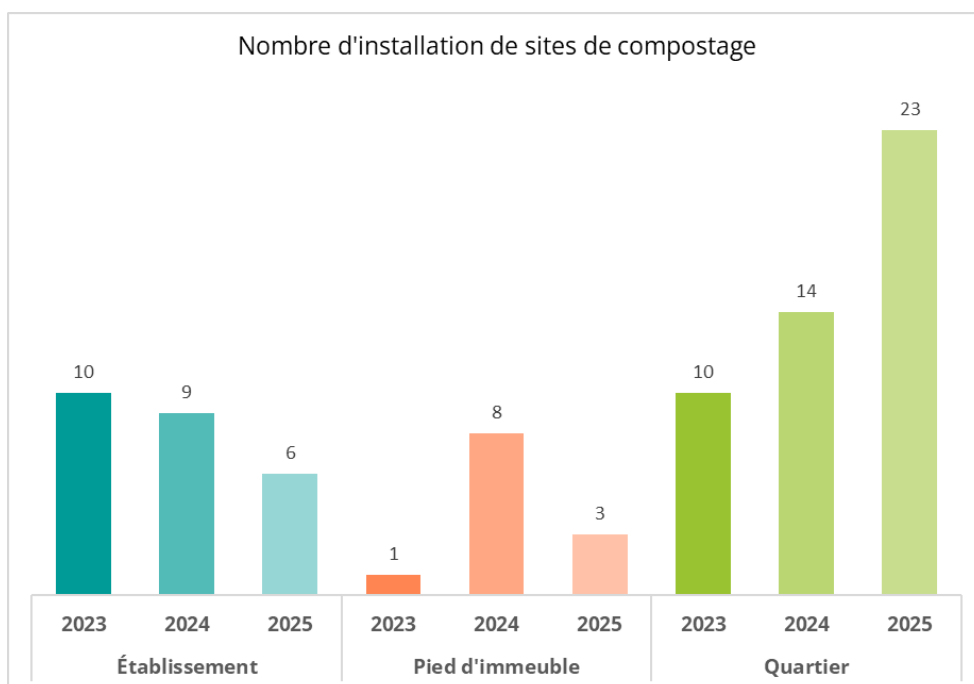
Répartition des sites de compostage par famille de sites



Répartition des sites de compostage par territoire



Nombre d'installation de sites de compostage



3. Zoom sur les campagnes de caractérisations

Une étude de caractérisation des ordures ménagères a été menée en 2024.

Les caractérisations ont pour but :

- D'évaluer la part de déchets valorisables encore présente dans le flux Ordures Ménagères résiduelles (OMr) ;
- D'orienter les actions de communication,

SIETREM  Caractérisation 2024 des déchets collectés
dans le bac OMr sur le territoire du SIETREM



En moyenne, **71%** du contenu des bacs d'ordures ménagères pourraient être valorisés si les déchets étaient correctement triés et 3% devraient suivre des filières de traitement adaptées (déchets dangereux).

4. Les perspectives

- **Réemploi :**

Dans le cadre des nouvelles REP (Responsabilités Elargies des Producteurs), mise en place de conventions avec des associations de réemploi pour la récupération d'objets en déchetterie.

- **Compostage :**

Poursuite du déploiement des sites de compostage partagés de proximité, de quartier et en pied d'immeuble, dans le cadre de la mise en place des solutions de gestion des biodéchets.

- **Eco-exemplarité :**

Création d'un groupe de travail pour la mise en place d'actions suite à la formation réalisée par les agents du SIETREM.

- **Animation :**

Création de nouveaux événements thématiques, « Réveille tes papilles » sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et Les RDV du réemploi. Co-organisation avec l'office de tourisme de Marne et Gondoire du Festival « Rando nature » avec une approche amplifiée sur la réduction des déchets.

PARTIE 3 : ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS

1. LA PRE-COLLECTE : LA CONTENEURISATION

1.1. Description de la conteneurisation

Pour la collecte des déchets ménagers résiduels et la collecte sélective, les 31 communes sont entièrement conteneurisées.

1.2. Le parc de bacs en 2025

Quatre conteneurs sont fournis :

- Un réservé aux déchets ménagers résiduels (bac grenat). A noter, les producteurs non ménagers collectés par le service public sont limités à 1 500 litres hebdomadaires par site.
- Un réservé aux emballages et papiers (couvercle jaune),
- Un réservé aux bouteilles, pots, bocaux en verre (couvercle vert)
- Un réservé aux déchets végétaux (180 litres couvercle marron) sur Dampmart

Dans le cadre de la collecte des biodéchets, des conteneurs de 240 litres ont été mis en place dans chaque abri-bac et un bac de 120L couvercle marron a été distribué à la cuisine centrale de Lognes.

L'ensemble du parc appartient au SIETREM depuis le 31 juillet 2012.

Déchets ménagers résiduels

	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS					Variation
	2021	2022	2023	2024	2025	2024/2025
Quantité 2 roues	56 336	57 092	60 699	61 075	61 437	0,6%
Quantité 4 roues	16 173	16 936	15 660	16 402	17 376	5,9%
Quantité totale	72 509	74 028	76 359	77 477	78 813	1,7%
Volume (litres)	18 479 880	19 197 960	19 890 130	20 425 210	21 085 790	3,2%

Collecte sélective

	EMBALLAGES ET PAPIERS					Variation
	2021	2022	2023	2024	2025	2024/2025
Quantité (unités)	65 007	65 852	65 759	66 532	67 377	1,3%
Volume (litres)	12 989 730	13 444 180	13 799 460	14 245 460	14 749 740	3,5%
	VERRE					
	2021	2022	2023	2024	2025	
Quantité (unités)	58 839	59 676	60 325	60 764	61 193	0,7%
Volume (litres)	3 342 560	3 513 460	3 637 640	3 736 330	3 866 830	3,5%

Déchets végétaux

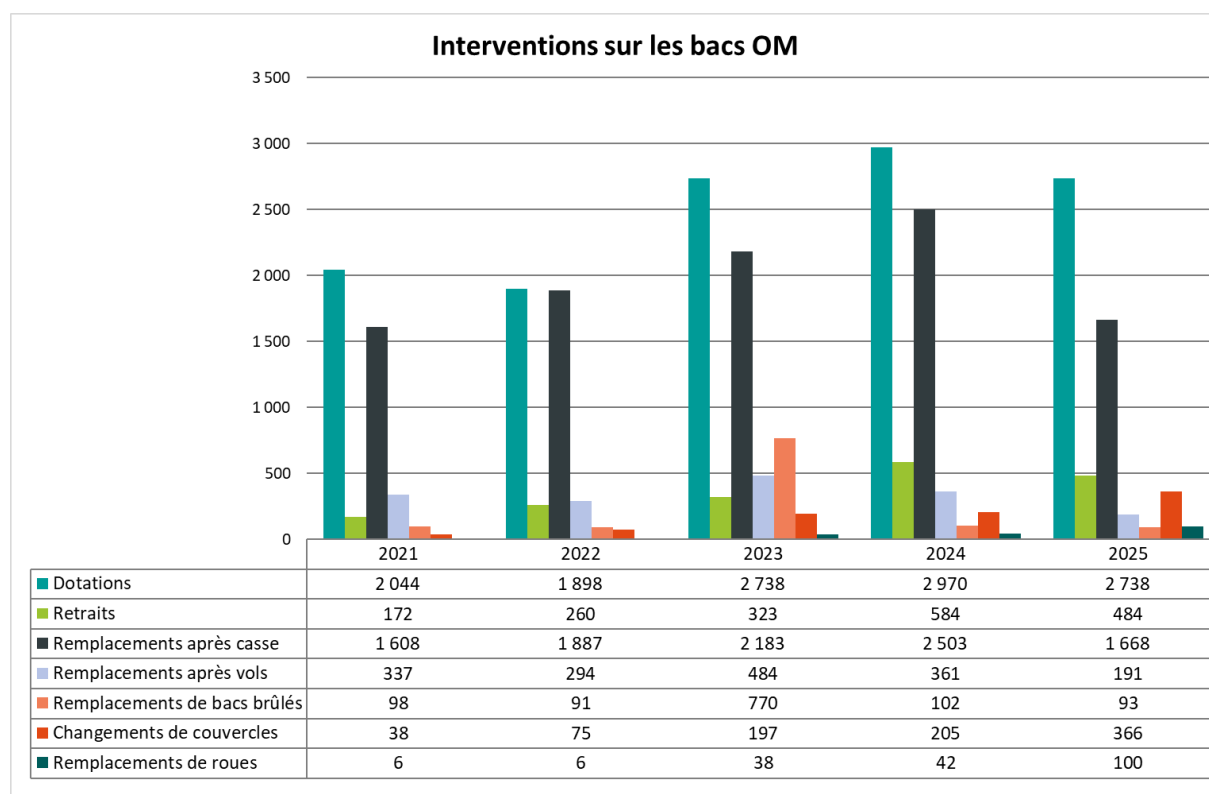
	DÉCHETS VÉGÉTAUX				Variation
	2022	2023	2024	2025	2024/2025
Quantité (unités)	1 149	1 155	1 163	1 164	0,09%
Volume (litres)	206 820	207 900	209 340	209 520	0,09%

Biodéchets

	BIODÉCHETS			Variation
	2023	2024	2025	2024/2025
Quantité (unités)	169	173	95	-45,09%
Volume (litres)	20 680	21 960	22 680	3,28%

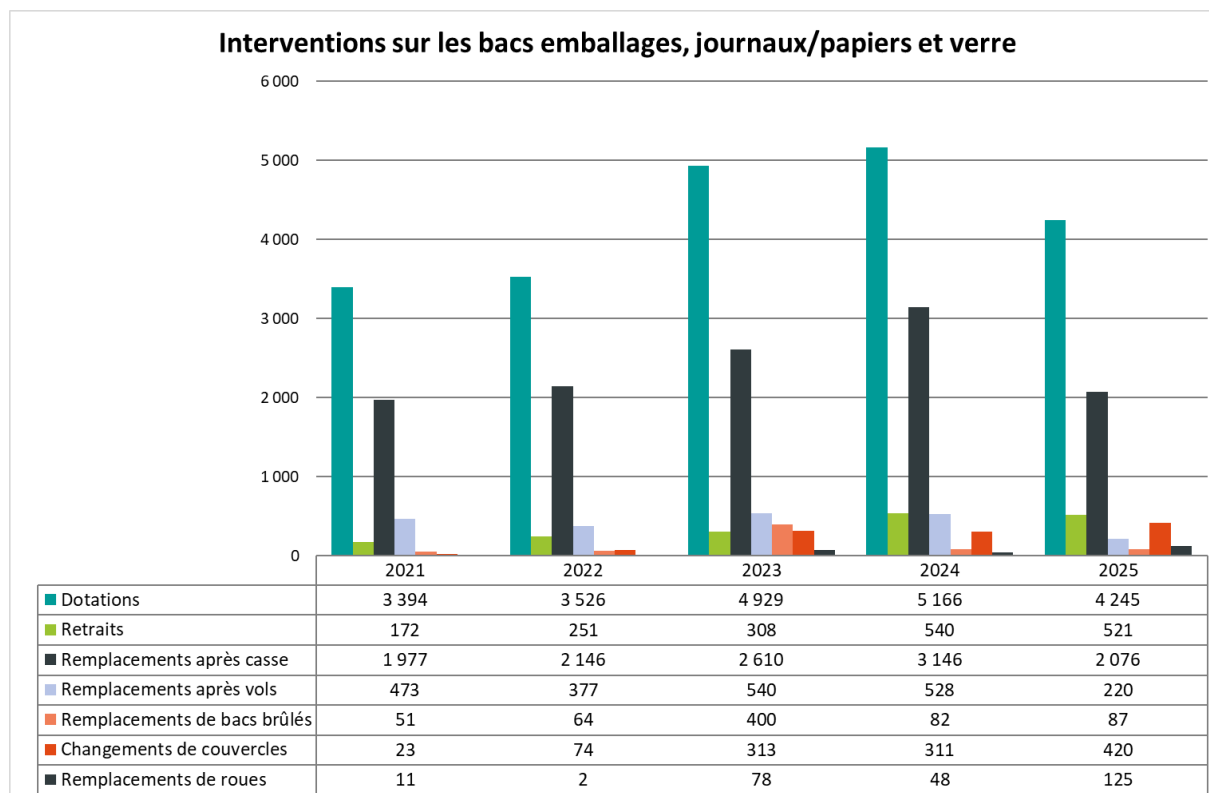
1.3. L'état du parc de bacs en 2025**Déchets ménagers résiduels**

Déchets ménagers résiduels	TOTAL					Variation
	2021	2022	2023	2024	2025	2024/2025
Dotations	2 044	1 898	2 738	2 970	2 738	-7,81%
Retraits	172	260	323	584	484	-17,12%
Remplacements après casse	1 608	1 887	2 183	2 503	1 668	-33,36%
Remplacements après vols	337	294	484	361	191	-47,09%
Remplacements de bacs brûlés	98	91	770	102	93	-8,82%
Changements de couvercles	38	75	197	205	366	78,54%
Remplacements de roues	6	6	38	42	100	138,10%
TOTAL	4 303	4 511	6 733	6 767	5 640	-16,65%
TOTAL hors dotations et retraits	2 087	2 353	3 672	3 213	2 418	-24,74%



Déchets emballages /papiers et verre

Emballages/papiers et verre	TOTAL					Variation 2024/2025
	2021	2022	2023	2024	2025	
Dotations	3 394	3 526	4 929	5 166	4 245	-17,8%
Retraits	172	251	308	540	521	-3,5%
Remplacements après casse	1 977	2 146	2 610	3 146	2 076	-34,0%
Remplacements après vols	473	377	540	528	220	-58,3%
Remplacements de bacs brûlés	51	64	400	82	87	6,1%
Changements de couvercles	23	74	313	311	420	35%
Remplacements de roues	11	2	78	48	125	160,4%
TOTAL	6 101	6 440	9 178	9 821	7 694	-21,7%
TOTAL hors dotations et retraits	2 535	2 663	3 941	4 115	2 928	-28,8%



Déchets végétaux

Déchets végétaux	TOTAL				Variation 2024/2025
	2022	2023	2024	2025	
Dotations	1 161	8	4	6	50%
Retraits	0	1	1	4	300%
Remplacements après casse	0	2	4	1	-75%
Remplacements après vols	3	2	2	1	-50%
Remplacements de roues	0	0	0	1	
TOTAL	1 164	13	11	13	18,2%
TOTAL hors dotations et retraits	3	4	6	3	-50%

Biodéchets

Biodéchets	TOTAL			Variation 2024/2025
	2023	2024	2025	
Dotations	164	18	76	322%
Retraits	6	10	154	1 440%
Remplacements après casse	2	0	0	0%
Remplacements après vols	4	0	0	0%
TOTAL	176	28	230	721%
TOTAL hors dotations et retraits	6	0	0	0%

1.4. Les bornes d'apport volontaire**1.4.1 Les colonnes aériennes**

165 points d'apport volontaire aériens (7 points d'apports volontaires supplémentaires par rapport à l'année 2024 essentiellement pour les déchets ménagers résiduels) sont en place sur 22 communes. Ils sont répartis ainsi :

- 46% pour la collecte du verre
- 39% pour la collecte des cartons
- 8% pour la collecte des emballages et papiers.
- 7% pour la collecte des ordures ménagères résiduelles

	COLONNES AÉRIENNES				TOTAL
	Cartons	Déchets Ménagers Résiduels	Emballages et papiers	Verre	
BROU-SUR-CHANTEREINE	1			1	2
BUSSY-SAINT-GEORGES	14			3	17
CARNETIN				1	1
CHAMPS-SUR-MARNE	5			12	17
CHANTELOUP-EN-BRIE				3	3
CHELLES				2	2
COLLEGIEN	1		4	1	6
CONCHES-SUR-GONDOIRE				1	1
COURTRY	4			4	8
CROISSY-BEAUBOURG				4	4
DAMP MART	2			4	6
GOURNAY-SUR-MARNE				3	3
GOVERNES				1	1
LAGNY-SUR-MARNE		11	8	3	22
LOGNES	1	1	1	3	6
MONTEVRAIN	21				21
MONTFERMEIL	5			6	11
NOISIEL	4			5	9
SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES	3			3	6
THORIGNY-SUR-MARNE				1	1
TORCY				14	14
VAIRES SUR MARNE	3			1	4
TOTAL	64	12	13	76	165

1.4.2 *Les colonnes enterrées*

261 points d'apport volontaire enterrés (17 points d'apport volontaire enterrés supplémentaires par rapport à l'année 2024 essentiellement pour les déchets ménagers résiduels et le verre) sont en place sur 5 communes du territoire pour la collecte des déchets ménagers résiduels, des emballages/papiers et du verre.

	COLONNES ENTERRÉES			
	Déchets Ménagers Résiduels	Emballages et papiers	Verre	TOTAL
BUSSY-SAINT-GEORGES	38	29	17	84
BUSSY-SAINT-MARTIN	4		2	6
GOVERNES	2		1	3
MONTEVRAIN	86	45	31	162
SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES	4		2	6
TOTAL	134	74	53	261

A noter : le SIETREM prend en charge également la collecte des « MOLOK » appartenant à la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire (12 pour les Déchets Ménagers Résiduels et 5 pour le verre). La maintenance et le lavage des Molok est à la charge de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

1.4.3 Les abris-bacs biodéchets

94 abris-bacs (+100% par rapport à l'année 2024), permettant la collecte des biodéchets, sont en place sur 13 communes du territoire.

	ABRIS-BACS
	Biodéchets
BROU-SUR-CHANTEREINE	2
BUSSY-SAINT-GEORGES	7
CHAMPS-SUR-MARNE	7
COLLEGIEN	8
DAMP MART	3
FERRIERES-EN-BRIE	5
GOURNAY-SUR-MARNE	11
GOVERNES	2
LAGNY-SUR-MARNE	1
LOGNES	13
MONTEVRAIN	13
MONTFERMEIL	16
THORIGNY-SUR-MARNE	6
TOTAL	94

1.5. Les évènements marquants de l'année 2025

Il faut noter qu'en 2025 :

- Le parc de bacs de déchets ménagers résiduels, d'emballages et papiers, de verre et de déchets végétaux a très peu évolué entre 2024 et 2025. Le nombre de bacs de 120L dédiés aux biodéchets a fortement diminué en raison de l'arrêt de la collecte en porte-à-porte faisant suite à la fin de l'expérimentation. En revanche, le nombre de bacs de 240L mis en place dans les abris-bacs dédiés a augmenté ce qui explique l'augmentation du volume en place.
- L'ensemble des interventions sur les bacs est en forte baisse pour l'ensemble des flux. Pour rappel, l'augmentation observée les années précédentes était liée à la maintenance réalisée sur des bacs d'autres fournisseurs que le fournisseur actuel (SULO) qui n'avait pas la possibilité de remplacer les pièces détachées sur ces bacs et procédait donc à un remplacement.
- Le nombre d'abris-bacs réservés aux biodéchets a doublé en 1 an. Le déploiement de la collecte en apport volontaire sur 7 nouvelles communes a conduit à la mise en place de 47 nouveaux abris-bacs en 2025.

2. LA COLLECTE

2.1. Description du service de collecte

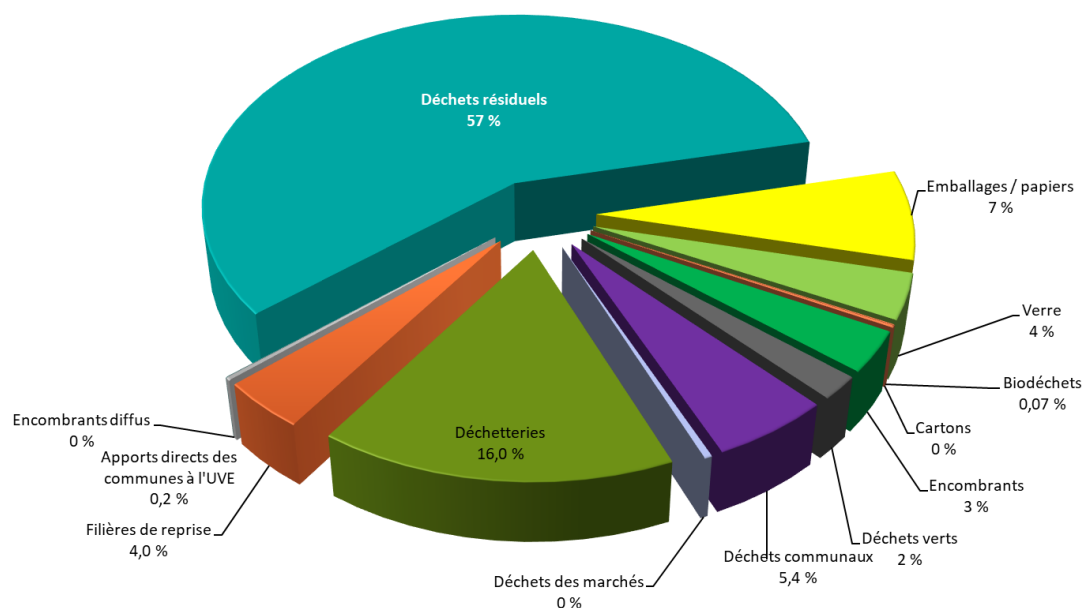
Les déchets ménagers sont collectés et acheminés vers les centres de traitement selon les modalités suivantes :

		Prestataire	Fréquence de collecte	Mode de présentation	Population desservie	Type de traitement
Déchets ménagers	Collecte déchets ménagers résiduels	SEPUR	C1 à C6	Bac grenat ou bac gris à couvercle grenat	95 %	Unité de Valorisation Energétique (Saint-Thibault-des-Vignes)
	Collecte sélective emballages et papiers	SEPUR	C1	Bac gris à couvercle jaune	95 %	Centre de tri (Saint-Thibault-des-Vignes)
	Collecte sélective verre	SEPUR	C0,5	Bac gris à couvercle vert	94 %	Centre de tri (Saint-Thibault-des-Vignes)
	Collecte des encombrants	SEPUR	2 à 24 fois / an ou sur RDV	Vrac sur trottoir	100 %	Unité de Valorisation Energétique (Saint-Thibault-des-Vignes)
	Collecte des déchets verts	SEPUR	7 à 44 fois / an	Sac papier, bac, fagot	60 %	Compost Val d'Europe (Chalifert)
	Collecte des biodéchets	SEPUR (jusqu'au 31/05/2025)	C1	Bac gris couvercle marron	4%	Déconditionnement (Stains) puis méthanisation agricole (77) jusqu'au 31/05/2025
	Collecte apport volontaire verre (*)	OURRY	Variable	Colonne fixe	6 %	Centre de tri (Saint-Thibault-des-Vignes)
	Collecte apport volontaire Déchets ménagers résiduels (*)	DERICHEBOURG-POLYCEJA	C2 à C3	PAVE fixe	5 %	Unité de Valorisation Energétique (Saint-Thibault-des-Vignes)
	Collecte sélective apport volontaire emballages et papiers (*)	DERICHEBOURG-POLYCEJA	C2	PAVE fixe	5 %	Centre de tri (Saint-Thibault-des-Vignes)
	Collecte sélective apport volontaire cartons (*)	DERICHEBOURG-POLYCEJA	C1 à C2	Colonne fixe	7 %	Centre de regroupement et de tri (Emerainville)
	Collecte apport volontaire biodéchets (*)	SEPUR (jusqu'au 31/05/2025) puis MOULINOT	C1	Abri-bac	10%	Déconditionnement (Stains) puis méthanisation agricole (77) jusqu'au 31/05/2025 puis déconditionnement puis méthanisation agricole (Réau,77)
Déchets non ménagers	Collecte des déchets communaux	VEOLIA AUBINE	A la demande des communes	Bennes des services techniques	94 %	ISDND REP (Claye Souilly) et Compost Val d'Europe (Chalifert)
	Collecte des marchés	SEPUR	Les jours des marchés	Bac ou vrac sur le site des marchés	63 %	Unité de Valorisation Energétique (Saint-Thibault-des-Vignes)
	Apport direct de déchets ménagers résiduels à l'UVE	Communes	Variable	Véhicule communal	-	Unité de Valorisation Energétique (Saint-Thibault-des-Vignes)
	Encombrants diffus	SEPUR	C1	Vrac sur le site du dépôt	-	Déchetterie professionnelle (Quincy Voisins)

2.2. Les tonnages des flux collectés

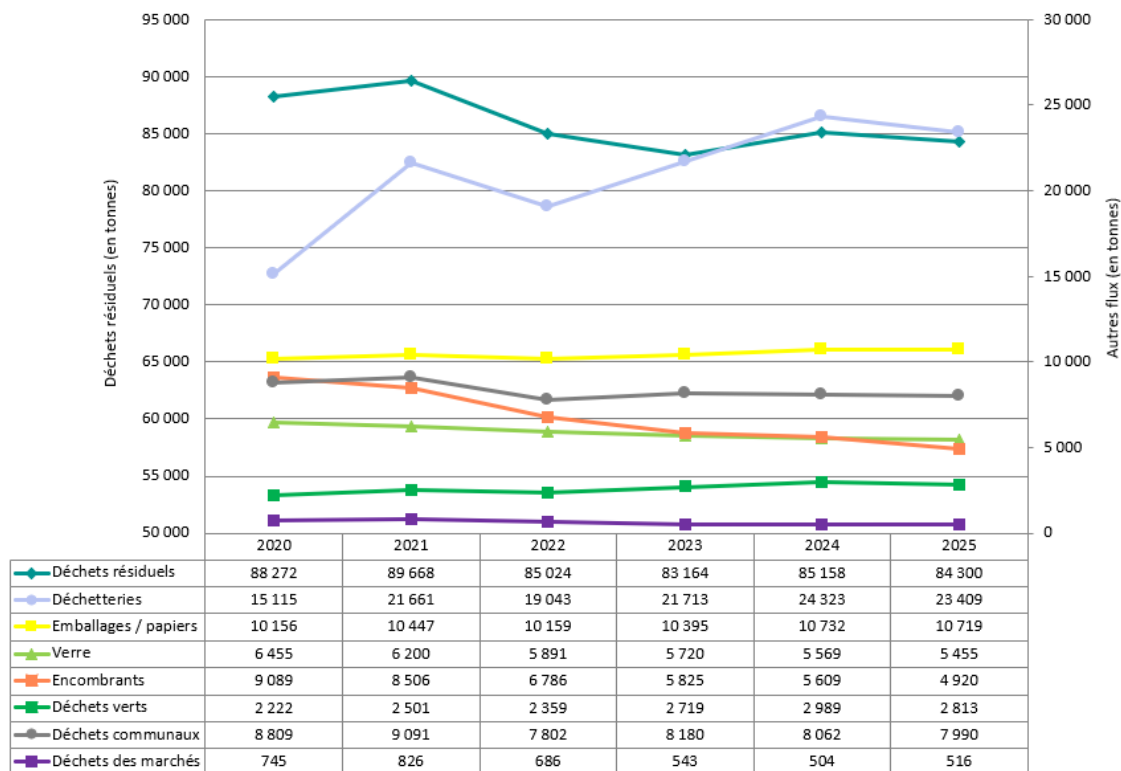
	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Population	305 292	308 203	309 901	310 946	315 589	
Déchets résiduels	89 668	85 024	83 164	85 158	84 300	57,5%
Porte-à-porte	87 911	83 258	81 400	83 123	82 203	56,0%
Points d'apport volontaire	1 757	1 766	1 764	2 035	2 096	1,4%
Emballages / papiers	10 447	10 159	10 395	10 732	10 719	7,3%
Porte-à-porte	10 172	9 898	10 133	10 439	10 428	7,1%
Points d'apport volontaire	275	261	262	293	291	0,2%
Verre	6 200	5 891	5 720	5 569	5 455	3,7%
Porte-à-porte	5 787	5 415	5 272	5 102	5 005	3,4%
Points d'apport volontaire	413	476	448	467	449	0,3%
Biodéchets			22	46	96	0,1%
Cartons		38	95	185	247	0,2%
Encombrants	8 506	6 786	5 825	5 609	4 920	3,4%
Déchets verts	2 501	2 359	2 719	2 989	2 813	1,9%
Déchets communaux	9 091	7 802	8 180	8 062	7 990	5,4%
Dont déchets divers	7 824	6 982	7 234	7 217	7 177	4,9%
Dont déchets verts	1 134	725	849	772	719	0,5%
Dont Gravats	133	95	97	73	94	0,1%
Déchets des marchés	826	686	543	504	516	0,4%
Déchetteries	21 661	19 043	21 713	24 323	23 409	16,0%
Saint-Thibault-des-Vignes	4 771	3 522	4 945	6 593	4 787	3,3%
Croissy-Beaubourg	1 471	1 378	1 714	1 622	1 463	1,0%
Noisiel	2 304	1 901	1 621	2 182	2 693	1,8%
Chelles	10 053	8 656	10 466	10 392	9 824	6,7%
Chanteloup-en-Brie	3 004	3 534	2 904	3 442	4 575	3,1%
Déchetteries mobiles	58	52	63	92	67	0,0%
Filières de reprise	3 193	3 559	3 951	4 242	5 820	4,0%
Apports directs des communes à l'UVE	357	343	352	326	345	0,2%
Encombrants diffus		134	64	101	36	0,0%
TOTAL (tonnes)	152 450	141 826	142 743	147 845	146 666	100,0%
Ratio global kg / habitant / an	495	457	461	475	465	-2,3%

Répartition des déchets par type de flux en 2025



Les déchets ménagers résiduels et les déchetteries (incluant les filières de reprise) concentrent 77,4% des tonnages de déchets collectés sur le territoire.

2.3. L'évolution des tonnages collectés



Entre 2024 et 2025, le tonnage global de tous les flux a baissé de 0,8%.

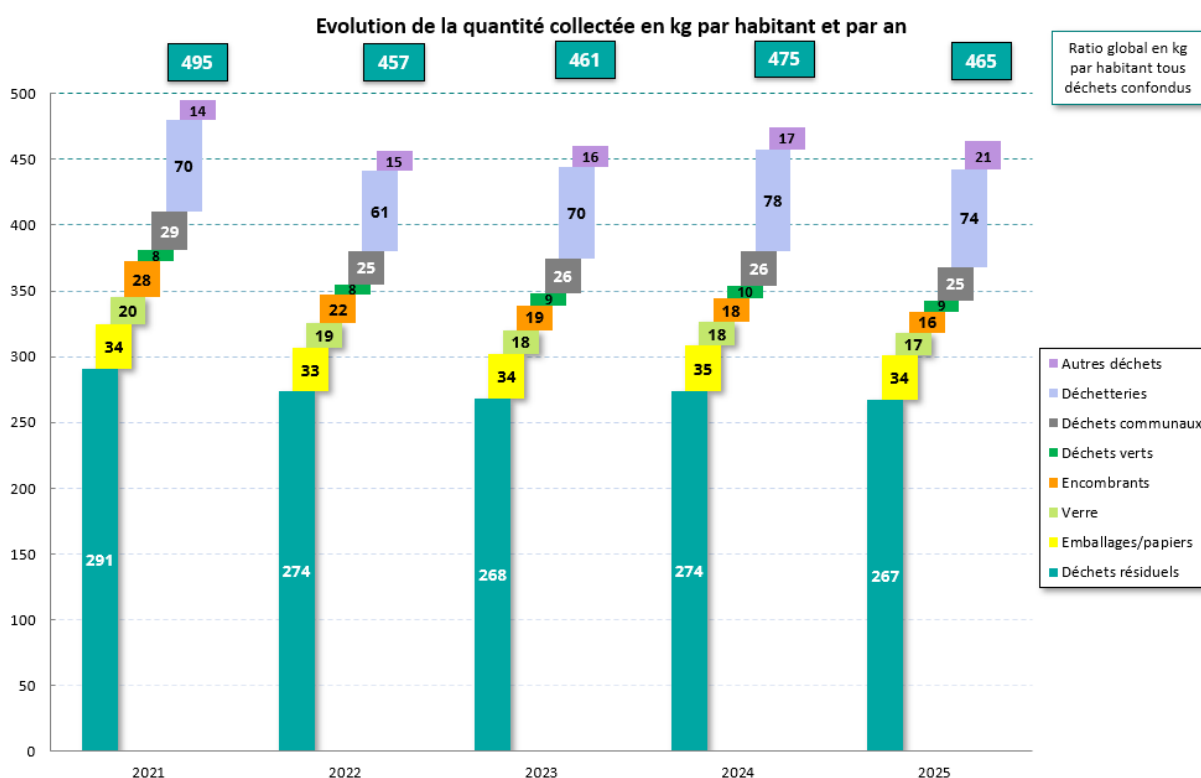
Les plus fortes augmentations de tonnages sont observées :

- Sur les biodéchets (+108%), en raison de la poursuite du déploiement de la gestion des biodéchets sur le territoire ;
- Sur les cartons (+33%), en raison de la poursuite du déploiement des bornes carton sur le territoire ;
- Sur les filières de reprise (+37%) en raison de l'intégration de la filière plâtre ;
- Sur les déchetteries de Chanteloup-en-Brie (+33%) et de Noisiel (+23,5%) ;
- Sur les gravats des déchets communaux (+28,1%).

Les plus fortes diminutions de tonnages sont observées :

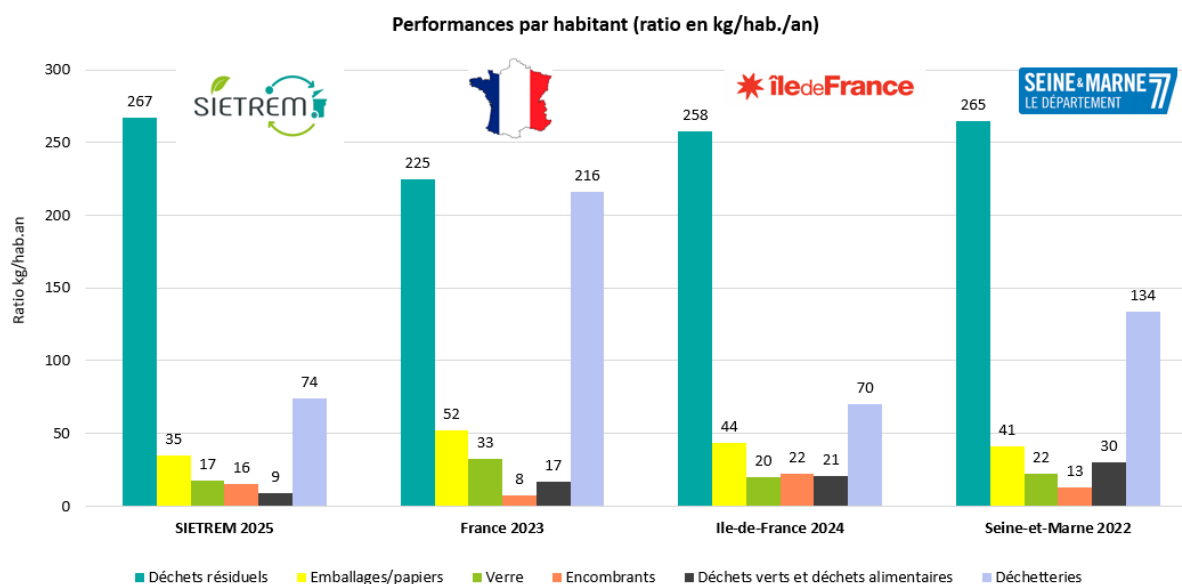
- Sur les encombrants collectés en porte-à-porte (-12%) confirmant l'impact positif du déploiement de la collecte sur RDV ;
- Sur la déchetterie de Saint-Thibault-des-Vignes (-27%) et sur les déchetteries mobiles (-27%) ;
- Sur les Encombrants diffus (-64%).

2.4. Les performances de collecte



Le ratio de collecte par habitant diminue en 2025 pour atteindre 465 kg/hab./an.

Comparaison des ratios de collecte avec les moyennes régionales et nationales (derniers chiffres publiés) :



Les quantités de déchets résiduels produits par habitant sont supérieures à celles observées au niveau national, régional et départemental.

Les performances sur les emballages et papiers restent encore en-deçà des différents référentiels avec un ratio qui a baissé de 1kg/hab. depuis l'année dernière. Pour rappel, les caractérisations sur les déchets ménagers résiduels réalisées en 2024 ont montré que 39% du bac étaient composés de déchets concernés par les consignes de tri « emballages et papiers » soit 106 kg/hab. Une forte marge de progression est donc encore possible.

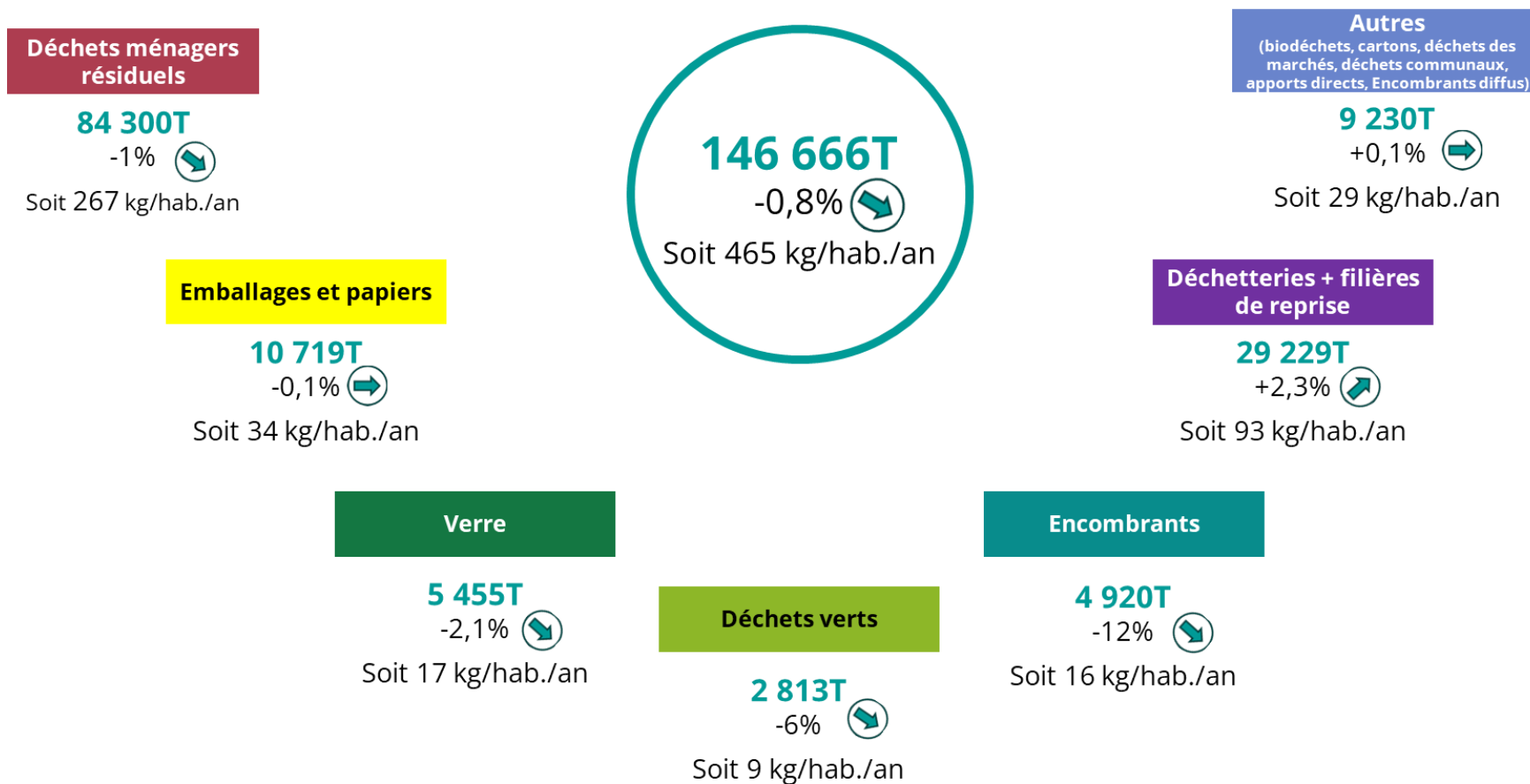
Les performances sur le verre sont également inférieures aux performances nationales, régionales et départementales. Pour rappel, d'après les caractérisations, près de 18 kg/habitant de verre sont encore présents dans les déchets ménagers résiduels.

Les performances de collecte des encombrants sont inférieures à celles de l'Ile-de-France, toutefois la mise en place de la collecte des encombrants sur rendez-vous permet d'éviter le captage d'encombrants issus des entreprises du territoire qui profitent des dates fixes pour se débarrasser de leurs déchets.

Les performances de collecte des déchets végétaux sont inférieures à tous les autres référentiels. Toutefois, ces collectes spécifiques n'étant pas présentes dans l'ensemble des collectivités françaises, les ratios sont donc très disparates.

Les performances de collecte en déchetterie sont inférieures aux référentiels nationaux et départementaux et supérieures aux ratios régionaux. La présence de collectes de déchets verts et d'encombrants en porte-à-porte génère un détournement de ces tonnages de déchetteries et le manque de déchetteries sur le territoire peut également limiter les apports sur les installations existantes.

2.5. Bilan global et tendances des tonnages et performances pour l'année 2025

TONNAGES ET PERFORMANCES DES DÉCHETS COLLECTÉS
CONSTATS ET TENDANCES 2025

Evolution par rapport à l'année 2024

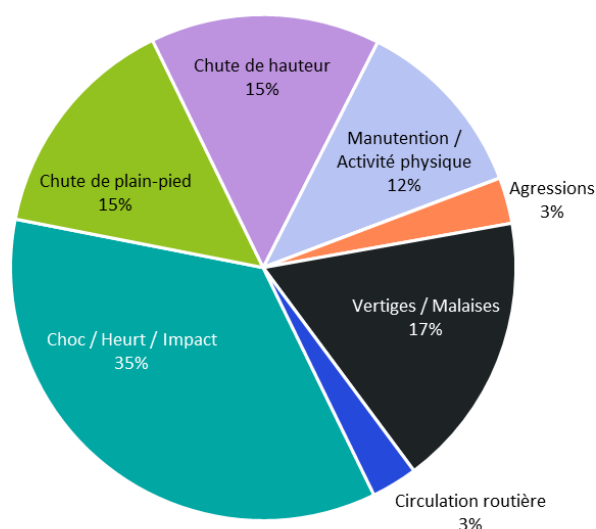
2.6. L'impact environnemental et les risques associés aux collectes

	Km parcourus	Emissions de gaz à effet de serre (teq CO ₂)
Collecte porte-à-porte	1 237 460	2 701
Collecte PAV	57 977	94
TOTAL	1 295 437	2 795

En 2025, près d'1,3 millions de kilomètres ont été parcourus pour la collecte, ce qui représente une émission de 2 795 tonnes d'équivalent CO₂.

34 accidents de travail ont été déclarés par le prestataire de collecte principal du territoire (SEPUR). 17 ont donné lieu à un arrêt de travail. Les autres prestataires n'ont pas connu d'accidents durant l'année.

ACCIDENTOLOGIE COLLECTE PORTE-A-PORTE 2025



2.7. Les évènements marquants de l'année 2025

➤ Nouveaux marchés de collectes

L'ancien marché de collectes étant arrivé à échéance le 31 mai 2025, une nouvelle consultation a été lancée allotie en 5 lots différents :

- Lot 1 : Collecte en porte-à-porte et évacuation des Ordures Ménagères résiduelles et assimilés (OMr), emballages / papiers, verre, marchés alimentaires, encombrants et collecte et traitement des «encombrants diffus» ; attribué à la société SEPUR
- Lot 2 : Collecte en apport volontaire et évacuation des OMr et assimilées, emballages / papiers et des grands cartons ; attribué à la société POLYCEJA-DERICHEBOURG
- Lot 3 : Collecte en apport volontaire et évacuation du verre ; attribué à la société OURRY
- Lot 4 : Collecte en porte-à-porte, évacuation et traitement des déchets verts ; déclaré infructueux

- Lot 5 : Collecte, évacuation et traitement des biodéchets alimentaires et lavage des abris conteneurs et conteneurs ; attribué à la société MOULINOT

Un nouveau marché de collecte et traitement des déchets verts entrant en vigueur au 1^{er} septembre 2025 a été attribué à la société SEPUR.

➤ **Déploiement de la collecte des grands cartons en bornes d'apport volontaire**

Lancée sur les écoquartiers de 2 communes (Bussy-Saint-Georges et Montévrain) puis sur Courtry en 2022, cette collecte concerne désormais 12 communes (Brou-sur-Chantereine, Bussy-Saint-Georges, Champs-sur-Marne, Collégien, Courtry, Dampmart, Lognes, Montévrain, Montfermeil, Noisiel, Saint-Thibault-des-Vignes et Vaires-sur-Marne).

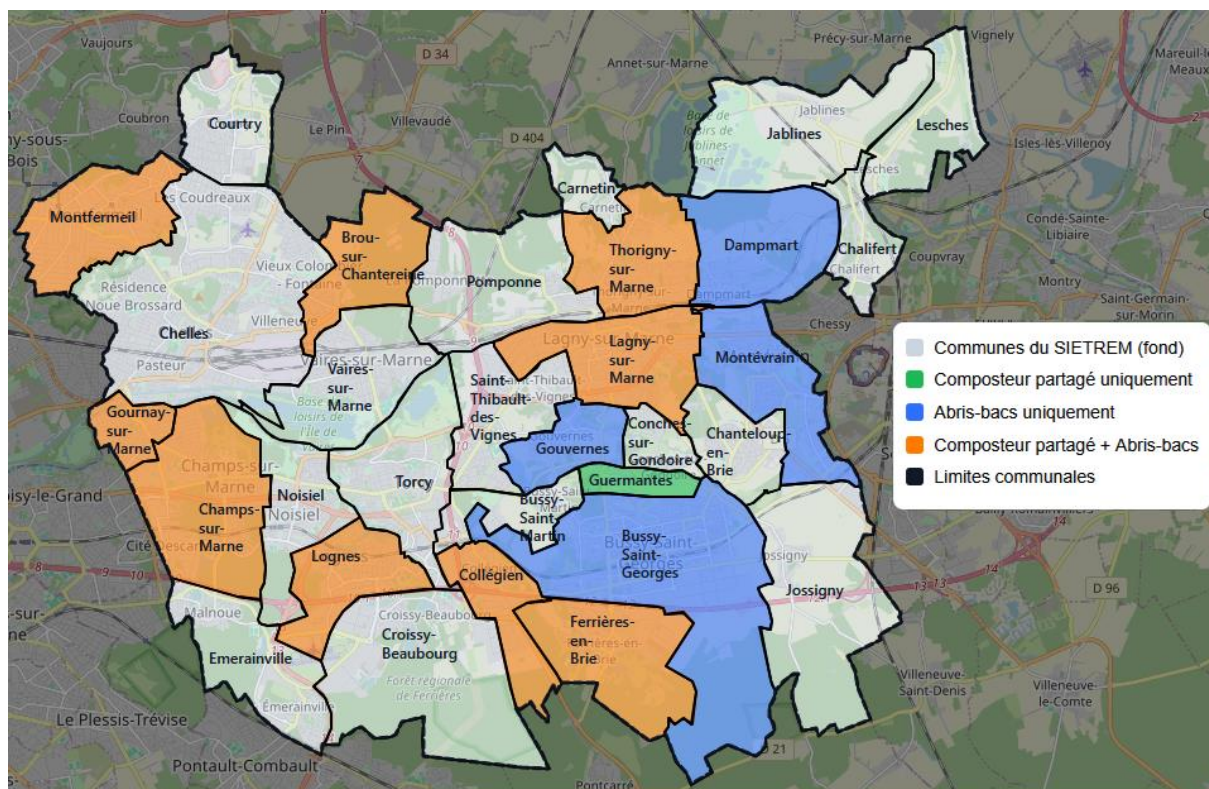
Au total, 247 tonnes de grands cartons ont été collectés (soit +33% par rapport à 2024).

➤ **Poursuite du déploiement de la collecte des encombrants sur rendez-vous**

La collecte des encombrants sur rendez-vous continue son déploiement. Ainsi en 2025, 3 nouvelles communes ont opté pour ce nouveau service (16 communes concernées en fin d'année : Brou-sur-Chantereine, Bussy-Saint-Martin, Champs-sur-Marne, Chanteloup-en-Brie, Chelles, **Collégien**, Conches-sur-Gondoire, Courtry, Dampmart, Guermantes, Montévrain, Montfermeil, **Pomponne**, Saint-Thibault-des-Vignes, **Torcy** et Vaires-sur-Marne) soit 63% de la population desservie par ce service.

➤ **Déploiement des modes de gestion des biodéchets**

En 2025, 7 nouvelles communes ont choisi de proposer de nouveaux modes de gestion des biodéchets à leurs habitants. 14 communes sont donc désormais dotées de solutions de gestion de leurs biodéchets.



Carte des communes du SIETREM disposant d'un mode de gestion des biodéchets en plus du compostage individuel (compostage partagé, apport volontaire ou les deux).

Près de 105 000 habitants disposent aujourd'hui d'une solution de gestion des biodéchets soit 33 % des habitants du SIETREM.

Le territoire compte actuellement :

- 35 sites de compostage partagé gérés par Valortri,
- 97 points d'apport volontaire,
- 1 cuisine centrale équipée.

➤ **Reprise des bouteilles de protoxyde d'azote des communes**

Le protoxyde d'azote, communément appelé « gaz hilarant », a des impacts considérables en termes de santé publique, de pollution et de dégâts sur les infrastructures de traitement des déchets (explosions et départs de feu).

Les agents des services techniques des communes adhérentes peuvent déposer les cartouches collectées au siège du SIETREM depuis fin 2024. Ces dernières sont ensuite gérées en toute sécurité par un prestataire spécialisé, garantissant un traitement respectueux de l'environnement. En 2025, ce sont **1 615** cartouches et bouteilles qui ont été prises en charge par le syndicat.

➤ **Système d'intelligence artificielle sur les bennes de collecte**

Suite à l'expérimentation pendant 1 an d'un outil numérique permettant de mieux identifier les erreurs présentes dans les bacs de collecte (FICHA), le SIETREM a souhaité que 10 camions de collecte sélective soient équipés de cet outil dans le cadre du nouveau marché de collecte.

Pour rappel, à l'aide d'une caméra embarquée dans les camions de collecte sélective, un logiciel analyse grâce à l'intelligence artificielle les déchets vidés dans la benne. Grâce à des algorithmes de traitement d'images, l'outil est capable d'examiner la qualité du tri et de repérer les éventuelles erreurs (déchets non conformes, emballages en sacs, emballages imbriqués, déchets dangereux...). Les données récoltées permettent ensuite aux services du syndicat :

- De cibler et d'adapter leurs actions de sensibilisation auprès des habitants des zones concernées,
- De vérifier le respect des consignes de collecte par le prestataire,
- D'analyser la qualité du flux arrivant sur le centre de tri.

➤ **Intensification des suivis de collecte**

L'équipe collecte du SIETREM a continué d'intensifier sa présence sur le terrain en 2025 afin d'améliorer le suivi des prestations de collecte.

3. LES DECHETTERIES

3.1. Description des déchetteries

Le SIETREM met à disposition de ses habitants un réseau de cinq déchetteries réparties sur le territoire dans les communes de :

- Chanteloup-en-Brie – ZAC du Chêne St Fiacre – rue des Temps Modernes ;
- Chelles – ZAC de la Tuilerie – rue de la Briqueterie ;
- Croissy-Beaubourg – ZA PARIEST – rue des Vieilles Vignes ;

- Noisiel – Parc d’activités La Mare Blanche – rue de la Mare Blanche ;
- Saint-Thibault-des-Vignes – ZAE Marne & Gondoire – rue du Grand Pommeraye.

Un service de déchetterie mobile est également réalisé sur les communes de :

- Courtry – Espace Jacobsen, Rue Charles Van Wyngène (Parking du haut) – 3 dates en 2025 ;
- Dampmart – Rue Michel Place (Parking du gymnase G. Roby) – 2 dates en 2025 ;
- Thorigny-sur-Marne – Rue du Moulin à Vent (Parking du collège) – 10 dates en 2025.

Les habitants du territoire ont pu accéder à l’ensemble des déchetteries et disposaient chaque jour d’au moins une déchetterie ouverte aux horaires suivants :

Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Croissy-Beaubourg	Chanteloup-en-Brie Chelles Noisiel St-Thibault-des-Vignes
Lundi & mercredi	9h - 13h30	9h - 17h
Mardi, jeudi & vendredi	13h - 17h	
Samedi	9h - 12h / 13h - 17h	
Dimanche	9h - 13h	9h - 13h

Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Croissy-Beaubourg	Chanteloup-en-Brie Chelles Noisiel St-Thibault-des-Vignes
Lundi & mercredi	9h - 13h	9h - 18h30
Mardi, jeudi & vendredi	14h30 - 18h30	
Samedi	9h - 12h / 14h - 18h30	
Dimanche	9h - 12h30	9h - 12h30

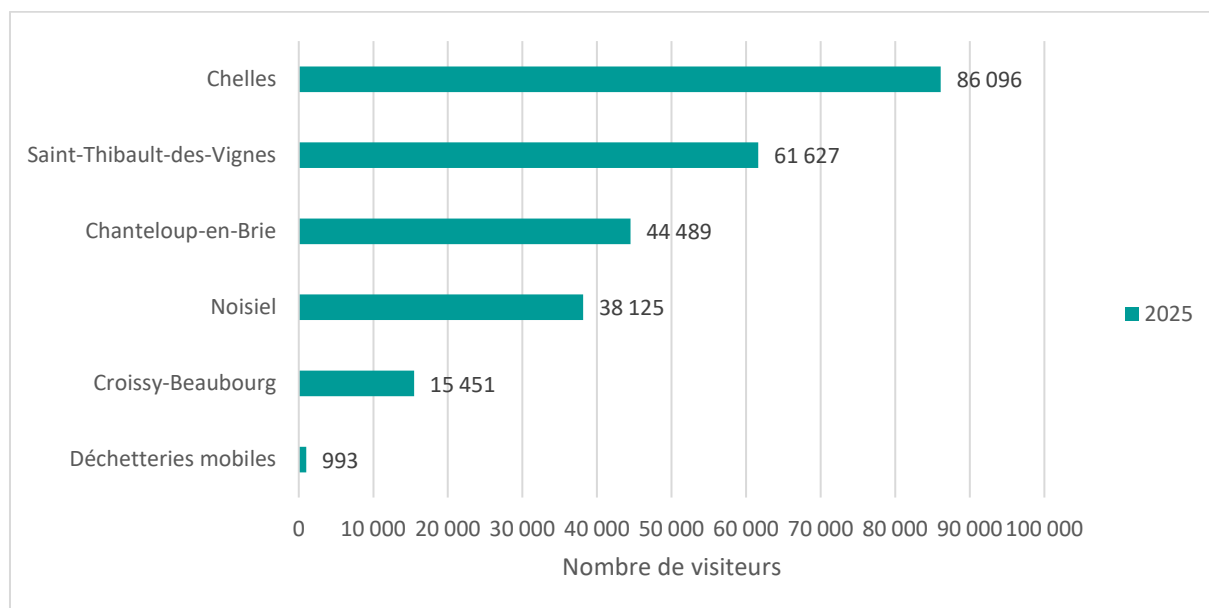
Les déchetteries sont équipées des matériels suivants :

- Bennes :
 - Gravats,
 - Encombrants non incinérables
 - Encombrants incinérables (sauf à Croissy-Beaubourg)
 - Végétaux
 - Bois (à Chelles et Saint-Thibault-des-Vignes)
 - Cartons
 - Ferrailles
 - Mobilier
 - Plâtre
- Caissons :
 - Radiographie
 - DDS
 - Cartouches d’encre
 - Piles et batteries
 - Capsules Nespresso
 - Néons et ampoules
 - Électroménagers
- Articles de sports et de loisirs
- Articles de bricolage et de jardin thermiques
- Articles de bricolage et de jardin non thermiques
- Jouets
- Literie
- Vaisselle (à Chanteloup-en-Brie et Noisiel)
- Colonnes :
 - Journaux
 - Verre
 - 1 caisson pour les textiles et la literie
- Bornes :
 - Huile minérale
 - Vêtements
- Fût d’huile organique
- Vélos (à Saint-Thibault-des-Vignes et Noisiel)

A noter : Avec 1 déchetterie fixe pour 63 118 habitants, le SIETREM est sous-doté en installations par rapport aux préconisations de l’ADEME et aux besoins réels des habitants du territoire.

3.2. Fréquentation des déchetteries

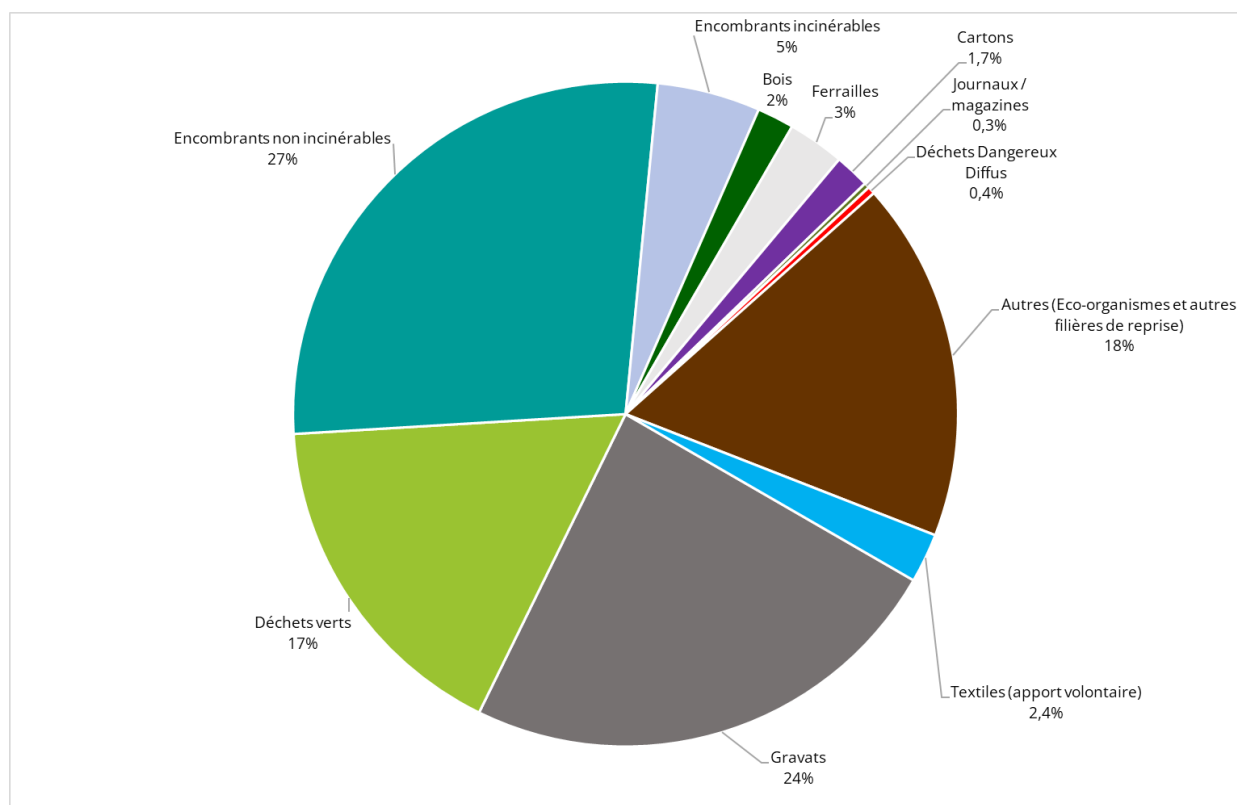
En 2025, **42 263 usagers** se sont rendus en déchetterie ce qui représente **246 781 visites** (+11% par rapport à 2024).



Les déchetteries de Chelles et de Saint-Thibault-des-Vignes sont celles qui enregistrent le plus de passages (60% des visites).

3.3. Les flux collectés en déchetteries

En 2025, en intégrant les filières de reprise, les déchetteries fixes et mobiles ont réceptionné 29 228 tonnes de déchets (+2,3% de déchets par rapport à l'année 2024) répartis de la façon suivante :

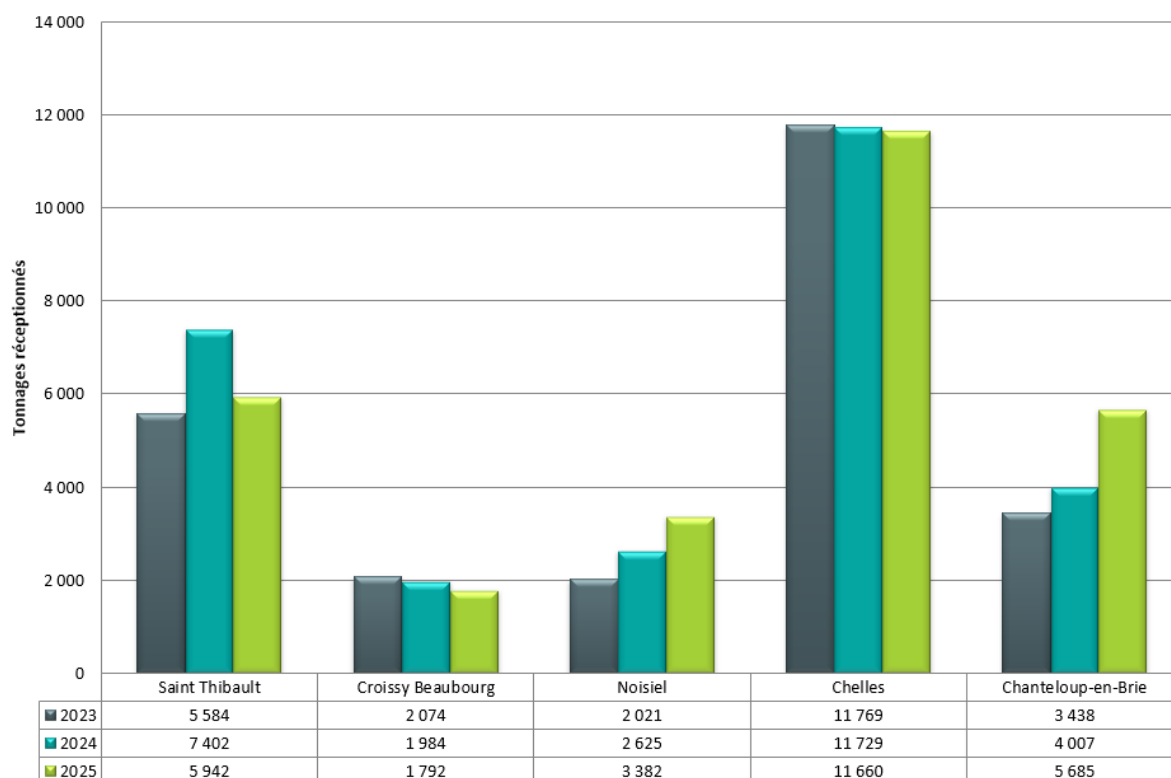


A noter : tous les tonnages de textiles collectés sur le territoire (en déchetterie et hors déchetterie) ont été intégrés au flux des déchetteries.

Les encombrants non incinérables, les déchets verts, les gravats et les filières de reprise représentent 87% des flux entrants.

Entre 2024 et 2025, certains flux ont augmenté et notamment les filières de reprise (+46%), les encombrants incinérables (+27%) et la ferraille (+23%). D'autres ont baissé, notamment les déchets des déchetteries mobiles (-27,5%), les Déchets Dangereux Spécifiques (-21%) et les encombrants non incinérables (-14,5%).

Le suivi des tonnages collectés par déchetterie fixe montre une prédominance des apports sur la déchetterie de Chelles. En 2025, une augmentation significative des tonnages est observée sur la déchetterie de Chanteloup-en-Brie (+42%) et sur celle de Noisiel (+29%). A contrario, une baisse des tonnages réceptionnés est observée sur les déchetteries de Saint-Thibault-des-Vignes (-20%) et de Croissy-Beaubourg (-10%). Sur la déchetterie de Chelles, les tonnages réceptionnés sont restés stables.



Les filières empruntées par les différents flux ainsi que les ratios de collecte en déchetteries par habitant sont présentées dans le tableau suivant :

Type de déchets acceptés	Mode de traitement	Poids par hab en kg/an		
		2023	2024	2025
Gravats	ISDI	18,17	21,27	22,49
Déchets verts	Compost Val d'Europe	14,64	17,02	15,55
Encombrants non incinérables	ISDND	29,34	30,27	25,47
Encombrants incinérables	UVE	3,03	3,72	4,64
Bois	Compost Val d'Europe	0,92	1,62	1,66
Ferrailles	REVIVAL	1,89	2,11	2,55
Cartons	VEOLIA	1,38	1,54	1,57
Journaux / magazines	VEOLIA	0,33	0,24	0,24
Déchets Dangereux Diffus	CHIMIREC	0,36	0,44	0,34
Autres (Eco-organismes et autres filières de reprise)	ECOLOGIC-ECOMOBILIER-ECODDS- COREPILE et autres	10,45	11,31	16,22
Textiles (apport volontaire)	RE FASHION	2,30	2,33	2,22
TOTAL		82,81	91,86	92,94

Le ratio de collecte de déchets en déchetteries a augmenté de 1% par rapport à 2024.

En 2025, le poids de déchets par visiteur était de 116 kg (-7,4% par rapport à 2024). Les apports les plus importants par visiteur sont observés sur Chelles (135 kg/visiteur, en baisse de 16 kg/visiteur par rapport à 2024), Chanteloup-en-Brie (128 kg/visiteur, en augmentation de 29 kg/visiteur par rapport à 2024 et Croissy-Beaubourg (116 kg/visiteur, en baisse de 2 kg/visiteur par rapport à 2024).

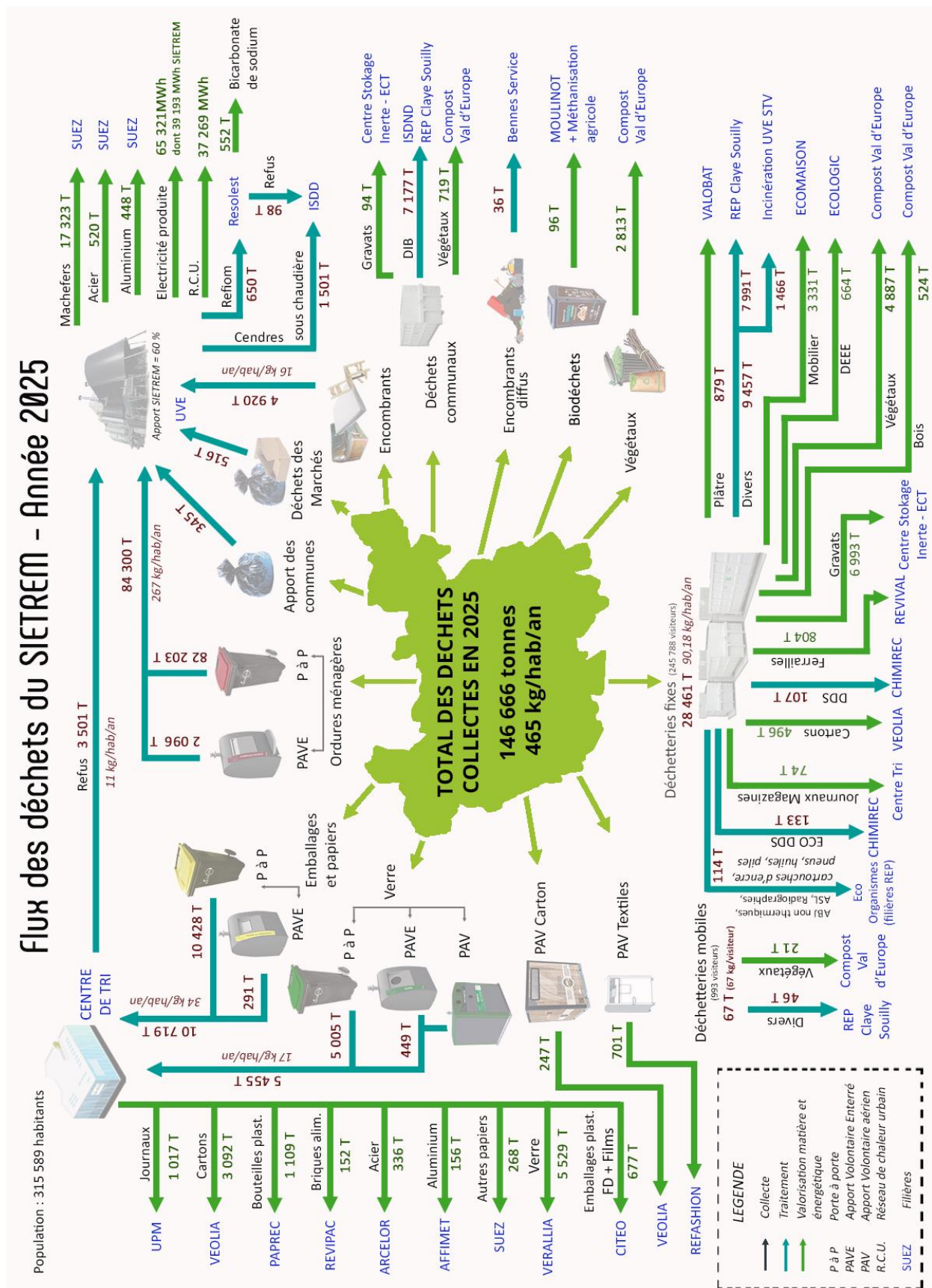
3.4. Les évènements marquants de l'année 2025

- Nouvelle filière REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) gérée par VALOBAT mise en place sur les déchetteries en 2025 : les déchets issus de Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB) avec la mise en place de bennes réservées à la collecte du plâtre.
- Dématérialisation des cartes d'accès en déchetterie pour les nouvelles demandes de carte. Les démarches s'effectuent en ligne sur le site internet du SIETREM via une plateforme dédiée.
- Ouverture en continu de la déchetterie de Noisiel selon les mêmes horaires que les déchetteries de Chanteloup-en-Brie, Chelles et Saint-Thibault-des-Vignes.
- Présence d'un troisième gardien à la déchetterie de Chelles lors de périodes de forte affluence d'avril à octobre.
- Evolution du règlement des déchetteries :
 - Pour les particuliers les volumes autorisés ont été augmentés, passant ainsi à 2 m³ par jour et par foyer (au lieu de 1 m³ précédemment). En cas d'apport important de déchets verts, la quantité totale des apports autorisée est de 3 m³ par jour et par foyer (au lieu de 2 m³ précédemment) ;
 - L'accès sur les déchetteries du SIETREM est désormais régi annuellement (année civile) selon les conditions suivantes :
 - ✓ 60 unités de passage par an (soit jusqu'à 30 m³ par an)
 - ✓ 1 unité de passage = 0,5 m³

- Afin de limiter l'accès aux véhicules utilitaires de grosse capacité, qui sont susceptibles d'être chargés au-delà des quantités autorisées, toutes les déchetteries seront équipées d'une barrière de limitation de hauteur à 2 mètres.

4. LE TRAITEMENT

4.1. Synthèse des filières de traitement sur le territoire



Focus sur les filières de Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) :

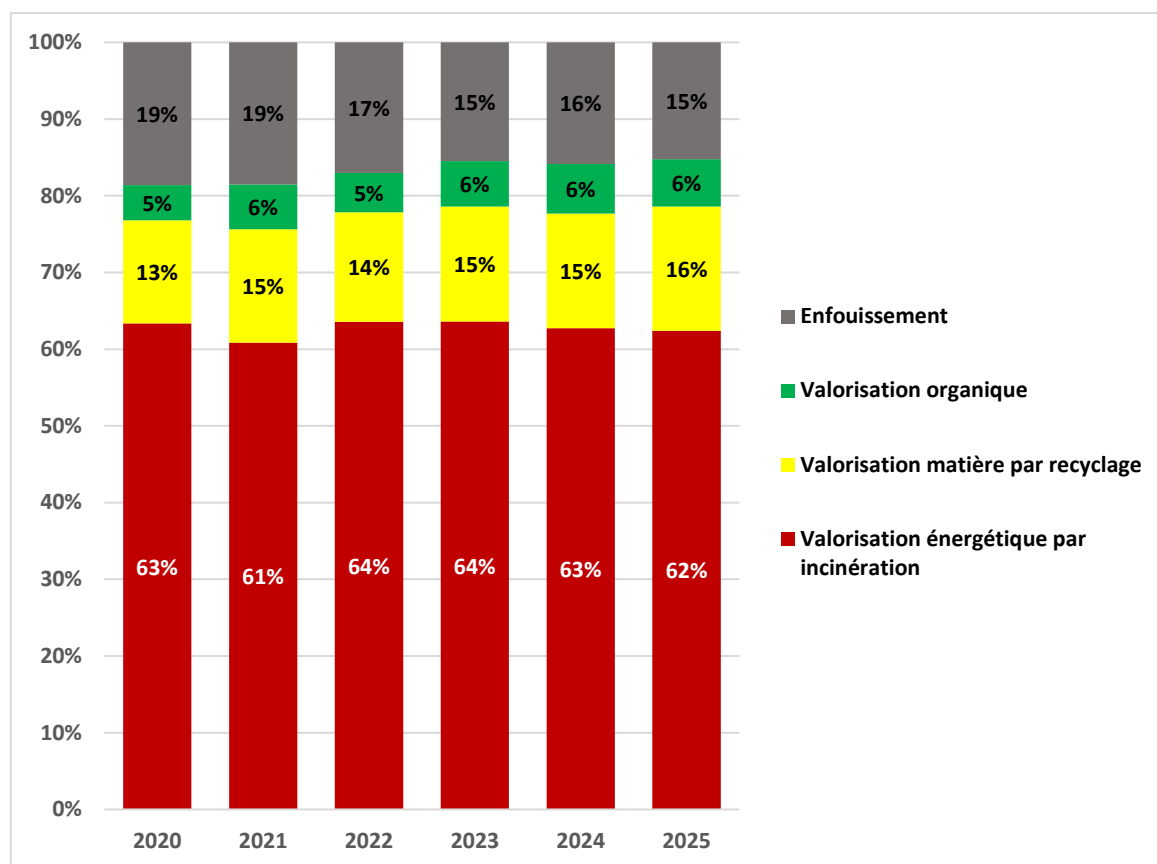
FLUX	ECO-ORGANISME	TONNAGE
Mobilier	ECOMAIISON	3 330,5
Plâtre	VALOBAT	879
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	ECOLOGIC	663,9
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	ECODDS	132,6
Pneus	ALIAPUR	35,7
Huile moteur	CYCLEVIA	35,2
Articles de Sport et de Loisirs (ASL)	ECOLOGIC	9,3
Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) non Thermiques et Jouets	ECOMAIISON	9,3
Piles	COREPILE/ECOSYSTEM	7,4
Huile alimentaire	QUATRA	5,8
Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ Th) Thermiques	ECOLOGIC	4,9
Lampes	ECOSYSTEM	3
Cartouches d'encre	PRINTERRE EA	1,5
Radiographies	RECYCL-M	1,0
Extincteurs	ECOSYSTEM	0,5
TOTAL		5 119,6 T

4.2. Les modes de traitement

Les filières empruntées par les différents flux sont présentées dans le tableau ci-dessous (dans ce tableau, les flux secondaires (refus de tri, matières secondaires issues de l'incinération, ...) ne sont pas pris en compte, puisque ce sont des flux issus d'installations de traitement) :

Flux des déchets	Modalités de collecte	Tonnages collectés	Tonnages entrants	Destinations des déchets collectés	Modes de traitement 2025	Mode de traitement 2024
Déchets ménagers résiduels	Porte-à-Porte	82 203	84 300	Unité d'incinération de Saint-Thibault-des-vignes	Collecte en vue d'une valorisation 123 451 T 84%	Collecte en vue d'une valorisation 124 427 T 84%
	Points d'Apport Volontaire	2 096				
Verre	Porte-à-Porte	5 005	5 455	Centre de tri Saint-Thibault-des-Vignes	Valorisation énergétique par incinération 91 547 T 62%	Valorisation énergétique par incinération 92 753 T 63%
	Points d'Apport Volontaire	449				
Emballages et papiers	Porte-à-Porte	10 428	10 720	Centre de tri Saint-Thibault-des-Vignes		
	Points d'Apport Volontaire	291				
Biodéchets	Porte-à-porte et apport volontaire	96	96	Méthanisation agricole		
Cartons	Points d'Apport Volontaire	247	743	Centre de tri	Valorisation matière par recyclage 23 724 T 16%	Valorisation matière par recyclage 22 073 T 15%
	Déchetterie	496				
Déchets verts	Porte-à-Porte	2 813	2 813	Plateforme compostage		
	Déchetterie	4 908	4 908			
	Bennes des services techniques	719	719			
Encombrants	Porte-à-Porte	4 920	4 920	Unité d'incinération de Saint-Thibault-des-vignes	Valorisation organique 9 059 T 6%	Valorisation organique 9 601 T 6%
	Déchetterie	8 037	8 037	Installation de stockage des déchets non dangereux	Enfouissement 22 337 T 15%	Enfouissement 23 418 T 16%
		1 466	1 466	Unité d'incinération de Saint-Thibault-des-vignes		
	Bennes des services techniques	7 177	7 177	Installation de stockage des déchets non dangereux		
Gravats	Déchetterie	6 993	6 993	Installation de stockage des déchets inertes		
	Bennes des services techniques	94	94			
Déchets ménagers spéciaux	Déchetteries	239	239	CHIMIREC/ECODDS		
Pneus/piles/huiles organiques et minérales / cartouches / radiographies / extincteurs		114	114	ALIAPUR/CHIMIREC/COREPIL E/CYCLEVIA/ECOMAISSON/ECOLOGIC/QUATRA/ ...		
DEEE		664	664	ECOLOGIC/ECOSYSTEM		
Mobilier		3 331	3 331	ECOMOBILIER		
Plâtre		879	879	VALOBAT		
Bois		524	524	Plateforme de compostage		
Journaux-magazines		74	74	Centre de tri		
Ferraille		804	804	Valorisateur		
Textiles		701	701	REFASHION		
Déchets communes	Services techniques	345	345	Unité d'incinération de Saint-Thibault-des-vignes		
Déchets des marchés	Bac ou vrac sur le site des marchés	516	516	Unité d'incinération de Saint-Thibault-des-vignes		
Encombrants diffus	Collectes in situ	36	36	Installation de stockage des déchets non dangereux		
TOTAL		146 666	146 666		146 666	147 845

Au cours de l'année 2025, les tonnages orientés vers la valorisation matière ont augmenté de 7,5% par rapport à l'année 2024, principalement en raison de l'augmentation des tonnages de cartons collectés, de l'augmentation des tonnages de mobilier collectés en déchetterie (Ecomobilier) et de la nouvelle filière de valorisation du plâtre (Valobat). Les tonnages orientés vers les autres modes de traitement ont tous baissé.



Liste et mode d'exploitation des installations où sont traités les déchets du SIETREM

Installations où sont traités les déchets gérés par le SIETREM	Maîtrise d'ouvrage	Exploitant	Valorisation réalisée
Usine d'incinération des déchets non dangereux	SIETREM	Du 01/01/25 au 30/12/25 à 12h : SUEZ RECYCLAGE VALORISATION ENERGIE Du 30/12/25 12h au 31/12/25 : PAPREC ENERGIES 77	Electricité et chaleur
Centre de tri collecte sélective	SIETREM	SEPUR	Recyclage matière
Installations de stockage de déchets	SUEZ RECYCLAGE VALORISATION REP Claye-Souilly	SUEZ RECYCLAGE VALORISATION VEOLIA	Enfouissement
Traitement organique par compostage	COMPOST VAL D'EUROPE	COMPOST VAL D'EUROPE	Compostage
Traitement organique par méthanisation	MOULINOT	MOULINOT Méthaniseur agricole	Déconditionnement Méthanisation

4.3. L'unité de valorisation énergétique

4.3.1 Description de l'installation

En 2025, l'unité de valorisation énergétique a été exploitée en Délégation de Service Public :

- Du 1^{er} janvier 2025 au 30 décembre 2025 à 12h par la société SUEZ RECYCLAGE VALORISATION ENERGIE.
- Du 30 décembre 2025 à 12h au 31 décembre 2025 par la société PAPREC Energies 77.

Le site appartenant au syndicat est situé : 3, rue du Grand Pommeraye à Saint-Thibault-des-Vignes.

Elle est implantée sur une superficie de 3,55 hectares.

Elle dispose de :

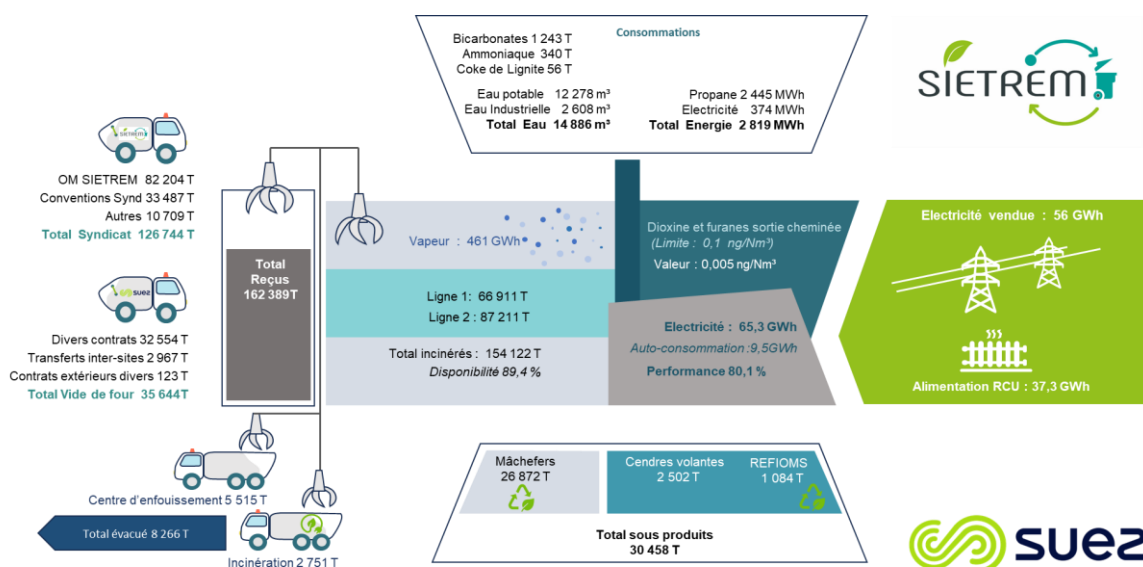
1. Deux lignes de fours avec grilles à rouleaux d'une capacité respective de :
 - 8 tonnes/heure pour la ligne N°1,
 - 12 tonnes/heure pour la ligne N°2,
2. Deux chaudières d'une capacité respective de :
 - 25 tonnes/heure de vapeur pour la ligne N°1,
 - 35 tonnes/heure de vapeur pour la ligne N°2,
3. D'un turboalternateur de 10 MW,
4. D'un traitement des fumées Type "sec" (Electrofiltres + Filtres à manches)
5. D'une installation de traitement DeNOx SCR (permettant d'éliminer les oxydes d'azote NOx) mise en service en janvier 2018 sur les 2 lignes.

Les mises en service industrielles ont été faites pour la Ligne 1 en 1985 et pour la Ligne 2 en 1995.

Elle dispose d'une capacité de traitement nominale de 155 000 tonnes de déchets par an (déchets ménagers et déchets industriels banals).

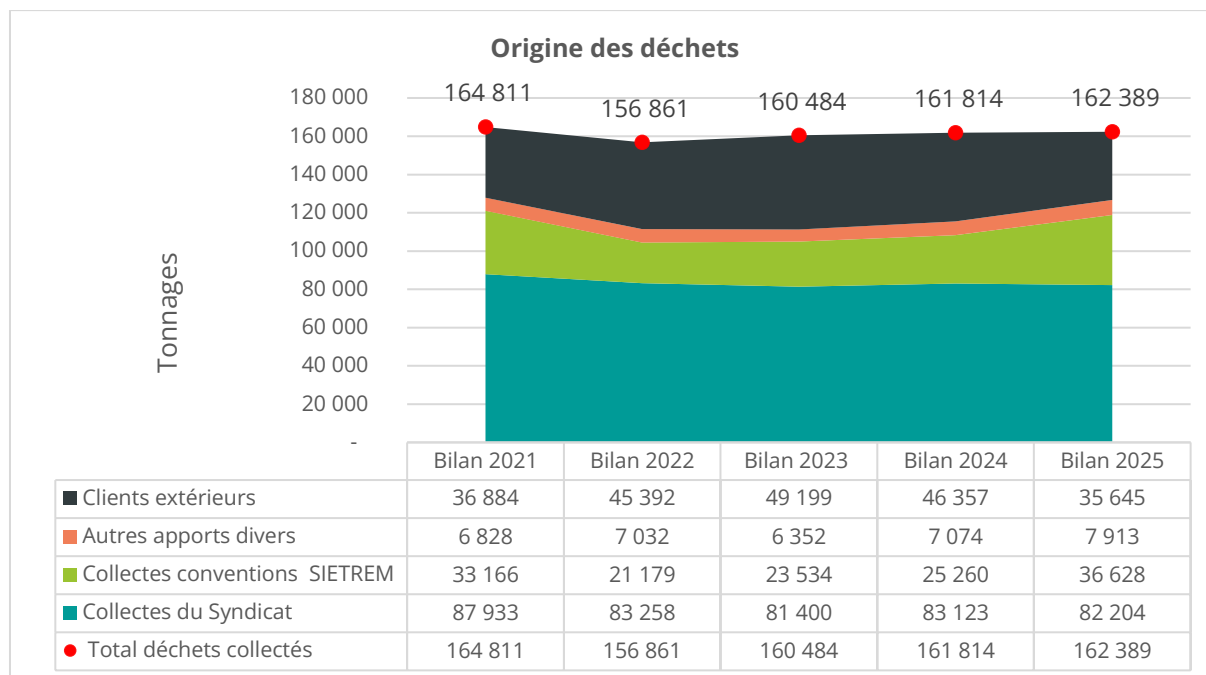
4.3.2 Bilan de fonctionnement sur l'année 2025

Données globales

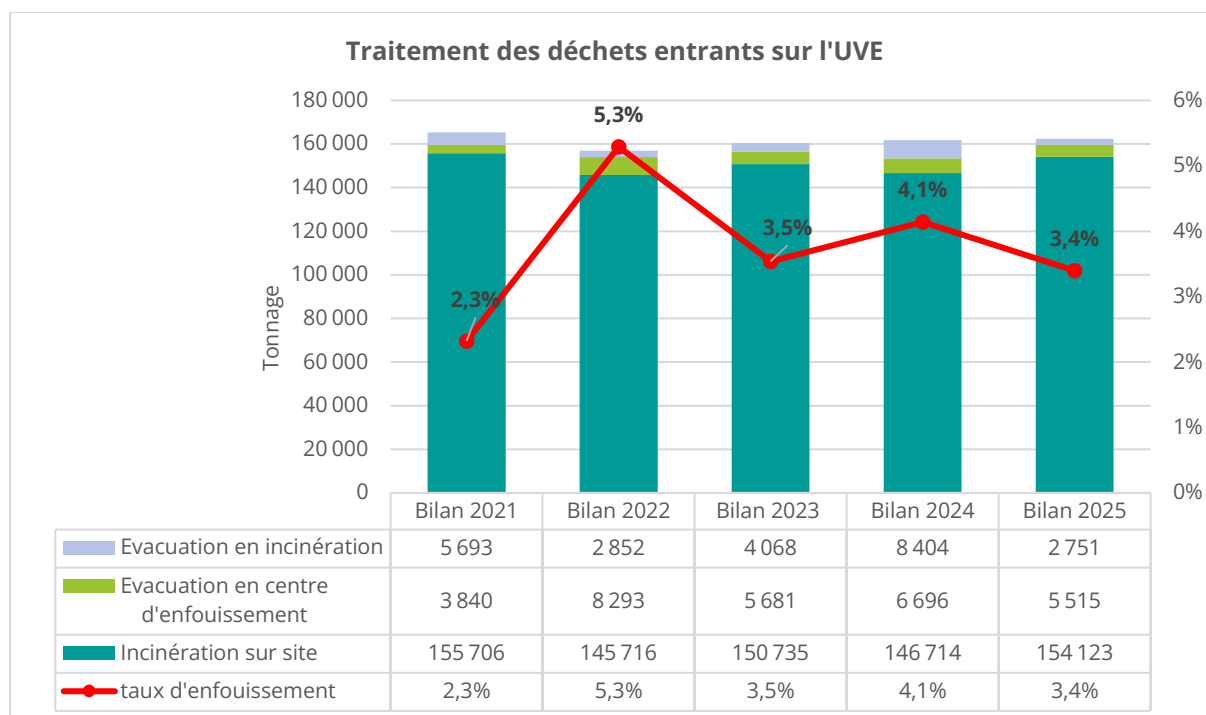


L'origine des déchets

En 2025, le site a réceptionné un total de 162 389 tonnes de déchets. Les déchets collectés en porte-à-porte par le SIETREM représentaient 55,5% des apports sur l'usine de valorisation énergétique (stable par rapport à l'année précédente). Les conventions passées par le SIETREM avec d'autres collectivités représentaient 22,6% des apports (tonnage en hausse de 45% en raison essentiellement du passage des collectes SIETOM en convention SIETREM). 22% des apports provenaient de clients extérieurs (tonnage en baisse de 23% par rapport à l'année précédente).



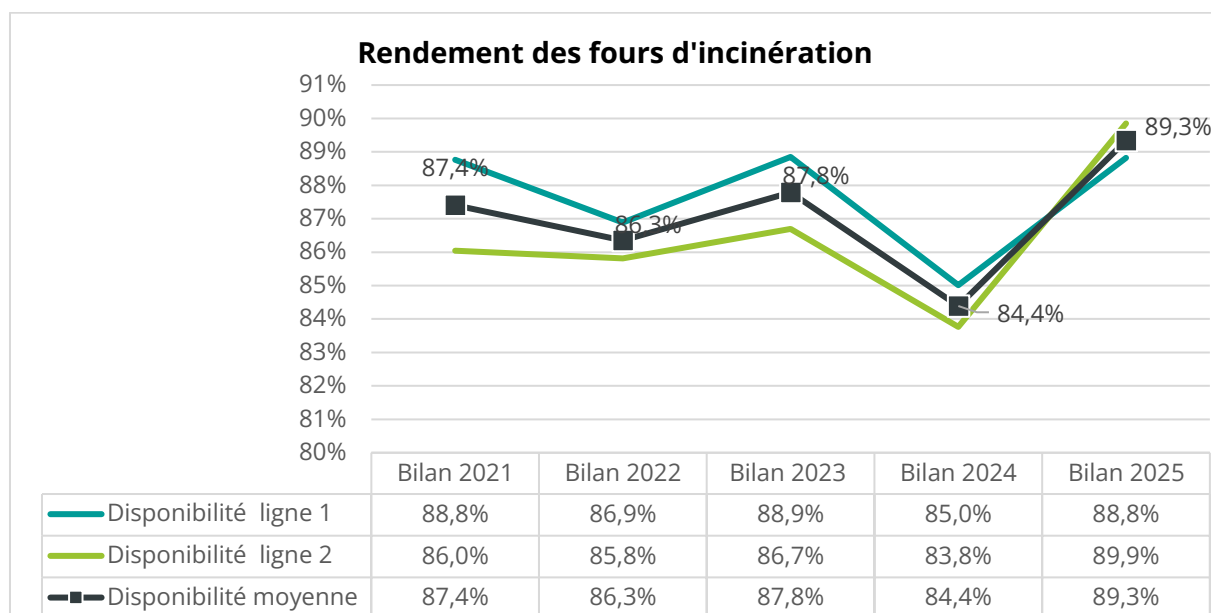
Les filières de traitement des déchets entrants sur l'UVE



154 123 tonnes ont été incinérées sur site, 2 751 tonnes ont été évacuées vers d'autres usines d'incinération et 5 515 tonnes ont été enfouies. Le SIETREM perçoit une redevance sur l'ensemble des tonnages extérieurs reçus et/ou incinérés.

95% des déchets entrants sur l'UVE sont traités sur site. Après une hausse en 2024, la part de déchets dirigés vers l'enfouissement a de nouveau baissé en 2025. Des évacuations en centre d'enfouissement restent nécessaires en raison du manque de disponibilité de plusieurs UVE en période de maintenance.

Le rendement des fours d'incinération

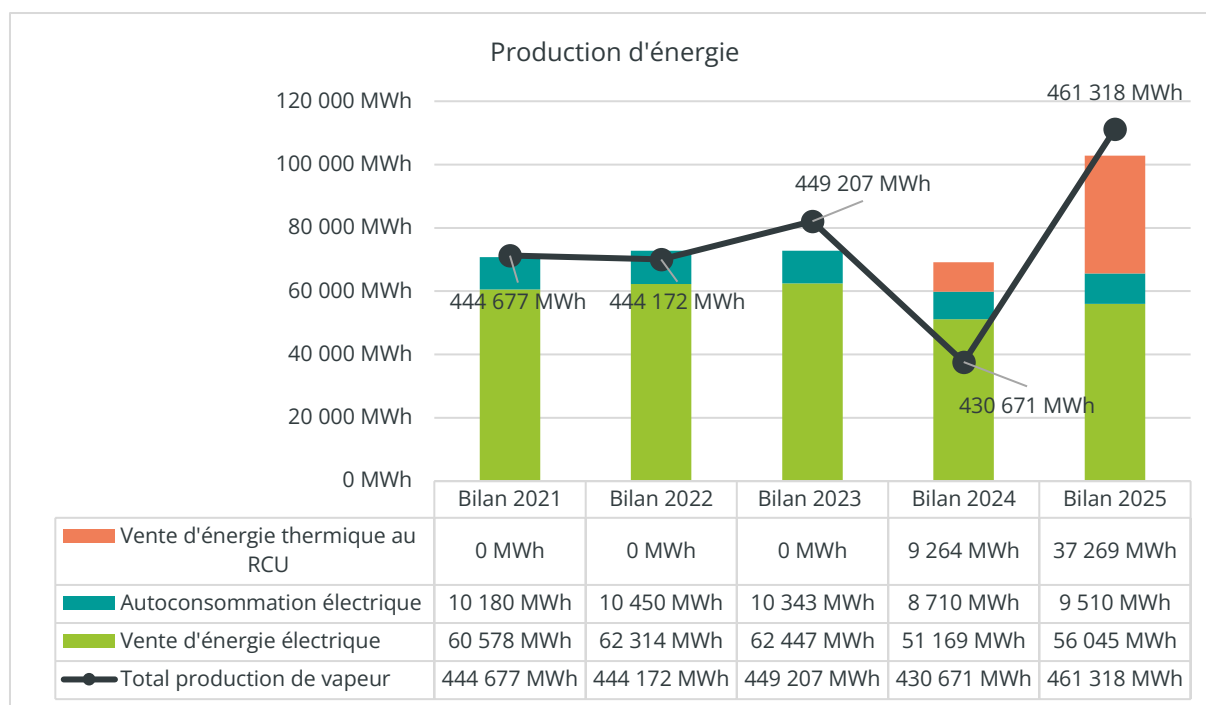


Après une baisse significative en 2024, la disponibilité en 2025 est fortement remontée grâce à une meilleure gestion des arrêts techniques et des fortuits.

La production d'énergie

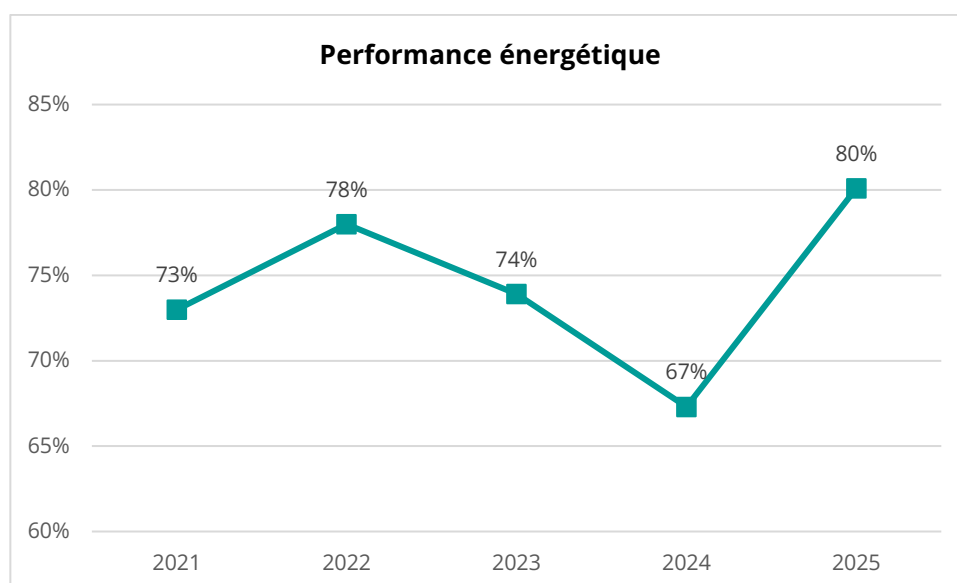
En 2025, l'usine a généré 461 318 MWh de vapeur qui ont permis de produire :

- 65 321 MWh électriques dont 56 045 MWh ont été vendus à Enedis,
- 37 269 MWh thermiques dont la vente a permis d'alimenter le réseau de chaleur urbain de Marne et Gondoire Energie.



L'année 2025 a été la première année complète de fonctionnement du RCU.

La performance énergétique



Après 2 années de baisse, la performance énergétique de l'installation est remontée en 2025 pour atteindre 80,1%. L'objectif de 65 % de performance énergétique permettant de bénéficier d'une TVA réduite sur l'incinération des refus de tri est donc atteint.

4.3.3 Les événements marquants de l'année 2025

- Ligne 1 :
 - Remplacement de 46 tubes sur le plafond du parcours 1 ;
 - Remplacement et fiabilisation de la transmission du ventilateur tirage ;

- Remplacement du poussoir (nouvelle plaque d'usure – nouvel alliage sur les plaques de guide et la partie mobile) et remplacement des balais entre la trémie et le poussoir ;
- Réparation du béton réfractaire « béton jacket ».
- Ligne 2 :
 - Remplacement du vérin poussoir ;
 - Remplacement du poussoir (nouvelle plaque d'usure – nouvel alliage sur les plaques de guide et la partie mobile) ;
 - Fabrication et remplacement de la soufflante de grenailage ;
 - Réparation du béton réfractaire « béton jacket ».
- Communs :
 - Changement de la vis de transfert de REFIOM ;
 - Vidange et nettoyage complet du silo de bicarbonate de sodium : remise en état du dévouteur du cône ;
 - Reprise de la descente des portes fosse 3 et 4.
- Valorisation énergétique :
 - Remplacement et réparation de la centrale HP.

4.3.4 Zoom sur le protoxyde d'azote et ses effets sur le fonctionnement de l'UVE

Un phénomène préoccupant lié à la nature des déchets et en particulier à la prolifération des cartouches de protoxyde d'azote (autrement appelé gaz hilarant) s'est amplifié ces dernières années.



Le protoxyde d'azote, encore accessible aux particuliers jusqu'à récemment, fait l'objet d'un encadrement réglementaire croissant en raison de son usage détourné à des fins récréatives. Il est majoritairement consommé par inhalation via des ballons, à partir de cartouches ou de bonbonnes de grande capacité. Face à l'augmentation des usages et des impacts sanitaires et environnementaux, la législation évolue vers une restriction forte, avec une interdiction prochaine de la vente aux particuliers.

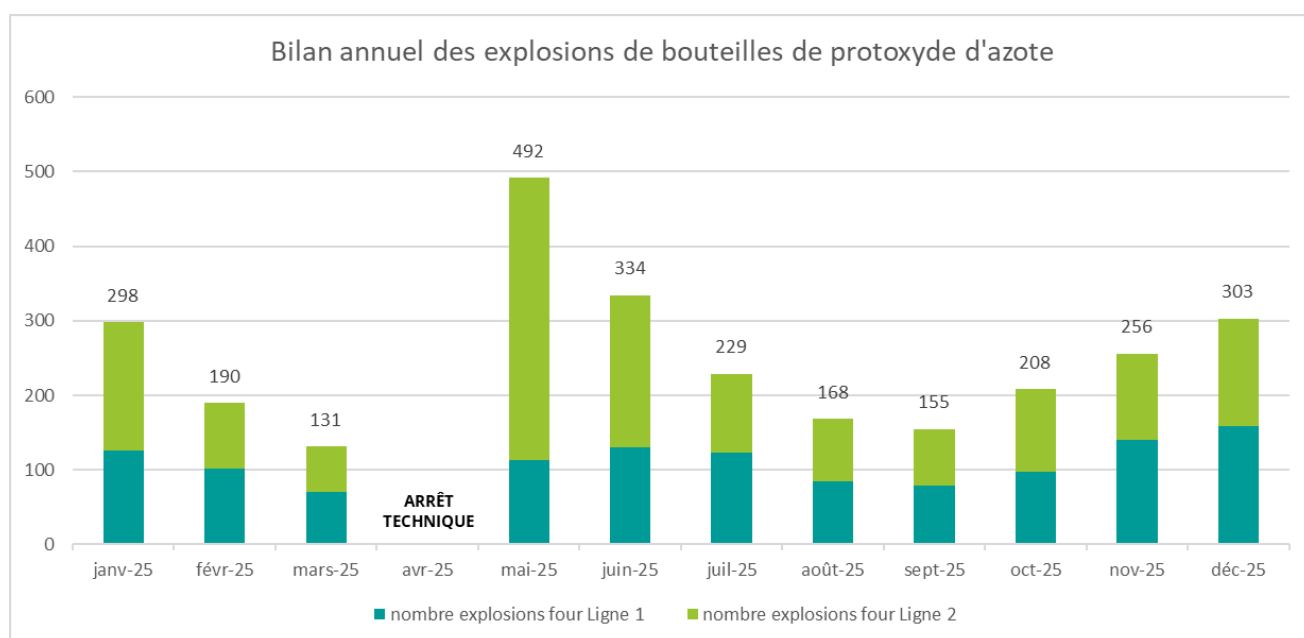
Faute d'un système de collecte adapté, elles se retrouvent souvent dans les ordures ménagères et créent des explosions dans les fours lors de leur incinération.

Ces explosions multiples et répétées (plusieurs fois par jour actuellement) ont plusieurs effets :

- Sur les rejets atmosphériques avec une légère augmentation des rejets de Monoxyde de Carbone (CO), de dioxines et de furanes et surtout des dépassements ponctuels des Valeurs Limites d'Emission (VLE)
- Sur l'état des fours avec une usure prématurée des parois qui n'ont pas été conçues à cet effet .

En 2025, SUEZ a mis en place un suivi spécifique des explosions dans les fours et les conséquences sur l'exploitation. Près de 2800 explosions ont été comptabilisées sur l'année.

Nombre d'explosions	Janv-25	Févr-25	Mars-25	Avr-25	Mai-25	Juin-25	Juil-25	Août-25	Sept-25	Oct-25	Nov-25	Déc-25	Total
Four Ligne 1	126	101	70	AT	113	130	123	85	79	98	140	158	1 223
Four Ligne 2	172	89	61	AT	379	204	106	83	76	110	116	145	1 541
Total explosions	298	190	131	0	492	334	229	168	155	208	256	303	2 764



Entre 2024 et 2025, le nombre d'explosion a bondi de 51% (+75% sur la ligne 1 et + 36% sur la ligne 2).

SUEZ estime que 80% de ces explosions seraient dues aux cartouches de protoxyde d'azote retrouvées en grand nombre dans les mâchefers.

4.4. Le centre de tri et de valorisation vers les filières de recyclage

4.4.1 Description de l'installation

Le centre de tri du SIETREM appartient au syndicat et est situé au 6 rue du Grand Pommeraye à Saint-Thibault-des-Vignes. Il assure le tri et le conditionnement des collectes sélectives d'emballages ménagers provenant du SIETREM et des collectivités en convention. Depuis le 29 juin 2024, le site est exploité par la société SEPUR.

Le site est soumis à l'arrêté préfectoral n°15/DCSE/IC/096 du 18 décembre 2015 au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement complété par les prescriptions complémentaires de l'arrêté n° 2025/DRIEAT/UD77/013 du 28 janvier 2025. Il est autorisé pour recevoir et trier la collecte sélective et y stocker les produits à valoriser.

Le centre de tri a été dimensionné pour une capacité de 25 000 t/an de déchets recyclables issus de la collecte sélective. Le centre de tri est ouvert sur 5 jours de travail par semaine sur 52 semaines par an (avec la possibilité de travailler le samedi si nécessaire).

Le site a accueilli en 2025 les collectes du SIETREM mais également une partie des collectes du SIETOM de Tournan, du SMITOM Nord et du SYCTOM de Paris (communes de Noisy-le-Grand, Neuilly-Plaisance et Neuilly-sur-Marne) par l'intermédiaire de conventions.



Le centre de tri dispose de 174 équipements dont 125 convoyeurs, soit 1,258 km et 1 450 m² de passerelles. Le process consiste à réceptionner, trier, manutentionner, regrouper, stocker les emballages avant de les expédier vers les filières de valorisation.

Les équipements :

- 1 crible rotatif (Trommel)
- 2 cribles balistiques (tri granulométrique) ;
- 2 séparateurs d'objets longs (tri des aberrants)
- 1 crible à disques, défineur permettant un tri granulométrique pour séparer les fines
- 3 Overbands à aimant permanent, séparateurs magnétiques pour séparer l'acier
- 2 séparateurs de non-ferreux, courant de Foucault avec champ à induction pour éjecter les métaux non ferreux, l'aluminium principalement
- 8 machines de tri optique pour séparer les fibreux, les plastiques et les films par reconnaissance de matière

- 1 TSA2, brevet déposé par Veolia, pour le tri séquentiel auto-adaptatif, séparant majoritairement les bouteilles plastique par matériau en séquence de 60 secondes. La boucle TSA2+ fait environ 35 m.
- 1 cabine équipée de 6 tapis de tri pour un contrôle qualité par les opérateurs
- 11 stockeurs tampon des produits triés sous cabine
- 1 presse à paquets pour l'acier,
- 1 presse à balles pour les autres flux valorisables
- 2 compacteurs à refus valorisés

Les produits valorisés

11 flux sont valorisés en sortie du centre de tri :

- En balles :
 - Aluminium ;
 - Petits Aluminium ;
 - Flux Développement souple (films) ;
 - Flux Développement rigide (PET foncé, opaque ; barquette, polystyrène) ;
 - PEHD-PP
 - PET clair et bleuté
 - Journaux-Magazines
 - Gros de Magasin – autres papiers
 - Cartonnettes
 - Briques Alimentaires
- En paquets
 - Acier

Les refus de tri, stockés dans les compacteurs, sont traités par valorisation énergétique à l'usine d'incinération du SIETREM située en face du centre de tri.

Vue générale de la zone process



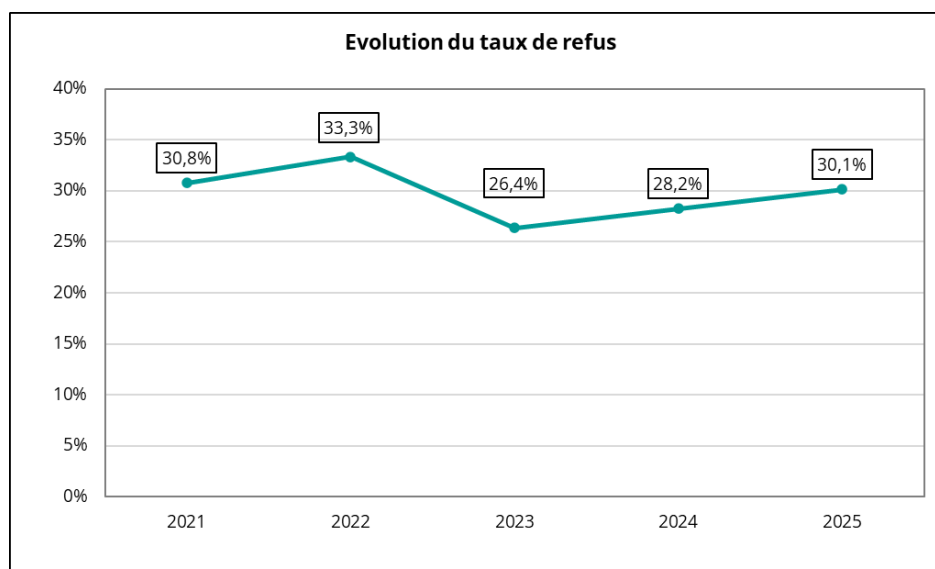
4.4.3 Tonnages valorisés pour le SIETREM

Matériaux	QUANTITE EN TONNES				
	2021	2022	2023	2024	2025
Journaux / magazines	1 273	1 258	1 303	1 403	1 017
Cartons	2 536	2 538	3 218	3 286	3 092
Emballages en plastique (bouteilles, flux développement rigides et souples)	1 249	1 316	1 805	1 870	1 786
Briques alimentaires	67	107	74	65	152
Acier	336	329	346	488	336
Aluminium	29	73	113	141	156
Autres papiers	1 651	1 150	291	367	268
Total emballages triés	7 142	6 771	7 150	7 620	6 807
Total verre valorisé	6 125	5 902	5 615	5 554	5 454
Refus	3 215	3 387	2 744	3 053	3 501

L'analyse de l'évolution montre que :

- Par rapport à 2024, la quantité totale d'emballages triés est en baisse de 11% et la quantité totale de verre valorisée est en baisse de 2% ;
- La quantité globale d'emballages triés par habitant montre une baisse de 12% avec toutefois des disparités par flux :
 - Augmentation de 129% sur les briques alimentaires et de 9,4% sur l'aluminium ;
 - Baisse de 32% sur l'acier, de 29% sur les journaux magazines, de 28% sur les autres papiers, de 7% sur les cartons et de 6% sur les emballages en plastique.
- Les refus de tri ont également augmenté de 1,9%.

Malgré les performances du centre de tri, le taux de refus (quantité de refus dans les collectes d'emballages-papiers) du centre de tri augmente par rapport à 2025 pour atteindre 30,1% ce qui démontre une dégradation du geste de tri de la part des habitants du territoire (à noter que cette dégradation est également observée au niveau national).



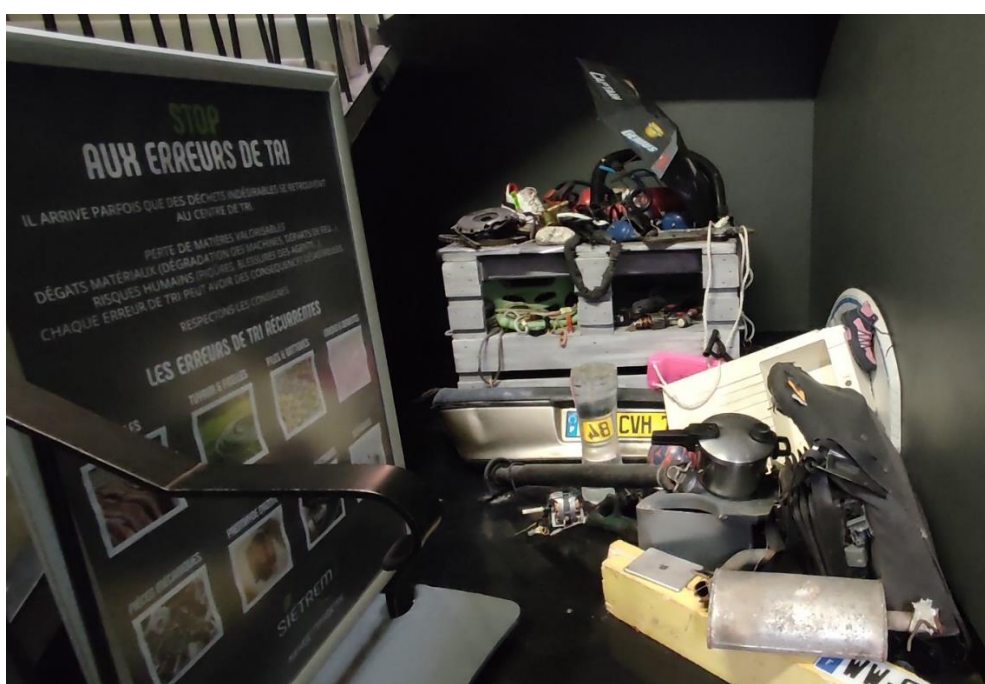
46 prélèvements ont été réalisés sur le contenu des bennes de collectes sélectives du SIETREM en 2025. L'amplitude du taux moyen de refus varie de 13,5% à 65,6%. Cette forte variabilité traduit une qualité de tri très hétérogène d'un secteur à l'autre du territoire du SIETREM.

4.4.4 Les évènements marquants de l'année 2025

- L'arrêté préfectoral complémentaire, faisant suite aux travaux de reconstruction du centre de tri, a été publié le 28 janvier 2025 (AP N°2025/DRIEAT/UD77/013) ;
- L'année 2025 a été marquée par des apports complémentaires des communes de Neuilly-sur-Marne et Neuilly-Plaisance à partir du mois d'avril suite à l'incendie du centre de tri Paris XVII du SYCTOM ;
- 489h d'arrêts de chaîne ont été constatés principalement liés aux bourrages (39 % des arrêts fortuits) ;
- Des problèmes de communication entre logiciels sur des trieurs optiques ont également fortement affecté la disponibilité de la ligne (19% des arrêts fortuits).

A noter : l'augmentation du nombre de gros déchets indésirables a conduit le SIETREM à créer un « Musée des horreurs » permettant de mettre en lumière les erreurs de tri notamment lors des visites du grand public. Voici quelques exemples d'objets trouvés sur la chaîne de tri en 2024 :

- De nombreuses pièces automobiles (pare-choc, roue, pièces mécaniques, siège de camion, volant...)
- Des outils de bricolage (ponceuse, cisailles, scie,...)
- Des câbles électriques
- Une boule de bowling
- Un coffre-fort
- Des parapluies
- Des vêtements et chaussures
- Des bouteilles de protoxyde d'azote
- Des batteries (d'outillage, de vélos et trottinettes électriques...)



5. LE SUIVI DES INDICATEURS NATIONAUX ET REGIONAUX

5.1 Les objectifs nationaux

La politique nationale de prévention et de gestion des déchets, dans un contexte de transition vers une économie circulaire, a fixé un certain nombre d'objectifs à atteindre dans le domaine des déchets d'ici 2025/2030.

Objectif	Valeurs SIETREM 2025	Atteinte
Réduire de 15 % la quantité des déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010	-10% par rapport à 2010	😞
Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement afin d'atteindre l'équivalent de 5 % du tonnage de déchets ménagers en 2030.	Filières de reprise = 3,5%	😞
Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation 55 % en masse des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65 % en masse en 2025	Bilan 2025 : 36%	😞
Assurer la valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025	Bilan 2025 : 80%	😊
Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage en 2035 à 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits	Bilan 2025 : 16% des DMA	😞

5.2 Les objectifs régionaux

La région Ile-de-France a décliné les objectifs nationaux fixés dans le code de l'environnement de la façon suivante :

Objectif	Valeur SIETREM 2025	Atteinte
Atteindre un objectif de -10% de DMA en 2025, par rapport à 2010, et aller au-delà en 2031	-10% par rapport à 2010	😊
Améliorer les performances de collecte sélective des emballages ménagers et des papiers graphiques pour atteindre 41,74 kg/hab. en 2025 et 44 kg/hab. en 2031	Bilan 2025 : 34 kg/hab.	😞

PARTIE 4 : COUT DU SERVICE PUBLIC

1. LES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT

Nature des contrats

Entreprises titulaires du marché	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Échéance
SEPUR	Collecte porte-à-porte déchets verts	Marché - 4 ans	31/08/2029
SEPUR	Collecte porte-à-porte ordures ménagères	Marché - 8 ans	31/05/2033
	Collecte porte-à-porte emballages et papiers et verre	Marché - 8 ans	31/05/2033
	Collecte porte-à-porte Encombrants	Marché - 8 ans	31/05/2033
POLYCEJA- DERICHEBOURG	Collecte des ordures ménagères en PAV & PAVE *	Marché - 8 ans	31/05/2033
	Collecte sélective en PAV & PAVE	Marché - 8 ans	31/05/2033
MOULINOT	Collecte des déchets alimentaires en PAV	Marché - 8 ans	31/05/2033
AUBINE-VEOLIA	Collecte des bennes des déchets communaux	Marché - 4 ans	30/06/2027
OURRY	Collecte du verre PAV & PAVE	Marché - 8 ans	31/05/2033
SEPUR	Exploitation du centre de tri	Marché - 5 ans + 2 ans	28/06/2029
PAPREC	Exploitation de l'UVE	DSP - 26 ans	06/11/2051
AUBINE-VEOLIA	Exploitation des déchetteries	Marché - 5 ans	30/09/2028
SULO	Conteneurisation	Marché - 4 ans	31/01/2027

2. LES INDICATEURS ECONOMIQUES

2.1. Les indicateurs économiques de l'année

Tous les chiffres de ce chapitre proviennent de la matrice des coûts établie sur les bases de la recommandation de l'ADEME et de l'ORDIF.

Définitions :

- Coût complet : total hors taxes des charges d'élimination des déchets ménagers
- Coût technique : coût complet diminué des recettes industrielles
- Coût partagé : coût technique diminué des soutiens des Eco-organismes
- Coût aidé HT : coût partagé diminué des aides
- Coût aidé TTC : coût aidé hors taxes augmenté de la TVA acquittée

INDICATEURS ECONOMIQUES	2025		2024	
	Total en €	en € par habitant	Total en €	en € par habitant
CHARGES				
Charges de structure	1 871 686 €	6 €	2 296 743 €	7 €
Charges de communication	696 393 €	2 €	705 991 €	2 €
<i>dont charges de personnels</i>	361 652 €		363 998 €	
Prévention	428 118 €	1 €	256 643 €	1 €
<i>dont charges de personnels</i>	270 808 €		248 607 €	
Charges techniques	41 609 192 €	132 €	39 804 376 €	128 €
Pré-collecte et collecte	19 009 483 €	60 €	15 239 910 €	49 €
Transport	1 298 795 €	4 €	1 728 870 €	6 €
Traitement	21 300 915 €	67 €	22 330 080 €	72 €
<i>dont TGAP</i>	2 900 889 €	9 €	2 250 890 €	7 €
Enlèvement des déchets dangereux		- €	217 492 €	1 €
Autres charges		- €	288 025 €	1 €
Total des charges HT	44 605 389 €	141 €	43 063 753 €	138 €
TVA Acquittée	1 745 459 €	6 €	2 557 616 €	8 €
PRODUITS				
Recettes industrielles	8 630 158 €	27 €	10 907 163 €	35 €
Soutiens éco organismes	3 437 599 €	11 €	3 040 965 €	10 €
Aides	28 827 €	0 €	201 500 €	0,6 €
Total des produits	12 096 584 €	38 €	14 149 628 €	46 €
COUT DU SERVICE PUBLIC COUT AIDE TTC	34 254 264 €	109 €	31 471 741 €	101 €
TEOM	22 061 518 €	70 €	20 316 675 €	65 €
Contribution des collectivités	12 832 357 €	41 €	11 227 001 €	36 €
COUT IMPUTE /CONTRIBUTION DES USAGERS	34 893 875 €	111 €	31 543 676 €	101 €
Population	315 589		310 946	

Entre 2024 et 2025, le coût aidé du service public a augmenté de 8% passant de 101 € TTC/habitant à 109 € TTC/habitant.

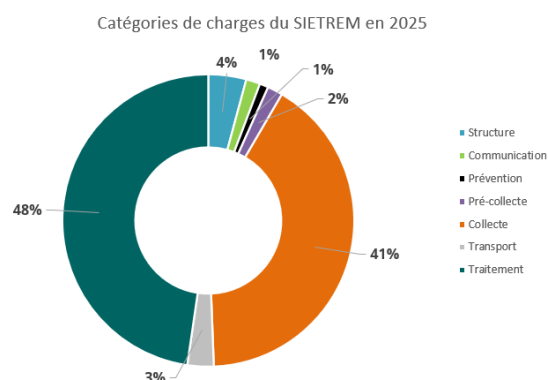
L'augmentation de ce coût aidé résulte en grande majorité de l'augmentation de la TGAP qui est passée de 65 € à 69 € la tonne sur l'enfouissement et de 14 € à 15 € la tonne pour l'incinération. Par ailleurs, notre activité est une activité de transport et de main d'œuvre dont les coefficients de révision de nos marchés publics sont fortement impactés par le contexte international. Ainsi, des hausses annuelles de + 1,5 % sont naturellement constatées sur les coûts portés par le SIETREM.

2.2. La structure du coût

2.2.1 Nature des charges

Les charges se répartissent sur les différents postes suivants (hors prestations à des tiers) :

Postes de charges	Total en k€ HT	%
Charges de structure	1 872	3%
Charges de communication	696	2%
Charges de prévention	428	1%
Charges de pré-collecte	754	2%
Charges de collecte	18 255	41%
Charges de transport	1 299	3%
Charges de traitement	21 301	48%
Total des charges	44 605	

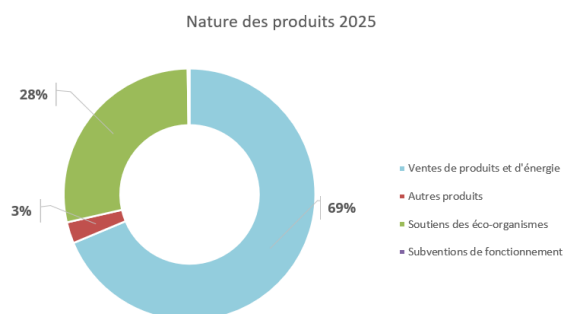


Le poste traitement représente le premier poste de dépense (48% des charges) suivi par le poste collecte (41% des charges).

2.2.2. Nature des produits

Les produits se répartissent sur les différents postes suivants (hors prestations à des tiers) :

	Produits en k€ HT	%
Produits industriels dont :	8 630	71%
Vente de produits et énergie	8 298	
Autres produits	332	
Soutiens	3 437	28%
Aides, dont :	28	1%
Reprises des subventions d'investissement (« amortissements »)	0	
Subventions de fonctionnement	28	
Aides à l'emploi	0	
Total des produits	12 096	



Les produits industriels représentent 71% du produit perçu par le SIETREM dont 84 % proviennent de la vente d'énergie.

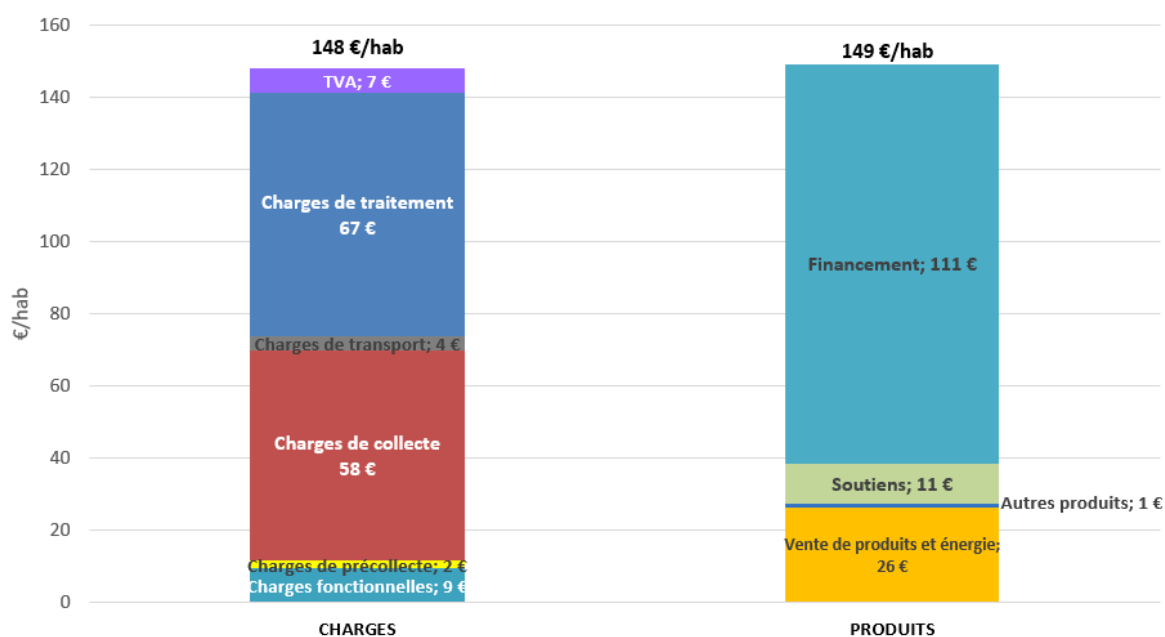
Nature des financements

Le service est financé par 2 sources :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 22 062 k€ (63% du financement)
- Les contributions des collectivités : 12 832 k€ (37% du financement).

Répartition des charges, produits et financement

La répartition des charges, produits et financement par habitant est présentée dans le graphique ci-dessous :



Les charges de collecte et traitement sont prépondérantes, elles représentent 84% des charges totales.

Les produits couvrent 100% des charges du syndicat.

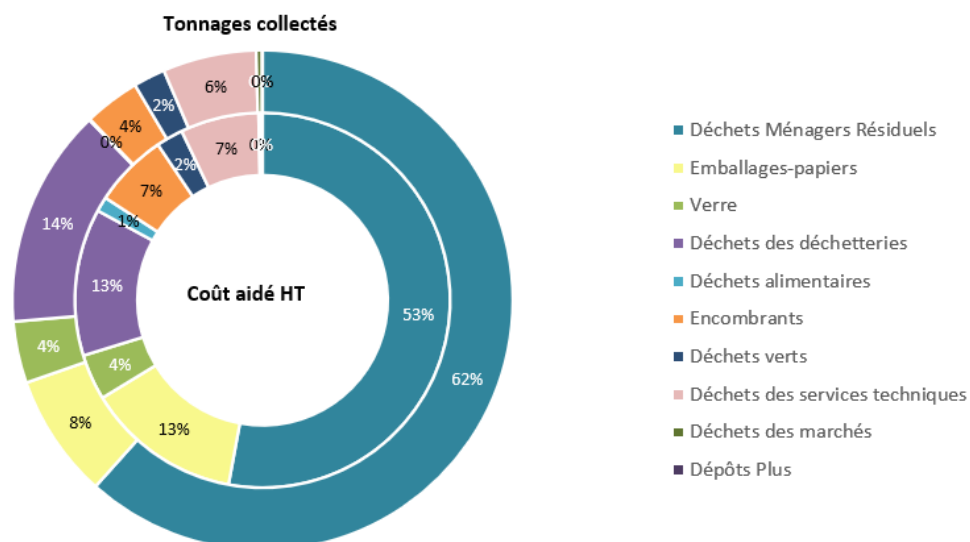
2.2.3 Le coût des différents flux de déchets

Décomposition des coûts par flux

Le tableau suivant présente les coûts des différents flux de déchets :

2025	FLUX DE DECHETS											Total
Coûts en K€	Ordures ménagères résiduelles	Emballages-JRM-cartons	Verre	Déchets des déchetteries	Encombrants	Déchets verts	Déchets des services techniques	Déchets des marchés	Dépôts Plus	Déchets alimentaires	Textiles	
Coût complet	22 535	10 423	1 340	4 648	2 227	720	2 100	91	40	425	3	43 064
Coût technique	16 664	6 885	1 280	4 375	1 984	720	2 100	66	40	425	3	32 157
Coût partagé	16 444	4 158	1 227	3 949	1 984	720	2 100	66	40	425	-8	29 116
Coût aidé HT	16 444	4 158	1 227	3 949	1 984	720	2 100	66	40	396	-8	28 914
Coût fiscal (TVA acquittée)	1 268	132	23	336	107	34	180	4	0	18	0	2 558
Coût aidé TTC	17 711	4 290	1 250	4 286	2 091	754	2 280	70	40	415	-8	31 472

Ce schéma met en parallèle le coût des différents flux et leurs tonnages :

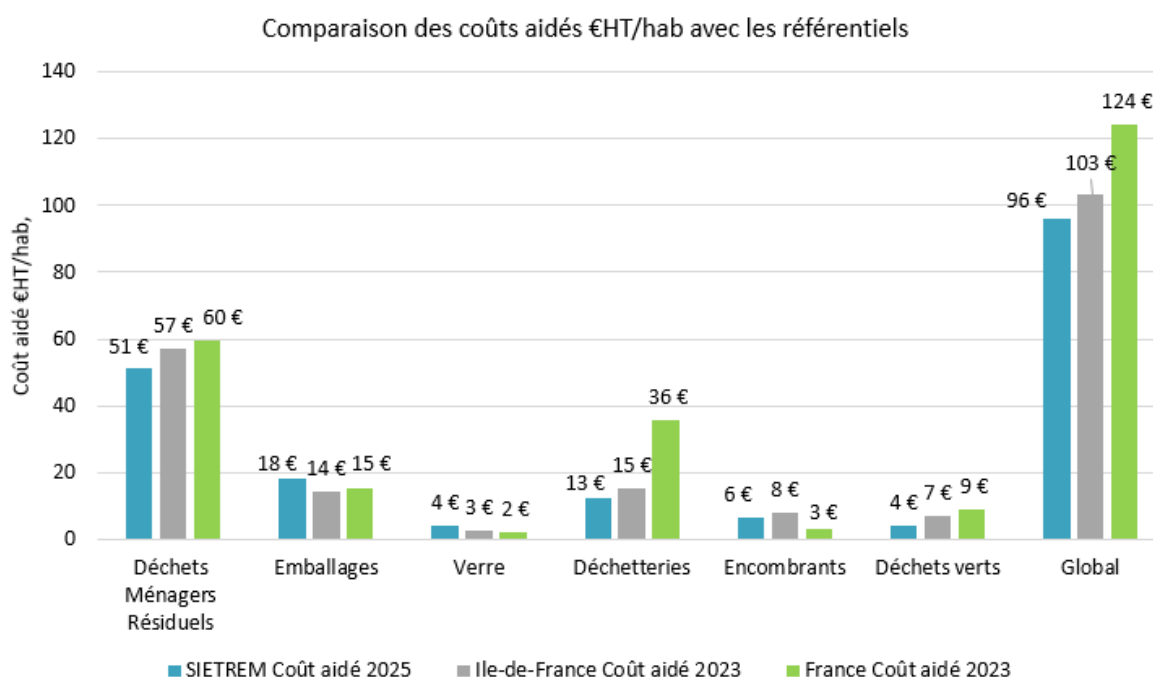


Le flux de déchets ménagers résiduels est majoritaire que ce soit en tonnage ou en coût.

Le flux emballages et papiers représente 13% du coût du service alors qu'il ne concerne que 8% des déchets collectés. A contrario, le flux Déchets Ménagers Résiduels représente 53% du coût du service alors qu'il concerne 61% des tonnages collectés. Les autres flux s'équilibrent à peu près entre les tonnages collectés et les coûts de gestion.

Comparaison des coûts avec les référentiels d'Ile de France et de France

La comparaison s'est portée sur les principaux flux.



Les coûts aidés par habitant du SIETREM pour la gestion des déchets ménagers résiduels, des emballages et papiers et des déchetteries apparaissent inférieurs aux référentiels régionaux (Île-

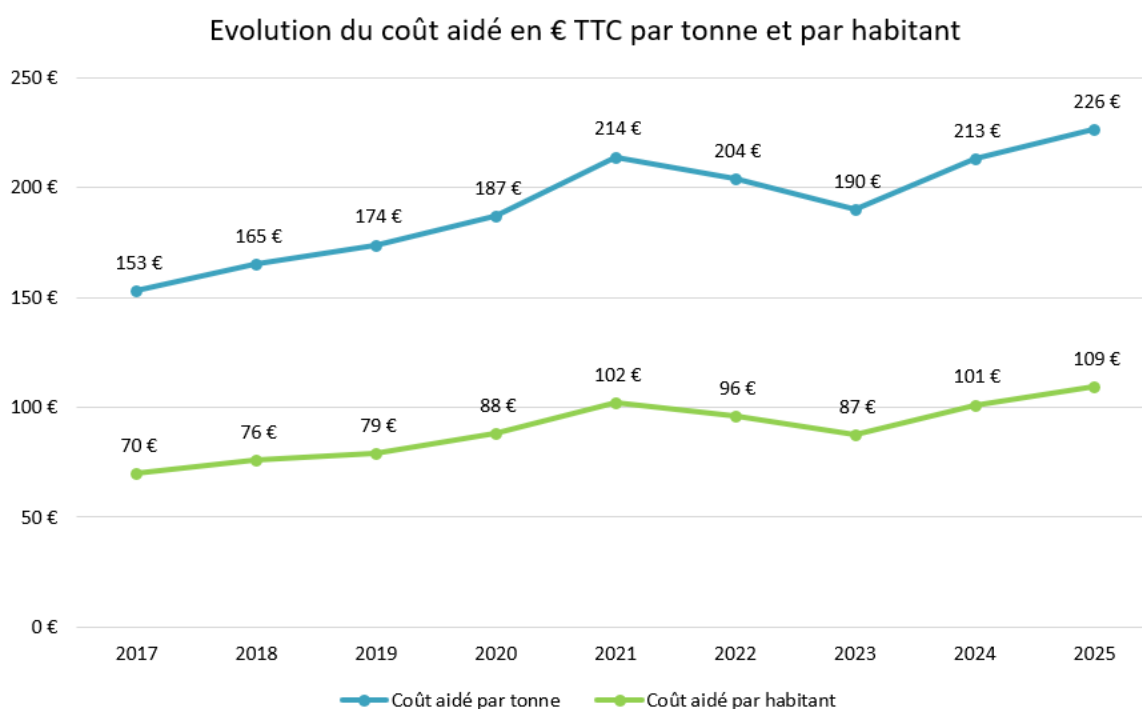
de-France) et nationaux. À l'inverse, le coût du verre reste supérieur, avec un niveau environ deux fois plus élevé que les moyennes observées.

Le coût aidé global s'établit à 98 € HT/hab, soit un niveau inférieur aux moyennes régionales et nationales.

Les référentiels utilisés sont les dernières données disponibles (année 2023), faute de publications plus récentes. La comparaison s'effectue donc avec un décalage de deux ans, dans un contexte marqué par une forte inflation des coûts de gestion des déchets (énergie, traitement, marchés publics).

Malgré ce biais, le SIETREM maintient un niveau de coût global inférieur aux référentiels, ce qui traduit une maîtrise effective des dépenses.

2.2.4 L'évolution des coûts aidés en € TTC par tonne et par habitant

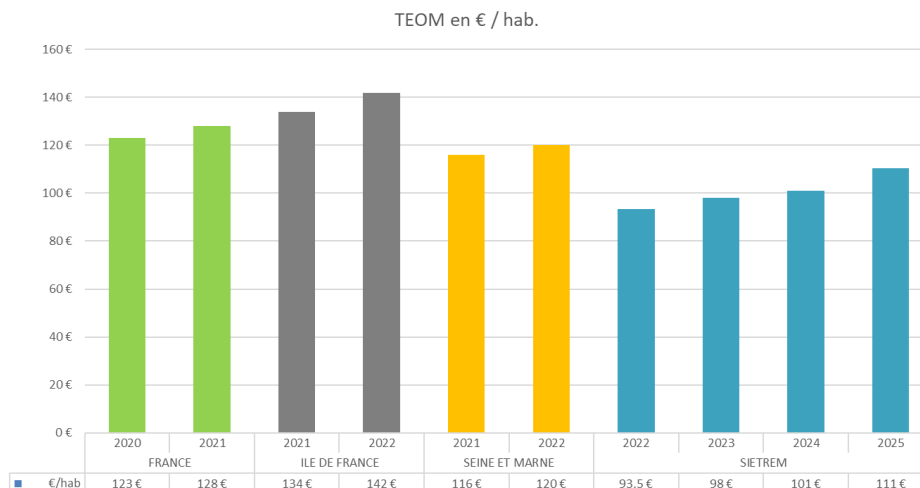


Le coût aidé global par tonne est en augmentation de 6% entre 2024 et 2025 pour atteindre 226 € TTC/t.

Le coût aidé global par habitant a lui augmenté de 4% entre 2024 et 2025 pour atteindre 109 € TTC/hab.

2.2.5 Taux et produits votés pour la TEOM en 2025

En 2025, le montant moyen de TEOM par habitant sur le territoire du SIETREM est de 111 €. Il reste inférieur aux dernières moyennes nationales (128 €/hab.) et de la Région Ile-de-France (142 €/hab.) connues.



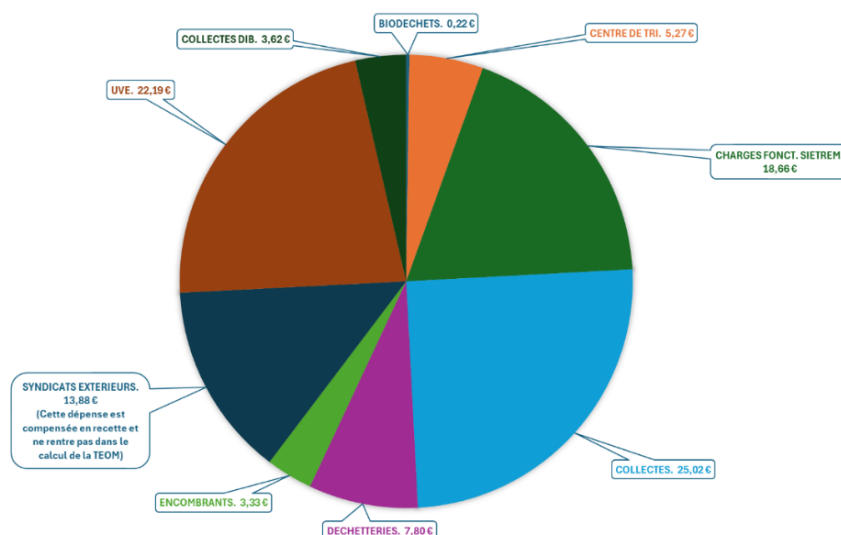
La hausse du montant de TEOM par habitant s'explique principalement par l'augmentation des bases fiscales sur toutes les communes de notre territoire. En effet, l'évolution des bases est calculée par l'État chaque année en fonction de l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé), qui repose principalement sur l'inflation.

Cette dernière ayant augmenté fortement depuis le COVID, les bases sont réévaluées d'autant, sans décision du syndicat.

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bases	364 668 543	371 125 715	379 480 169	392 870 293	391 305 021	401 690 079	410 054 384	421 196 799	440 145 329	467 236 435	495 316 657	503 762 414
Evolution en €		6 457 172	8 354 454	13 390 124	-1 565 272	10 385 058	8 364 305	11 142 415	18 948 530	27 091 106	28 080 222	8 445 757
Evolution en %		1,77	2,25	3,53	-0,40	2,65	2,08	2,72	4,50	6,16	6,01	1,71

2.2.6 Répartition des dépenses de fonctionnement en 2025

En 2025, la répartition des dépenses de fonctionnement, pour un équivalent de 100 € dépensés, est présentée dans le schéma ci-dessous :



PARTIE 5 : COMMUNICATION

1. LE PLAN DE COMMUNICATION ET SES OBJECTIFS

La stratégie de communication est déterminée en fonction des objectifs définis par le Bureau Syndical. Les actions et missions qui en découlent sont pilotées par le service communication du SIETREM.

La communication a pour objectif de faire connaître et de valoriser les actions et la politique du SIETREM en matière de gestion des déchets. Différents outils sont créés afin d'informer et de sensibiliser la population à la réduction et au tri des déchets. En plus des outils «papier» à disposition de la population tels que les guides, plaquettes, adhésifs, affiches..., toutes les informations dont les habitants ont besoin sont centralisées sur le site internet du SIETREM. Pour être toujours plus réactif et proche du public, de nombreux messages sont régulièrement postés sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et LinkedIn. Régulièrement, des vidéos ludiques sont réalisées en interne et diffusées sur le web et notamment sur la chaîne Youtube du SIETREM. Ponctuellement, des animations événementielles sont organisées par le syndicat et, à la demande des collectivités adhérentes, le SIETREM participe très régulièrement à des festivités municipales ou intercommunales pour informer et sensibiliser les habitants à la prévention, au tri et à la bonne gestion de leurs déchets. De nombreuses actions pédagogiques sont menées, notamment à destination des enfants afin de les sensibiliser aux bons gestes dès le plus jeune âge.

1.1 Les principaux supports distribués aux habitants en 2025

Le magazine Tri'mestriel (4 numéros par an)
Flyers sur les déchetteries mobiles
Guides et plaquettes du compostage
Guides sur la bonne gestion des déchets
Guides « Que deviennent vos déchets »
Carte postale destinée aux nouveaux habitants pour promouvoir les services du SIETREM
Plaquettes d'informations sur les déchetteries
Carte postale pour promouvoir les visites du centre de tri
Plaquettes consignes de tri emballages et papiers
Plaquettes sur les Points d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE)
Flyer sur le broyage
Guide pour les agents d'accueil des mairies
Guide des gardiens d'immeubles
Documentation et stickers sur la bonne gestion des biodéchets
Guide pour les référents de compostage de proximité
Rapports annuels d'activité synthétiques 2024 diffusés aux communes du territoire
Autocollants de consignes de tri verre et emballages
Livret sur le tri événementiel

Flyers sur la bonne présentation des déchets
Livret « 0 déchet ou presque »
Documentation relative à la collecte des encombrants sur RDV pour les communes concernées
Flyers, affiches et programmes des événements
Autocollants « Stop pub »
Livret sur les déchets chimiques
Livrets sur le gaspillage alimentaire et la prévention déchets

1.2 Les objets promotionnels distribués en 2025

Pots de graines pour les enfants sensibilisés dans les écoles
Stylos en matière recyclée offerts à l'occasion de certaines manifestations
Crayons éternels distribués lors des visites du centre de tri
Magnets distribués lors des opérations de sensibilisation en porte-à-porte
Cahiers d'écriture pédagogique et ludique offerts aux enfants de CM1 scolarisés sur le territoire
Sachets de graines distribués dans le cadre d'opérations sur le compostage
Clés USB en plastique recyclé données lors de certaines réunions
Bloc-notes pédagogiques distribués lors des formations compostage
Savons parfumés distribués dans le cadre d'opérations 0 déchet
Pinces de conservation distribuées dans le cadre d'opérations 0 déchet
Carnets de notes en papier recyclé
Porte-clés super-héros
Carnets en papier recyclé
Sacs en tissu ou en plastique recyclé
Sacs à vrac
Règles comportant les consignes de tri
Limonadiers distribués dans le cadre de la campagne sur le verre
Cuillères doseuses/pinces de conservation distribuées dans le cadre d'opérations anti gaspillage alimentaire
Eco quiz proposés dans le cadre de sensibilisation à la bonne gestion des déchets
Economes distribués dans le cadre d'opérations anti gaspillage alimentaire

1.3 Les nouveautés ou faits marquants de 2025

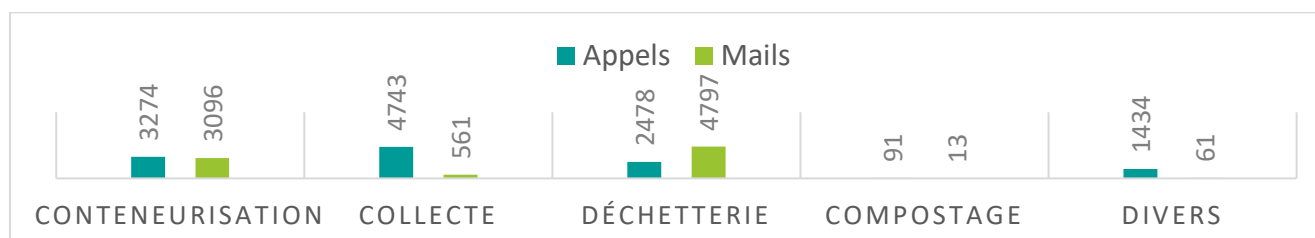
- Campagne de communication sur le lancement du service de collecte des encombrants sur rendez-vous à Collégien, Pomponne et Torcy
- Campagne de communication 360° sur l'évolution du règlement des déchetteries
- Campagne de communication positive en porte-à-porte par le biais de distribution de « cravate du tri » aux bons trieurs
- Campagne de communication 360° sur le remplacement du N° Vert par l'Info SIETREM
- Campagne de communication 360° sur le tri du verre
- Campagne de communication 360° sur le tri des biodéchets
- Organisation d'événements sur le tri des piles et sur les déchets chimiques
- Organisation de l'événement « le textile sous toutes ses coutures »
- Animations autour de la fresque des déchets
- Participation aux journées européennes du patrimoine
- Organisation de sessions d'escape game suite aux visites du centre de tri
- Création de nouveaux jeux pédagogiques (roue du tri et jeu de l'oie)
- Communication sur les PAVE et pose de panonceaux pour sensibiliser à l'interdiction des dépôts sauvages
- Traduction en anglais du site internet
- Réfection des signalétiques des PAV aériens

2. LA GESTION DE L'INFO SIETREM

En 2025, l'Info SIETREM (01 60 07 09 19) a remplacé l'ancien N° vert. Réclamations diverses, dotations-maintenance de conteneurs, questions sur la bonne gestion des déchets ou les composteurs, horaires d'accès en déchetteries... Ce service traite tous les appels téléphoniques ainsi que les courriels des habitants. L'info SIETREM est accessible du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Nombre et Répartition des Interventions

	2021	2022	2023	2024	2025
Appels	10 092	9 157	8 323	8 089	12 020
Mails	4 236	3 974	3 524	5 059	8 528
TOTAL	14 328	13 131	11 857	13 148	20 548



En 2025, le nombre de courriels a augmenté de 68,6% et les appels ont augmenté de 48,6% par rapport à l'année 2024.

3. LA PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS

En 2025, le SIETREM a été sollicité pour participer à de nombreuses manifestations municipales, associatives ou intercommunales. En raison du nombre importants de demandes, un choix s'est opéré en fonction de la thématique des événements, tout en privilégiant les communes n'ayant pas bénéficié d'interventions les années précédentes. Cette année, les éco-agents ont participé à 41 évènements, contre 35 en 2024.

Au total, 3 040 personnes ont été sensibilisées dans 17 communes différentes (contre 2 280 personnes sensibilisées en 2024, soit une évolution de + 33 %).

L'année 2025 a aussi été marquée par l'organisation de l'évènement « *Le textile sous toutes ses coutures* ». Cette journée dédiée au tri et au réemploi du textile s'est déroulée au siège du SIETREM le 24 mai 2025. 125 visiteurs y ont participé.

TITRE DE LA MANIFESTATION	VILLE	DATE	HORAIRES	ANIMATION	NOMBRE D'AGENTS MOBILISES	NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISEES
Forum des métiers	Emerainville	Mercredi 15 janvier	9h-12h30	Présentation de nos métiers	3	44
Forum des métiers collège Wiener	Champs-sur-Marne	Mercredi 15 janvier	8h15-12h30	Présentation de nos métiers	2	90
Fête du printemps	Lognes	Mercredi 26 mars	Fête du printemps	Stand info tri	2	84
Journées ludopédagogiques	Montévrain	4 demi-journées en avril et mai	9h-11h	Jeux autour du tri et de la prévention	7	198
Journée de la biodiversité	Champs-sur-Marne	Samedi 5 avril	13h30-18h	Tri - Compostage-jardinage au naturel	1	79
Eco-festival	Champs-sur-Marne	Mardi 8 avril	11h30-14h30	Tri	2	40
Ramassage des déchets	Montévrain	Dimanche 13 avril	14h-18h	Tri	1	34
Stand info tri	Centre commercial Champs-sur-Marne	Mercredi 16 avril	10h-18h	Tri	6	195
Marché de Lagny-sur-Marne	Lagny-sur-Marne	Vendredi 18 avril	9h-12h	Tri	2	75
Sensibilisation au développement durable	Champs-sur-Marne	Mercredi 23 avril	15h30-18h	Tri	2	10
Fête de l'environnement	SIETREM	Mercredi 30 avril	14h-18h	Tri	2	88
Rencontre des commerçants	Montévrain	Lundi 5 mai	10h30-12h	Tri	2	10
Stand info tri	Bay 2 Collégien	Mercredi 14 mai	10h-19h	Tri	6	80
Stand info tri textile	Marché de Lagny-sur-Marne	Vendredi 16 mai	9h-12h	Textile	3	33
Fête du jeu	Torcy	Samedi 17/05/2025	12h30-18h	Jeu des anneaux	2	99
Résidence Raphael - Animation pied d'immeuble	Montfermeil	Vendredi 23 mai	10h-11h30	Jeu des anneaux	2	7
Festival vert	Parc de la mairie	Samedi 24 mai	10h00-17h30	Tri + Compostage	2	80

	Brou-sur-Chantereine					
Le textile sous toutes ses coutures	SIETREM	Samedi 24 mai	10h-18h	Tri + réemploi	6	125
Sensibilisation tri	Résidence Lucien Noël Montfermeil	Mercredi 11 juin	14h-17h30	Jeu des anneaux	2	30
Fête du département	Torcy	Samedi 14 juin		Tri	6	274
Animation autour des PAVE	Montévrain	Mardi 24 juin	16h-18h	Tri	3	83
Festival rando nature	Ferrières-en-brie	Samedi 28 juin	10h-18h	Stand info tri tri des déchets retour rando	2	26
Fête de quartier PAC'S	Noisiel	Samedi 5 juillet	14h-18h	Tri au but	2	69
Animation SERP Centre commercial Champs-sur-Marne	Champs-sur-Marne	Mercredi 10 septembre	10h-18h	Tri	6	239
Fête de la transition	Ferrières-en-Brie	Samedi 13 septembre	14-18h	Tri	1	32
Sensibilisation au tri	Lagny-sur-Marne	Mercredi 17 septembre	17h-19h	Tri	1	39
Clean up challenge Casden	Champs-sur-Marne	Mercredi 17 septembre	14h-15h	Tri	2	19
Journées du patrimoine	Saint-Thibault-des-vignes	Samedi 20 septembre	10h-18h	Tri	7	250
Ressourcerie éphémère	Montfermeil	Mercredi 24 septembre	15h30-18h30	Tri	2	13
Fête du quartier Saint Jean	Lagny-sur-Marne	Samedi 27 septembre	14h-18h	Stand compostage + tri	2	12
Ramassage citoyen Noisiel	Noisiel	Mercredi 1 ^{er} octobre	14h30-16h30	Tri	2	15
Fête de la science	Champs-sur-Marne	Mercredi 8 octobre	10h-12h / 14h-17h	Tri	4	92
Marché de Lagny-sur-Marne	Lagny-sur-Marne	Vendredi 17 octobre	9h-12h	Tri	2	38

Cérémonie accueil nouveaux habitants	Montévrain	Vendredi 17 octobre	19h-22h	Tri	1	14
Recyclage outils de peinture	Chelles	Mercredi 22 octobre	10h-17h	Tri	4	79
Animation sur le verre	Champs-sur-Marne	Mercredi 29 octobre	10h-18h	Tri	4	155
Forum des métiers et des formations Post-Bac	Chelles	Jeudi 27 novembre	13h-17h	Tri	2	30
Marché de Noël	Lagny-sur-Marne	Mercredi 10 décembre	10h-19h	Stand info tri déchets de fête	6	160

4. LES ANIMATIONS REALISEES AUPRES DU PUBLIC SCOLAIRE ET DES CENTRES DE LOISIRS

4.1. Les animations scolaires

Le SIETREM propose aux collectivités adhérentes des animations scolaires qui se déroulent en classe, en présence de l'enseignant. Celles-ci sont adaptées aux enfants de cycle 3 (CM1, CM2 et 6^e). L'intervention se déroule en deux temps :

- 1^{ère} session sur la prévention et l'incinération des déchets,
- 2^{ème} session sur le tri des déchets et le recyclage (soit 2 fois une heure et demie).

Une session unique est aussi proposée aux collégiens, lycéens et Conseils Municipaux des Enfants et des Jeunes.

Les établissements scolaires ayant sollicité le SIETREM en 2025 sont situés dans 19 communes du territoire.

3137 élèves ont suivi les deux sessions de sensibilisation (2024 = 2 996 élèves, 2023 = 3 118 élèves), dont 2 677 élèves de primaire.

4.2. Les animations en centre de loisirs

Les centres de loisirs sont contactés en début d'année ainsi qu'une semaine avant chaque période de vacances scolaires pour leur proposer des animations ludiques et pédagogiques. L'objectif étant d'aborder la thématique du tri à travers le jeu.

En 2025, 694 enfants ont été sensibilisés à la prévention et au tri des déchets contre 295 enfants en 2024 (soit un taux d'évolution de + 135 %) et 284 enfants en 2023.

4.3. Les visites de l'Unité de Valorisation Énergétique

Cette année, aucune visite de l'Unité de Valorisation Énergétique n'a été organisée. Le SIETREM privilégie en effet les visites du centre de tri, qui dispose d'un parcours pédagogique et ludique spécialement conçu pour accueillir le public dans des conditions optimales.

4.4. Les visites du centre de tri

Depuis l'inauguration du centre de tri le 30 septembre 2023, des visites sont proposées très régulièrement. En 2025, le centre de tri a accueilli 980 personnes dont :

- 210 visiteurs lors de la journée du patrimoine,
- 305 visiteurs à l'occasion des visites tout public
- 465 élèves scolarisés dans des établissements du territoire.

5. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

5.1. Les actions en porte-à-porte

Au cœur du métier d'éco-agent, la sensibilisation directe de l'utilisateur « en porte-à-porte » est l'opération principale de communication de proximité. Elle consiste à se rendre chez les habitants afin de leur fournir des informations utiles ainsi que toute la documentation nécessaire pour bien gérer ses déchets et connaître les services proposés par le SIETREM.

En 2025, les éco-agents sont intervenus auprès de 20 187 foyers, principalement en porte-à-porte, et ont pu sensibiliser oralement les habitants dans 8 374 logements où quelqu'un était présent.

5.2. Les actions dans les mairies

Le SIETREM propose aux collectivités adhérentes des interventions afin de sensibiliser leurs personnels au tri sur leur lieu de travail. En 2024, ces actions ont été menées dans trois communes, permettant de sensibiliser 59 agents au total.

Cette année, en raison principalement du contexte électoral de 2026, aucune intervention de sensibilisation en mairie n'a été mise en place.

5.3. Les actions dans les locaux propreté

Lors de cette année 2025, les éco-agents se sont rendus dans 15 communes du territoire pour effectuer l'affichage des consignes de tri dans 189 locaux propreté.

PARTIE 6 : MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE

L'unité de valorisation énergétique de Saint-Thibault-des-Vignes est conforme à la directive européenne du 4 décembre 2000 et à la réglementation française (arrêté ministériel du 20 septembre 2002). Elle est soumise à l'arrêté préfectoral d'exploitation n° 2015/DRIEE/UT77/150 du 22 octobre 2015.

Tout au long de l'année, des analyses sur tous les rejets (gazeux, liquides et solides, issus de l'incinération) sont réalisées.

Les résultats obtenus chaque année sur l'ensemble des analyses sont conformes aux valeurs de référence rappelées dans chaque tableau et pour l'ensemble des rejets.

Les variations de concentration (faibles) proviennent de la fluctuation de la nature des déchets.

Ces analyses sont faites en continu, semestriellement et annuellement, et sont adressées, pour contrôle, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT) de Seine-et-Marne.

1. LES REJETS ATMOSPHERIQUES

1.1. Mesures en continu

Le tableau suivant présente les résultats des mesures en continu réalisées sur les 2 lignes d'incinération.

	Valeurs limites	Ligne d'incinération n°1					Ligne d'incinération n°2				
		2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025
Température moyenne des gaz en sortie four	> 850°C	903,60	944,30	939,40	945,30	946,20	962,70	953,60	942,60	969,70	969,500
CO sortie four (gaz humide)	< 50 mg/Nm3	19,08	16,72	19,51	19,42	14,36	16,54	15,26	19,15	10,08	7,960
Débit moyen des gaz	< 67 000 Nm3/h	57 860	65 510	65 209	58 240,00	50 810	55 590	64 620	59 710	59 120	61 900,000
Poussières (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 10 mg/Nm3	0,70	1,90	1,50	0,85	1,04	0,36	0,38	0,46	0,52	0,700
Flux de poussières (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 0,67 kg/h	0,057	0,120	0,090	0,05	0,070	0,019	0,025	0,030	0,030	0,060
Hcl sortie fumées (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 10 mg/Nm3	6,69	2,96	2,40	2,35	2,62	7,10	3,50	3,67	3,78	4,040
Flux Hcl sortie fumées (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 0,67 kg/h	0,380	0,190	0,150	0,14	0,210	0,39	0,23	0,22	0,22	0,410
Nox sortie fumées (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 200 mg/Nm3	34,40	31,10	38,60	43,40	39,30	45,25	43,20	48,57	46,50	40,400
Flux Nox sortie fumées (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 13,4 Kg/h	1,99	2,03	2,50	2,53	2,47	2,51	2,82	2,90	2,75	3,090
SO2 sortie fumées (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 50 mg/Nm3	5,80	5,48	2,88	2,81	4,04	10,30	6,78	5,95	4,57	3,840
Flux SO2 sortie fumées (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 3,35 Kg/h	0,33	0,35	0,18	0,16	0,25	0,57	0,44	0,35	0,27	0,300
NH3 sortie fumées (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 10 mg/Nm3	2,63	1,27	1,26	0,74	0,36	3,01	2,73	3,59	2,00	0,010
Flux NH3 sortie fumées (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée 0	0,67 Kg/h	0,150	0,080	0,080	0,04	0,018	0,160	0,170	0,210	0,120	0,003
Hg sortie fumées (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	< 20 µg/Nm3	0,000	0,000	0,000	0,10	0,540	0,000	0,000	0,000	0,097	1,090
Flux Hg sortie fumées (à 11% O2 gaz sec) en sortie cheminée	1.34 Kg/h	0,000	0,000	0,000	0,01	0,026	0,000	0,000	0,000	0,006	0,060

1.2. Mesures ponctuelles semestrielles

Le tableau suivant présente la moyenne des résultats des mesures semestrielles réalisées sur les 2 lignes d'incinération :

	Valeurs limites sur une ½ heure - minimum (arrêté du 11/12/02)	Ligne d'incinération n°1					Ligne d'incinération n°2				
		Moyenne/an					Moyenne/an				
		2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025
Débit des fumées sèches	L1 : < 67 000 Nm ³ /h L2 : < 100 000 Nm ³ /h	44 977	65 510	59 020	49 352	49 141	63 635	64 620	62 863	69 145	37 689
Vitesse des gaz sortie cheminée	> 12 m/s	16,60	17,80	20,65	15,52	18,35	19,00	15,35	15,85	16,02	13,60
Concentration sur gaz sec à 11% de O₂											
Poussières	< 10 mg/Nm ³	0,53	0,27	0,90	2,20	0,94	0,83	0,38	2,20	0,88	1,03
Chlorure d'hydrogène - HCl	< 10 mg/Nm ³	2,89	5,35	2,70	3,50	4,00	6,35	4,85	5,70	6,45	8,00
Fluorure d'hydrogène - HF	< 1 mg/Nm ³	0,10	0,04	0,02	0,03	0,04	0,04	0,03	0,02	0,80	0,06
Dioxyde de soufre - SO ₂	< 50 mg/Nm ³	3,04	6,25	5,50	3,05	4,75	4,08	4,30	2,50	4,50	4,90
Métaux particuliers et gazeux - Cd + Ti	0,05 mg/Nm ³	0,001000	0,000055	0,000050	0,001300	0,000165	0,000080	0,000170	0,000085	0,000400	0,000095
Métaux particuliers - Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V	0,5 mg/Nm ³	0,13	0,02	0,10	0,07	0,10	0,0035	0,1400	0,0587	0,0993	0,1000
Métaux particuliers - Hg	0,05 mg/Nm ³	0,00085	0,00006	0,00000	0,00071	0,00100	0,00055	0,00130	0,00040	0,00195	0,00460
Monoxyde de carbone - CO	< 50 mg/Nm ³	19,05	15,15	18,65	18,45	13,09	12,60	12,20	17,25	15,25	5,90
COT composés organiques en carbone total	< 10 mg/Nm ³	2,02	1,25	2,85	2,05	0,46	3,00	0,65	2,55	8,60	0,95
Oxyde d'azote - Nox	< 80 mg/Nm ³	18,60	33,25	39,15	52,30	56,60	44,63	59,85	41,55	51,45	47,50

Les résultats des mesures ponctuelles semestrielles restent dans les valeurs préconisées.

1.3. Mesures sur les dioxines et furanes

Depuis 2017, l'usine est dotée d'un système de mesure en continu des fumées sur chacune des lignes. Il s'agit d'un système d'échantillonnage associé à une cartouche absorbante. Chaque cartouche permet de prélever sur une durée de 4 semaines environ les éléments sur les dioxines (PCDD) et les furanes (PCDF). Les cartouches sont ensuite envoyées en laboratoire pour analyse.

	Valeurs limites	Ligne d'incinération n°1					Ligne d'incinération n°2				
		Moyenne/an					Moyenne/an				
		2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025
Température fumées en sortie cheminée	< 200°C	176,2	180,3	180,9	187,3	189	188,5	186,4	191,8	192,45	192
Charge en déchets	8 t ligne 1 OM/h 12 t ligne 2 OM/h	8	8	8	8	8	12	12	12	12	12
Teneur moyenne en O ₂ (en % sur sec)	> 6%	12,50%	11,64%	11,80%	11,58%	11,39%	11,30%	10,72%	10,90%	10,95%	10,78%
PCDD et PCDF exprimés en T4 CDD à 11%O ₂	< 0,1 ng/Nm ³	0,011	0,0053	0,004	0,007	0,0052	0,0033	0,0045	0,02	0,0045	0,0018

1.4. Bilan sur les rejets atmosphériques

Les performances de l'usine restent remarquables avec des concentrations en polluants largement inférieures aux normes.

2. LES REJETS SOLIDES

2.1. Les résidus de l'UVE

En fonction de leur nature et de leur toxicité, les résidus produits par l'unité suivent des filières spécifiques de valorisation ou de traitement.

➤ Les cendres :

Les résidus du traitement des fumées doivent réglementairement être stabilisés puis stockés en Installation de stockage de déchets dangereux (ISDD).

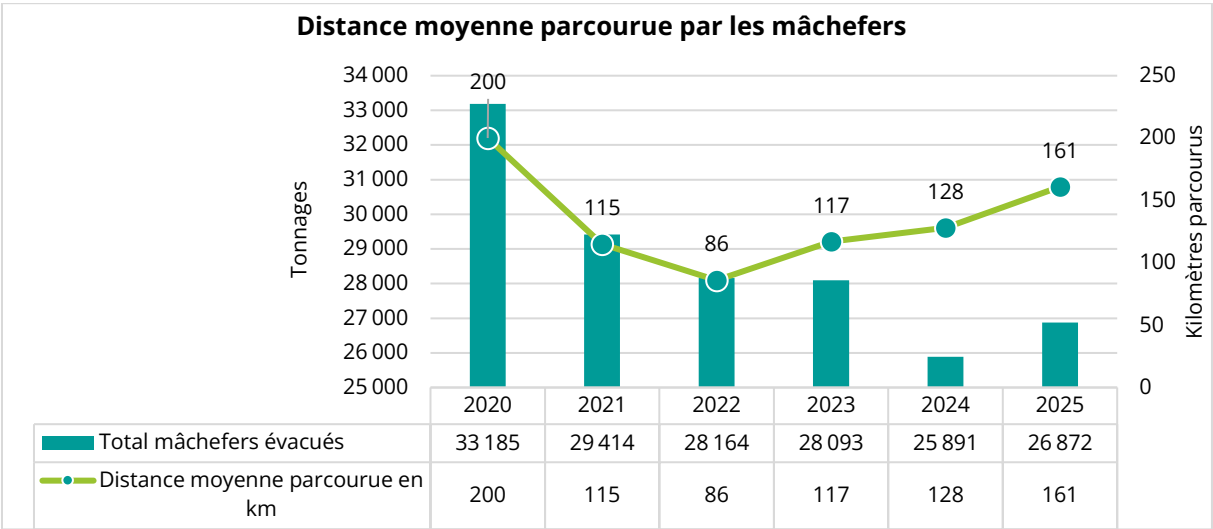
En 2025, 2 502 tonnes de cendres ont été produites par l'usine de valorisation énergétique (dont 1 501 tonnes issues des déchets du SIETREM). Elles ont été évacuées vers l'ISDD de Villeparisis (77).

➤ **Les mâchefers :**

En 2025, 26 872 tonnes de mâchefers ont été produits par l'usine de valorisation énergétique (dont 17 323 tonnes issues des déchets du SIETREM). Ils ont été évacués sur différentes plateformes de maturation des mâchefers :

- 35% chez SCOREL à Ouarville (28)
- 13% à la REP à Claye-Souilly (77)
- 52% chez SUEZ Val'Estuaire à Rogerville (76)

Depuis plusieurs années, le SIETREM s'attache à limiter la distance parcourue par les mâchefers. Toutefois, le nombre de kilomètres moyens parcourus par tonne de mâchefers a poursuivi son augmentation en 2025.



➤ **Les REFIOM / PSR :**

Les REFIOM/PSR issus des filtres à manches représentaient 1 084 tonnes en 2025 (dont 650 tonnes issues des déchets du SIETREM). Ils ont été recyclés par la société RESOLEST (Rosières-aux-Salines, 54) qui sépare les insolubles du bicarbonate de sodium. Les insolubles (cendres et charbon actif) sont stabilisés en ISDD (Villeparisis, 77) tandis que le bicarbonate de sodium (environ 85 à 90 %) est recyclé par la Société SOLVAY.

2.2. Résultats des analyses sur les mâchefers

Le tableau suivant présente la moyenne des résultats des mesures mensuelles réalisées sur les mâchefers :

ANALYSES MENSUELLES						
Mâchefers lignes n° 1 et 2 Moyenne/an						
Résultat analyse	Valeurs limites mâturable	2021	2022	2023	2024	2025
COT composés organiques en carbone total	30 g/Kg de matière sèche	16,13	18,90	17,90	16,42	14,45
Hydrocarbure	500 mg/Kg de matière sèche	113,16	90,50	77,70	59,90	66,90
PCB	1 mg/Kg de matière sèche	0,02	0,07	0,07	0,07	0,07
HAP	50 mg/Kg de matière sèche	0,89	1,07	0,93	0,89	0,83
BTEX	6 mg/Kg de matière sèche	0,73	0,60	0,60	0,60	0,60
Dioxines et furanes	10 ng/Kg de matière sèche	5,43	4,59	3,85	3,11	3,79

2.3. Résultats des analyses sur les cendres volantes

Le tableau suivant présente la moyenne des résultats des mesures mensuelles qui ont été réalisées sur les cendres :

Lignes d'incinération n° 1 et 2	Cendres Moyenne/an						
	Valeurs limites	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ph potentiel hydrogène	4 à 13	11,17	12,44	11,9	11,9	12,6	12,66
COT carbone organique total	< 3 500 mg/kg	77	215	33,75	42,5	45	30
Cr chrome total	< 100 mg/kg	10,89	8,05	3,69	9,27	3,72	8,59
Pb plomb	< 2000 mg/kg	7,75	28,55	90,7	63,1	64,09	81,81
Zn Zinc	< 500 mg/kg	8,06	13,94	18,78	13,22	27,75	26,24
Cd cadmium	< 100 mg/kg	0,105	0,011	0,05	0,09	0,019	0,02
Ni Nickel	< 100 mg/kg	0,05	0,05	0,05	0,02	0,05	0,05
As arsenic	< 30 mg/kg	0,01	0,01	0,01	0,008	0,01	0,01
Hg mercure	< 10 mg/kg	0,0011	0,0013	0,001	0,004	0,003	0,003

2.4. Bilan sur les sous-produits

Les concentrations en polluants sont globalement stables d'une année à l'autre et très inférieures aux limites réglementaires.

3. LES REJETS LIQUIDES

3.1. Mesures en continu sur les rejets aqueux

MESURES EN CONTINU SUR LES REJETS AQUEUX						
Rejet en Marne	Valeur limite	2021	2022	2023	2024	2025
Débit	<140 m3/j	29,30	8,00	5,71	16,68	0,00
PH	6,5<x<8,5	7,89	8,17	8,07	8,17	0,00
Température	<28°C	19,22	18,64	17,66	15,34	0,00
DCO	<125 mg/litre	17,00	19,83	25,88	25,49	0,00
COT	<50mg/litre	7,87	7,76	12,42	13,29	0,00
MES	<30 mg/litre	5,93	2,91	4,80	6,14	0,00
Couleur		13,30	14,16	17,41	12,71	0,00

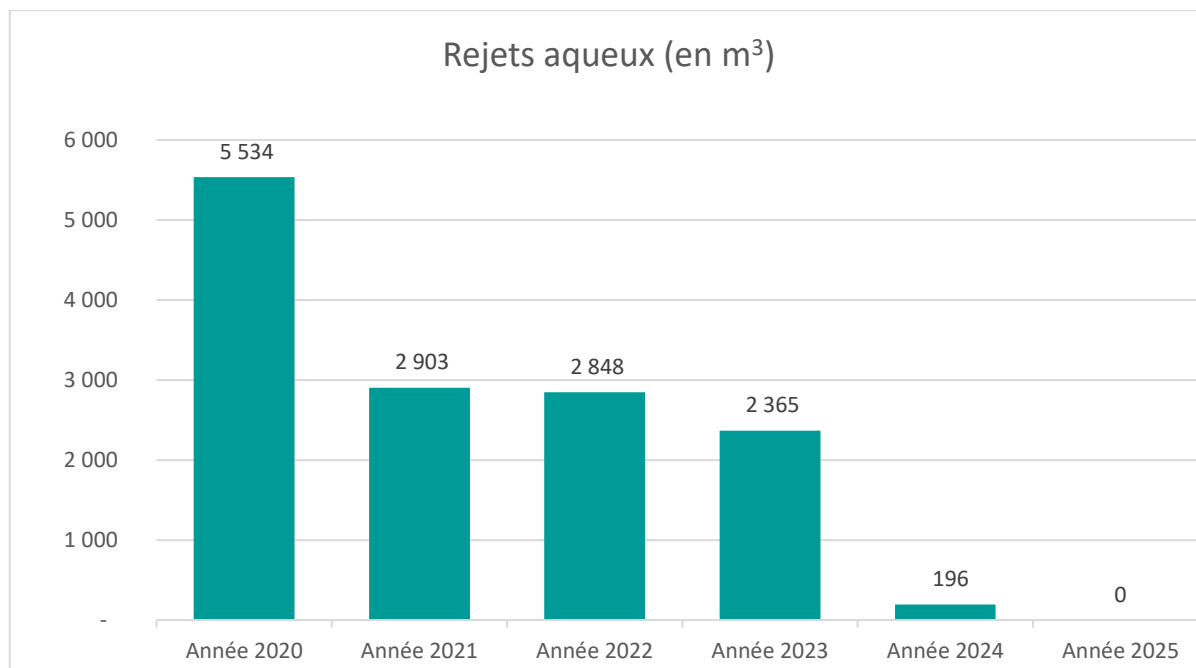
3.2. Mesures à la sortie du bac réseau « eaux propres »

SORTIE BAC RESEAU « EAUX PROPRES » Moyenne/an						
Rejet en Marne	Valeur limite	2021	2022	2023	2024	2025
MES matières en suspension	< 30 mg/litre	2,41	3,42	4,09	5,00	0,00
DCO	< 125 mg/litre	35,43	31,50	29,00	38,00	0,00
COT	< 50 mg/litre	10,00	10,38	9,57	12,80	0,00
AOX	< 5 mg/litre	0,05	0,06	0,04	0,01	0,00
Hydrocarbures totaux	< 5 mg/litre	0,07	0,14	0,06	0,07	0,00
Cadmium	< 0,05 mg/litre	0,00	0,002	0,001	0,001	0,000
Plomb	< 0,2 mg/litre	0,00	0,010	0,003	0,003	0,000
Mercuré	< 0,03 mg/litre	0,00	0,0002	0,0002	0,0002	0,0000
Phénols	< 0,5 mg/litre	0,010	0,010	0,016	0,010	0,000
Cyanures libres	< 0,1 mg/litre	0,01	0,01	0,01	0,01	0,00
Arsenic	< 0,15 mg/litre	0,001	0,001	0,001	0,000	0,000
Fluorures	< 15 mg/litre	0,21	0,23	0,17	0,20	0,00
Chlorures	< 40 000 mg/litre	169,73	181,27	130,56	144,50	0,00
Zinc	< 1,5 mg/litre	0,04	0,07	0,07	0,13	0,00
Cuivre	< 0,5 mg/litre	0,01	0,01	0,01	0,01	0,00
Chrome	< 0,5 mg/litre	0,005	0,010	0,005	0,004	0,000
Thallium	< 0,05 mg/litre	0,05	0,05	0,03	0,00	0,00
Nickel	< 0,5 mg/litre	0,005	0,010	0,005	0,005	0,000
Dioxines et furannes	< 0,3 mg/litres	0,00	0,003	0,003	0,004	0,000

3.3. Bilan sur les rejets aqueux

En 2024, SUEZ a entamé une démarche de gestion de l'eau visant à supprimer les rejets aqueux dans la Marne. Depuis mi-2024, toutes les « eaux propres » qui peuvent être rejetées dans la Marne en application de l'arrêté préfectoral du 01 juillet 2011 sont réinjectées dans le process, limitant ainsi les prélèvements d'eau dans le milieu naturel (eau potable et eaux industrielles).

Ainsi, en 2025, l'objectif de 0 m³ de rejet en Marne a été atteint.

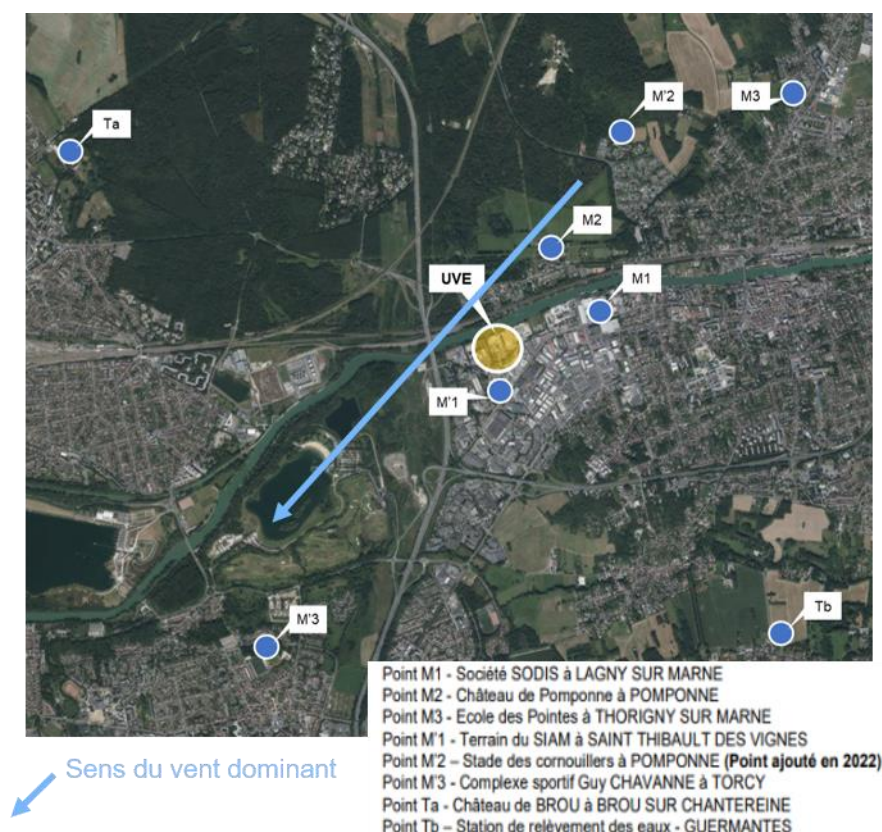


4. SURVEILLANCE DE L'IMPACT AU VOISINAGE DE L'UVE

Les prélèvements ont été effectués entre le 28 mai et le 26 juin 2025 sur les 8 points de prélèvement (2 points-témoin et 6 points en zone de retombée maximale en rapport avec les vents dominants). L'ensemble des analyses a été confié au BUREAU VERITAS.

Les points de mesure sont localisés aux endroits suivants :

- Point M1 - Société SODIS à LAGNY SUR MARNE
- Point M2 - Château de Pomponne à LAGNY SUR MARNE
- Point M3 - Ecole des Pointes à THORIGNY SUR MARNE
- Point M'1 - Terrain du SIAM à SAINT THIBAUT DES VIGNES
- Point M'2 - Stade des cornouillers à POMPONNE
- Point M'3 - Complexe sportif Guy CHAVANNE à TORCY
- Point Ta - Château de BROU à BROU SUR CHANTEREINE
- Point Tb - Station de relèvement des eaux - GUERMANTES



La rose des vents étant en constante évolution ces dernières années, sur cette campagne 2025, le point M'3 est susceptible d'être le plus exposé aux éventuelles retombées atmosphériques de l'incinérateur.

Les points Ta et Tb ont été placés latéralement au site et permettent de mettre en évidence le bruit de fond local hors influence de l'incinérateur (distance élevée pour les 2 points et zone très peu impactée par les vents en provenance de l'usine).

La campagne 2025 met en avant les conclusions suivantes :

➤ **Résultats des dioxines et furanes**

Témoin A	Témoin B	Point M1	Point M2	Point M3	Point M'1	Point M'2	Point M'3
2,16	2,02	2,05	2,02	2,07	2,18	2,00	2,02

Les teneurs mesurées sont comprises entre 2,00 et 2,18 pg/m²/jour, la moyenne étant de 2,07 pg/m²/jour. Ces concentrations sont nettement inférieures aux valeurs mesurées aux abords d'une source industrielle, et correspondent au bruit de fond urbain et industriel, défini par le BRGM et l'INERIS.

A noter que le point M'1, situé à moins de 100m de l'incinérateur, présente une teneur très basse de 2,18 pg/m²/jour.

Le point M'3 a été le plus susceptible d'avoir été impacté par les retombées issus de l'incinérateur. Il présente cependant une teneur similaire au point M'2, dont la teneur est probablement sous-estimée et qui est un des points les moins impactés du fait des vents contraires à sa direction. De

plus, les valeurs analytiques prises en compte incluant ½ LQ (moitié de la limite de quantification) pour les paramètres non quantifiés, les résultats donnés surestiment donc les valeurs réellement mesurées.

Enfin, la proximité des valeurs mesurées aux points de mesures avec celles mesurées pour les points témoins conforte le caractère de bruit de fond des résultats.

L'impact environnemental de l'usine d'incinération de St-Thibault-des-Vignes concernant les dioxines et furanes est donc jugé satisfaisant.

➤ **Résultats des métaux lourds**

Tous les points présentent des valeurs inférieures aux valeurs de référence INERIS pour les métaux concernés. Les teneurs mesurées pour les autres métaux (Cu, Cr, Mn) sont très faibles au vu des fourchettes de mesures correspondant aux bruits de fond urbains et/ou ruraux.

Les valeurs mesurées sont en nette diminution par rapport aux années précédentes.

Les valeurs sont toutes inférieures aux valeurs préconisées par l'INERIS pour les métaux concernés.

L'impact environnemental de l'usine d'incinération de St-Thibault-des-Vignes concernant les métaux lourds est donc jugé satisfaisant.

CONCENTRATION EN METAUX (en µg/m2/j)							
Points	As	Cd	Cr	Mn	Ni	Pb	Hg
M1	< 0,31	< 0,22	< 1,33	< 6,64	< 2,34	< 2,35	< 0,11
M2	0,64	< 0,22	< 2,40	14,78	< 2,57	< 3,16	< 0,10
M3	< 0,30	< 0,28	< 1,62	8,15	< 2,46	< 2,86	< 0,10
M'1	0,60	< 0,30	< 7,10	< 42,26	< 4,65	< 7,15	< 0,10
M'2	< 0,92	< 0,26	< 6,06	43,59	< 4,24	< 4,51	< 0,11
M'3	< 0,44	< 0,22	< 4,77	25,16	< 4,66	< 7,66	< 0,11
Témoin A	< 0,46	< 0,24	< 4,07	23,57	< 3,04	< 3,77	< 0,11
Témoin B	0,33	< 0,22	< 2,45	13,34	< 2,37	< 2,57	< 0,10
Valeurs de référence INERIS	4,00	4,00	1,6 - 18,2	6 - 61	15,00	100,00	1,00

CONCENTRATION EN METAUX (en $\mu\text{g}/\text{m}^2/\text{j}$)					
Points	Ti	Co	Cu	V	Sb
M1	< 0,48	< 0,29	5,45	0,76	< 0,58
M2	< 0,46	< 0,36	7,72	1,33	< 0,70
M3	< 0,47	< 0,31	6,23	0,96	< 0,59
M'1	< 0,46	< 0,87	22,02	5,17	1,55
M'2	0,50	< 0,95	27,85	4,83	0,92
M'3	< 0,48	< 0,58	9,05	2,06	< 1,08
Témoin A	< 0,48	< 0,50	8,43	< 1,87	< 0,94
Témoin B	< 0,46	< 0,37	10,39	1,48	< 0,74
Valeurs de référence INERIS	2,00	-	6 - 70	-	-

Les métaux lourds :

- As : Arsenic
- Cr : Chrome
- Ni : Nickel
- Hg : Mercure
- Co : Cobalt
- V : Vanadium
- Cd : cadmium
- Mn : Manganèse
- Pb : Plomb
- Ti : Titane
- Cu : Cuivre
- Sb : Antimoine

➤ **Résultats des mesures sur le lait des vaches de la ferme de Saint-Thibault-des-Vignes**

Des mesures de dioxines, furanes et PCB ont été réalisées dans le lait des vaches de la ferme de Saint-Thibault. **Toutes les valeurs mesurées sont très inférieures aux valeurs de référence.**

PARTIE 7 : CONCERTATION ET GOUVERNANCE

Les différentes instances de concertation et de gouvernance du SIETREM sont les suivantes :

- Le Comité Syndical qui se réunit pour délibérer et voter les grandes décisions qui détermineront les axes stratégiques pris pour le suivi et l'organisation du fonctionnement du SIETREM. Il s'est réuni 6 fois en 2025 dont un Comité Syndical exceptionnel pour désigner le choix du concessionnaire pour l'exploitation et les travaux de modernisation de l'Unité de Valorisation Energétique.
- Le Bureau Syndical mène les réflexions et prépare les décisions qui seront actées par le Comité Syndical. Il s'est réuni 5 fois en 2025.
- Les commissions :
 - La Commission d'Appel d'Offres qui examine et donne son avis sur les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres. Elle s'est réunie 4 fois en 2025 notamment pour attribuer les nouveaux marchés de collecte, cœur de l'activité du SIETREM.
 - La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), qui a pour vocation de permettre aux usagers d'obtenir des informations sur le fonctionnement des services publics, d'être consultés sur certaines mesures et d'émettre des propositions. Elle s'est réunie 1 fois en 2025.
 - La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Constituée de représentants des élus, des entreprises, des associations et des habitants. Elle co-construit le PLPDMA et se réunit chaque année pour assurer le suivi des actions. Elle s'est réunie 1 fois en 2025.
 - La Commission DSP intervient dans les procédures de passation de délégations de service public. Elle a un rôle consultatif et a pour mission de donner un avis sur les candidatures et les offres des candidats et sur les avenants à un contrat de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %. Elle ne s'est pas réunie en 2025.
 - Les commissions thématiques mobilisent les élus sur une compétence particulière. Elles se réunissent autant de fois que nécessaire pour faire avancer les réflexions sur la compétence, donner un avis sur les projets, suivre la mise en œuvre des actions engagées, proposer de nouveaux axes de travail, ... :
 - Déchets des artisans et des commerçants. Elle ne s'est pas réunie en 2024.
 - Déchetteries, dépôts sauvages, prévention et recyclerie. Elle s'est réunie 1 fois en 2025.
 - Pré-collecte, collecte, PAVE et biodéchets. Elle s'est réunie 1 fois en 2025.
 - Reconstruction du centre de tri, tri et valorisation des déchets. Elle ne s'est pas réunie en 2025, le nouveau centre de tri ayant été inauguré en octobre 2023.

PARTIE 8 : ANNEXES**1. ANNEXE 1 : REPARTITION DE LA POPULATION**

Commune	2025
Paris Vallée de la Marne	171 034
Brou-sur-Chantereine	
Champs-sur-Marne	
Chelles	
Courtry	
Croissy-Beaubourg	
Emerainville	
Lognes	
Noisiel	
Torcy	
Vaires-sur-Marne	
Marne-et-Gondoire	109 020
Bussy-Saint-Georges	
Bussy-Saint-Martin	
Carnetin	
Chalifert	
Chanteloup-en-Brie	
Collégien	
Conches-sur-Gondoire	
Dampmart	
Ferrières-en-Brie	
Gouvernes	
Germantes	
Jablins	
Jossigny	
Lagny-sur-Marne	
Lesches	
Montévrain	
Pomponne	
Saint-Thibault-des-Vignes	
Thorigny-sur-Marne	
Grand-Paris-Grand-Est	35 535
Gournay-sur-Marne	
Montfermeil	
TOTAL	315 589